

N° 563

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat le 24 mai 2017

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne (1) sur les **comptes du Sénat de l'exercice 2016**,*

Par M. Bernard LALANDE,

Sénateur.

---

(1) Cette commission spéciale est composée de : M. Éric Doligé, président ; M. Charles Guené, vice-président ; M. Bernard Lalande, rapporteur ; Mme Marie-France Beaufils, MM. Vincent Capo-Canellas, Pierre Charon, André Gattolin, Gérard Miquel, Claude Raynal, Jean-Claude Requier, Michel Vaspart.



---

## SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>SYNTHÈSE</b> .....	9
<b>PREMIÈRE PARTIE - BUDGET 2016</b> .....	11
<b>I. L'EXÉCUTION DU BUDGET DU SÉNAT - MISSION INSTITUTIONNELLE</b> .....	11
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	12
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	23
C. LES PRODUITS .....	66
<b>II. L'EXÉCUTION DU BUDGET DU JARDIN</b> .....	71
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	72
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	75
C. LES PRODUITS .....	82
<b>III. L'EXÉCUTION DU BUDGET DU MUSÉE</b> .....	84
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	86
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	86
C. LES PRODUITS .....	86
<b>IV. LES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES À L'OCCASION DE L'EXAMEN DES     COMPTES DE L'EXERCICE 2016</b> .....	88
<b>DEUXIÈME PARTIE - COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN</b> .....	89
<b>I. LE COMPTE DE RÉSULTAT</b> .....	89
<b>II. LE BILAN</b> .....	91
A. L'ACTIF .....	91
B. LE PASSIF .....	91

---

<b>TROISIÈME PARTIE COMPTABILITÉS ANNEXES .....</b>	<b>95</b>
<b>I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES.....</b>	<b>95</b>
<b>II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE.....</b>	<b>101</b>
A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME .....	101
B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME.....	102
C. LES TRANSFERTS ENTRE CAISSES ET RÉGIMES .....	104
 <b>QUATRIÈME PARTIE LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC-SÉNAT » .....</b>	 <b>111</b>
 <b>ANNEXE RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES .....</b>	 <b>127</b>

---

## INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

En vertu du principe constitutionnel de la séparation des Pouvoirs, énoncé par l'article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, le Sénat dispose de l'autonomie financière.

Cette autonomie, inscrite à l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, rappelée par l'article 103 du Règlement du Sénat et consacrée par le Conseil constitutionnel<sup>1</sup> porte à la fois sur l'adoption et l'exécution du budget, l'établissement et la tenue des comptes, ainsi que leur contrôle.

### *1. L'ADOPTION ET L'EXÉCUTION DU BUDGET DU SÉNAT*

Le budget du Sénat distingue traditionnellement les ressources et les dépenses affectées à l'exercice de sa mission institutionnelle (« budget Sénat » à proprement parler), à la gestion du Jardin du Luxembourg et à celle du Musée du Luxembourg, qui forment trois entités budgétaires distinctes.

Son financement est assuré par une dotation de l'Etat et des produits divers complétés, le cas échéant, par un prélèvement sur ressources propres.

L'exercice budgétaire est annuel et coïncide avec l'année civile.

Chaque année, un projet de budget est arrêté par les Questeurs, au mois de juin, après un débat d'orientation budgétaire en Bureau.

Ce projet de budget, ainsi que celui de la Chaîne parlementaire Public Sénat, sont ensuite soumis à une Commission commune des crédits, composée des Questeurs du Sénat et de l'Assemblée nationale, présidée par un président de chambre de la Cour des comptes, désigné par son Premier président, et chargée d'arrêter les crédits nécessaires au fonctionnement de chacune des deux assemblées, ainsi que le montant de la dotation qu'elles demandent à l'Etat.

Les propositions de la Commission commune des crédits sont transmises au Ministère chargé du budget pour être inscrites au projet de loi de finances de l'année n + 1, assorties d'un rapport explicatif annexé au projet de loi de finances.

---

<sup>1</sup> Décisions n°2001-448 DC du 25 juillet 2001, 2001-456 DC du 27 décembre 2001 et 2001-456 DC du 27 décembre 2001-129 du 13 mai 2011.

Une fois la loi de finances initiale définitivement adoptée, une nouvelle répartition de la dotation, par comptes de dépenses et de ressources du budget est réalisée. Les Questeurs peuvent à ce stade opérer des modifications sans toutefois remettre en cause l'équilibre et les orientations retenues dans le projet de budget.

Dans le cadre de l'exécution du budget, un rapport sur l'Etat de la consommation des crédits est établi et présenté aux Questeurs à la fin de chaque trimestre.

## **2. LA TENUE ET LA CLÔTURE DES COMPTES**

A la comptabilité générale du Sénat, comprenant les entités budgétaires « Sénat - mission institutionnelle », « Jardin du Luxembourg » et « Musée du Luxembourg », s'ajoutent des comptabilités annexes, correspondant aux comptes des Caisses des retraites et des Caisses de Sécurité sociale, dont l'autonomie implique une gestion comptable distincte sous réserve de l'agrégation de leurs comptes avec ceux du Sénat.

Les comptes de l'exercice sont clos dès la fin de l'année civile considérée, sans journée complémentaire. Dans les délais applicables à ceux de l'Etat, le Trésorier du Sénat transmet ces comptes à la direction générale des Finances publiques, afin qu'elle puisse procéder à leur intégration dans ceux de l'Etat.

Le compte de gestion établi chaque année par le Trésorier comporte, pour le Sénat et pour chaque comptabilité annexe, la balance générale des comptes, le bilan et le compte de résultat. Il comporte également un bilan et un compte de résultat agrégés, ainsi qu'une annexe présentant notamment les règles et méthodes comptables.

Un autre document, appelé « compte administratif », rend compte aux Questeurs de l'exécution budgétaire et est soumis à leur approbation.

## **3. LA CERTIFICATION DES COMPTES**

Fidèle à son choix de transparence, le Sénat respecte et met en œuvre les exigences constitutionnelles de régularité, de sincérité et de fidélité des comptes des administrations publiques, dans le respect de son autonomie et de sa spécificité de pouvoir public constitutionnel, en faisant appel à une entité tierce chargée de certifier que ses comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière à la clôture de l'exercice et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos, conformément à son référentiel comptable.

Après avoir fait appel au Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, le Sénat a choisi de confier cette mission de certification à la Cour des comptes.

---

Aux termes de la convention signée le 23 juillet 2013 entre le Président du Sénat et le Premier président de la Cour, cette mission s'organise en deux étapes.

La première, dite phase « préliminaire », vise à :

- évaluer les procédures en vigueur, leur adaptation en termes de couverture des risques et de séparation des tâches, ainsi que la pertinence et la bonne articulation des contrôles clés au regard du suivi des risques identifiés et de la qualité des inscriptions comptables ;

- procéder à une revue de la formalisation de ces procédures, à la fois sous l'angle de leur caractère opérationnel pour les services qui ont à les appliquer et de la documentation disponible pour préparer, conduire et rendre compte des vérifications effectuées au titre du contrôle interne ;

- vérifier l'effectivité des procédures décrites et leur efficacité au regard de la qualité des comptes.

La seconde phase, dite « finale », est quant à elle consacrée à l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice clos.

Cette année encore, à l'issue de cette seconde phase, la Cour, dans le rapport de certification transmis au Président du Sénat le 5 mai 2017 (voir annexe), a certifié « *qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les comptes du Sénat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont, dans leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Sénat* ».

#### **4. LE CONTRÔLE DES COMPTES**

En application du principe d'autonomie financière, le contrôle des comptes du Sénat incombe à la Commission spéciale instituée par l'article 103 *bis* du Règlement du Sénat.

Nommée à l'ouverture de chaque session ordinaire, composée conformément à la règle de proportionnalité entre les groupes politiques, cette commission comprend onze membres, qui ne peuvent faire partie du Bureau du Sénat.

Au terme de l'article 36 du Règlement budgétaire et comptable, adopté par le Bureau du Sénat le 17 mars 2016, elle est chargée :

- d'examiner le compte administratif et les comptes annuels du Sénat ;

- de donner quitus aux Questeurs de leur gestion et au Trésorier de la régularité de la sienne ;

- d'approuver les comptes annuels du Sénat et de les rendre publics.

Dans ce cadre, elle peut procéder aux contrôles sur pièces et sur place et obtenir communication des documents qu'elle juge nécessaires à l'exercice de sa mission de contrôle.

**5. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE AU TITRE DU CONTRÔLE DES COMPTES POUR L'ANNÉE 2016**

En application du Règlement budgétaire et comptable, la Commission spéciale a procédé à l'ensemble des diligences qui lui incombent sur les comptes du Sénat pour l'année 2016. À ce titre, elle a auditionné :

- le Directeur des Affaires financières et sociales, sur le compte administratif, le 11 avril 2017 ;
- le Trésorier du Sénat ainsi que Mme Catherine DEMIER, Conseiller maître à la Cour des comptes, chargée de la mission de certification des comptes du Sénat, le 9 mai 2017 ;
- MM. les Questeurs du Sénat, sur la gestion budgétaire du Sénat au titre de l'exercice considéré, le 10 mai 2017.

**Au terme de ses travaux, la Commission spéciale a, pour l'année 2016 :**

- **donné quitus aux Questeurs de leur gestion ;**
- **donné quitus au Trésorier de la régularité de sa gestion ;**
- **approuvé les comptes annuels du Sénat.**



---

## SYNTHÈSE

### DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CONTENUES EN DÉPIT DE L'AUGMENTATION DU POINT DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'exercice budgétaire pour 2016 se caractérise en premier lieu par une **stabilité des dépenses de fonctionnement** engagées par le Sénat, qui s'établissent à 317 M€ contre 316,4 M€ en 2015.

Ce montant, quasi identique à celui constaté en 2015, doit être analysé au regard des effets conjugués de la hausse de l'inflation et de l'annonce par le Gouvernement de la revalorisation de 0,6 %, au 1<sup>er</sup> juillet 2016, du point d'indice de la fonction publique.

Cette stabilité des dépenses de fonctionnement traduit donc, dans les faits, la poursuite des efforts de gestion entrepris au cours des cinq dernières années par les autorités du Sénat dans un environnement caractérisé par la stabilité des ressources disponibles.

### UN RALENTISSEMENT TEMPORAIRE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

L'exercice 2016 a par ailleurs été marqué par un **ralentissement temporaire des dépenses d'investissement** au regard des montants engagés les années précédentes, qui s'établissent à 7,9 M€ sur l'exercice, contre 17 M€ en 2015.

Il convient toutefois d'indiquer que cette pause prélude au lancement d'un programme de travaux sans précédent au printemps 2017, comprenant la rénovation des bâtiments situés au 26 et 36 rue de Vaugirard, la construction d'un restaurant en libre-service, l'extension de l'Orangerie Auguste Comte et l'achèvement de la transformation de l'ancienne Chapelle de la Chambre des Pairs en salle de réunion.

Dans cette attente, les investissements réalisés au cours de l'exercice 2016 ont permis de financer la poursuite de la mise aux normes des installations électriques vieillissantes du Palais du Luxembourg et de certaines de ses dépendances, l'achèvement des travaux de rénovation du chauffage des serres du Jardin du Luxembourg ainsi que les travaux d'installation d'une grille de protection autour des façades Sud, Est et Ouest du Palais, destinés à sécuriser la partie du Palais donnant sur le Jardin.

### UNE DOTATION INTÉGRALEMENT CONSOMMÉE

Au total, investissement et fonctionnement cumulés, les dépenses du Sénat au cours de l'exercice 2016 se sont élevées à 324,89 M€, conduisant à

**consommer l'intégralité de la dotation attribuée par l'Etat (323,58 M€),** gelée en euros courants pour la quatrième année consécutive après sa baisse de 1,2 % en 2012.

Les **1,3 M€** de dépenses non couverts par cette dotation ont été intégralement financés par les produits budgétaires. Ces derniers, qui s'établissent à **6,9 M€**, permettent de dégager un solde positif et d'améliorer le fonds de roulement de l'institution après deux années de dégradation consécutive.

Au cours de la période 2011 - 2016, l'évolution du solde budgétaire, c'est-à-dire le prélèvement opéré sur les disponibilités, s'explique ainsi par la maîtrise continue des dépenses de fonctionnement et le caractère cyclique des investissements.

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Investissement	9,13	4,20	5,69	11,24	17,01	7,89
Fonctionnement	333,17	326,37	321,68	320,84	316,44	317,00
Dépenses totales	342,30	330,56	327,36	332,07	333,44	324,89
Dotation	327,69	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58
Produits	6,25	6,52	6,56	6,86	5,49	6,95
Ressources totales	333,95	330,10	330,14	330,44	329,07	330,53
Solde budgétaire en M€ (Prélèvement sur les disponibilités)	-8,35	-0,46	2,78	-1,63	-4,37	5,64

en M€

## PREMIÈRE PARTIE

## BUDGET 2016

## I. L'EXÉCUTION DU BUDGET DU SÉNAT - MISSION INSTITUTIONNELLE

Les dépenses enregistrées par l'entité « Sénat » au cours de l'exercice 2016, à savoir celles rattachables à l'institution, à l'exclusion de celles consacrées au Jardin du Luxembourg et au Musée, ont atteint 312,9 M€ contre 321 M€ en 2015.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, 305 M€ ont permis de financer le fonctionnement de l'institution et 7 M€ d'euros ont été consacrés à des opérations d'investissement destinées à restructurer ou rénover les bâtiments et réseaux affectés au Sénat.

Dépenses - Sénat	2013	2014	2015	2016
<b>I - INVESTISSEMENT</b>	<b>5 236 823</b>	<b>10 571 770</b>	<b>15 935 833</b>	<b>7 215 147</b>
20 - Immobilisations incorporelles	251 350	435 773	1 036 644	495 162
21 - Immobilisations corporelles	4 985 472	10 135 997	14 899 189	6 719 985
<b>II - FONCTIONNEMENT</b>	<b>310 132 480</b>	<b>309 373 301</b>	<b>305 057 711</b>	<b>305 702 447</b>
<b>A - Fonctionnement courant</b>	<b>25 248 669</b>	<b>24 202 827</b>	<b>25 172 416</b>	<b>25 302 021</b>
60 - Achats	5 548 926	4 590 452	4 820 688	4 529 155
61 - Travaux et services extérieurs	13 236 063	13 749 292	14 054 259	13 927 175
62 - Autres travaux et services extérieurs	3 880 109	3 610 311	3 740 945	4 371 378
63 - Impôts taxes et versements assimilés	1 491 341	1 324 192	1 342 218	1 372 188
65 - Autres charges de gestion courante	1 145 221	1 119 030	1 167 206	1 088 212
67 - Charges exceptionnelles	-52 991	-190 450	47 101	13 912
<b>B - Charges parlementaires</b>	<b>157 827 147</b>	<b>160 335 365</b>	<b>154 976 202</b>	<b>156 685 369</b>
<b>B1 - Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité</b>	<b>39 647 732</b>	<b>39 366 643</b>	<b>39 563 546</b>	<b>39 841 452</b>
641 - Indemnités	30 959 383	30 745 350	30 804 244	30 958 949
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance	8 688 349	8 621 294	8 759 303	8 882 503
<b>B2 - Aide à l'exercice du mandat</b>	<b>113 806 279</b>	<b>116 482 264</b>	<b>110 604 455</b>	<b>112 294 776</b>
625 - Déplacements, missions et réceptions	7 537 992	7 449 715	7 915 291	8 080 632
626 - Frais postaux et de télécommunications	2 986 649	2 836 323	2 313 107	2 544 155
648 - Formation	29 298	29 064	44 324	35 805
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	137 917	97 139	67 830	112 264
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	102 276 640	105 237 199	99 439 237	100 663 458
659 - Contributions aux assemblées interparlementaires	837 784	832 823	824 666	858 463
<b>B3 - Anciens Sénateurs</b>	<b>4 373 136</b>	<b>4 486 458</b>	<b>4 808 200</b>	<b>4 549 141</b>
641 - Allocation d'aide au retour à l'emploi	1 357	79 823	100 674	38 624
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance	2 390 263	2 444 091	2 675 613	2 571 640
649 - Accessoires de pensions	1 981 515	1 962 544	2 031 914	1 938 877
<b>C - Charges de personnels</b>	<b>127 056 664</b>	<b>124 835 108</b>	<b>124 909 093</b>	<b>123 715 057</b>
<b>C1- Personnel en activité : Fonctionnaires</b>	<b>113 808 925</b>	<b>111 003 214</b>	<b>110 143 093</b>	<b>108 588 403</b>
624 - Transport de biens et transport du personnel	299 347	211 138	325 439	216 594
625 - Déplacements, missions et réceptions	185 454	202 870	226 017	296 393
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	96 229 009	95 145 551	93 317 894	92 374 180
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	14 705 464	13 875 909	13 996 847	14 079 535
647 - Autres charges sociales	2 356 927	1 526 065	2 252 904	1 595 916
648 - Autres charges de personnel	32 028	40 930	23 207	25 011
659 - Autres subventions	696	751	785	773
<b>C2- Personnel en activité : Contractuels et assimilés</b>	<b>7 992 425</b>	<b>8 281 284</b>	<b>9 008 012</b>	<b>9 079 551</b>
621 - Personnel extérieur	0	46 022	18 404	28 339
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	5 796 920	6 002 408	6 428 549	6 490 130
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	1 818 015	1 913 476	2 163 299	2 219 317
647 - Autres charges sociales	377 185	319 378	397 761	341 765
648 - Autres charges de personnel	306	0	0	0
<b>C3- Personnel retraité</b>	<b>5 255 314</b>	<b>5 550 610</b>	<b>5 757 988</b>	<b>6 047 104</b>
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	2 314 806	2 456 202	2 527 991	2 647 570
649 - Accessoires de pensions	2 940 508	3 094 409	3 229 997	3 399 534
<b>Total des dépenses</b>	<b>315 369 303</b>	<b>319 945 070</b>	<b>320 993 544</b>	<b>312 917 594</b>

Par grandes destinations (investissement, fonctionnement courant, charges parlementaires et de personnel), les dépenses constatées sur l'exercice 2016 se ventilent comme suit :

<b>Dépenses - Sénat</b>				
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>I - INVESTISSEMENT</b>	5 236 823	10 571 770	15 935 833	7 215 147
<b>II - FONCTIONNEMENT</b>	310 132 480	309 373 301	305 057 711	305 702 447
<b>A - Fonctionnement courant</b>	25 248 669	24 202 827	25 172 416	25 302 021
<b>B - Charges parlementaires</b>	157 827 147	160 335 365	154 976 202	156 685 369
B1- Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité	39 647 732	39 366 643	39 563 546	39 841 452
B2 - Aide à l'exercice du mandat	113 806 279	116 482 264	110 604 455	112 294 776
B3 - Anciens Sénateurs	4 373 136	4 486 458	4 808 200	4 549 141
<b>C - Charges de personnels</b>	127 056 664	124 835 108	124 909 093	123 715 057
C1- Personnel en activité : Fonctionnaires	113 808 925	111 003 214	110 143 093	108 588 403
C2- Personnel en activité : Contractuels et assimilés	7 992 425	8 281 284	9 008 012	9 079 551
C3- Personnel retraité	5 255 314	5 550 610	5 757 988	6 047 104
<b>Total des dépenses</b>	<b>315 369 303</b>	<b>319 945 070</b>	<b>320 993 544</b>	<b>312 917 594</b>

#### **A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement associées à l'entité « Sénat-Mission institutionnelle », qui s'établissent à 7,21 M€, connaissent un important recul en 2016 après quatre ans de hausse ininterrompue.

Cette diminution correspond, dans l'attente du lancement des travaux de rénovation des bâtiments situés au 26 et 36 rue de Vaugirard, de construction d'un restaurant en libre-service, d'aménagement de l'Orangerie Auguste Comte, à l'achèvement du programme de rénovation des bâtiments situés au 64 boulevard Saint-Michel et au 77 rue Bonaparte lancé en 2013.

#### **Évolution des dépenses d'investissement (2012-2016)**

<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
4 M€	5,2 M€	10,5 M€	15,9 M€	7,2 M€

Le budget de la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins concentre une fois de plus les principaux investissements réalisés par le Sénat en 2016.

## 1. Les investissements gérés par la direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins (DAPJ)

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
213 - Constructions	2 666 527	7 463 310	10 631 220	3 940 161
215 - Installations techniques, matériels et outillage	1 281 126	1 425 930	2 413 738	1 452 860
216 - Collections et oeuvres d'art	74 454	87 106	166 882	205 884
218 - Autres immobilisations corporelles	151 330	464 364	824 330	87 234
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>4 173 437</b>	<b>9 440 710</b>	<b>14 036 170</b>	<b>5 686 140</b>

### a) Les dépenses de constructions et d'installations techniques

Les dépenses de construction (compte 213), se sont élevées à 3.940.161 €, en baisse de 63 % par rapport à 2015 (10,6 M€) quand celles consacrées aux installations techniques (compte 215) se sont élevées à 1.510.423 € (- 37,60 % par rapport à 2015) reflétant l'achèvement du programme de travaux immobiliers évoqué *supra*.

Au cours de l'exercice 2016, ces deux catégories de dépenses ont concouru à la réalisation de trois grands objectifs évoqués ci-dessous.

- **La sécurisation des personnes et des biens**

Compte tenu du contexte national et international, d'importants aménagements ont été réalisés pour renforcer la sécurité tant aux abords du Palais qu'à l'intérieur de son enceinte. A ce titre :

- 1.280.928 € ont été utilisés pour l'installation d'une grille de protection autour des façades Sud, Est et Ouest du Palais sur le Jardin ;
- 956.487 € ont contribué à améliorer l'accessibilité et renforcer la sécurisation de l'hémicycle, dans le cadre d'une opération pluriannuelle ;
- 105.859 € ont contribué à sécuriser les accès et le contrôle des métaux au 15, 15 *bis* et 15 *ter* rue de Vaugirard ;
- 81.694 € ont permis d'aménager une travée centrale dans la salle de réunion Médicis ;
- 50.200 € ont servi à la rénovation des systèmes de sécurité incendie de l'Orangerie Auguste Comte et du 6 rue Garancière.

- **La restructuration et la rationalisation de l'usage des immeubles**

La politique de rationalisation des surfaces mise en œuvre par les autorités du Sénat au cours des six dernières années a permis à l'institution d'accroître la surface de bureaux mise à disposition des Sénateurs, permettant à terme l'abandon de la location d'un immeuble, de programmer la construction d'un restaurant libre-service aux normes sanitaires et techniques, permettant de répondre aux besoins des Sénateurs et des personnels du Sénat.

A ce titre, on soulignera que 1.018.552 € ont été dépensés pour financer la transformation des logements d'un des bâtiments du 36 rue de Vaugirard en bureaux, permettant à terme la libération des espaces en location hébergeant aujourd'hui une partie des services (AGAS).

Par ailleurs, l'implantation d'un nouveau self-service destiné aux Sénateurs et aux personnels du Sénat a nécessité :

- l'installation de **bureaux** et d'ateliers provisoires pour la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins dans l'Orangerie Auguste Comte pour un montant de **633.574 €** ;
- le **transfert de l'atelier mécanique** du Jardin au 58 bis boulevard Saint-Michel pour un montant de **428.781 €** ;
- la création d'une structure en bois dans l'Orangerie Auguste Comte pour l'accueil des locaux définitifs de la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins a débuté en 2016, pour **76.043 €**.

- **La mise aux normes techniques, environnementales et l'amélioration de l'accessibilité**

Cette mise aux normes a vocation en premier lieu à répondre aux préoccupations de développement durable, à améliorer l'accessibilité du Sénat et de ses dépendances, ainsi qu'à mettre à niveau les installations techniques. Elle a concerné, en 2016 :

- les travaux de restructuration des installations électriques, pour 434.224 € et la rénovation des réseaux Ethernet et téléphonique, pour 182.486 € ;
- le précâblage des bâtiments I du 64 boulevard Saint-Michel et Y de l'Orangerie Auguste Comte, pour 166.686 € ;
- la rénovation d'appareils élévateurs pour 105.204 € ;
- la mise en œuvre de nouvelles fenêtres à isolation renforcée pour 75.94 € ;

- diverses acquisitions de matériels industriels, dont notamment un lave-vaisselle à convoyeur pour la cuisine du restaurant, pour 64.973 € ;
- la rénovation de la tête de réseau électrique, pour 60.300 € ;

### **Nature des dépenses d'investissement immobilier**

En matière immobilière, deux types de dépenses d'investissement (au-delà de celles d'entretien courant ou de construction) connaissent un rythme soutenu : les dépenses de mise aux normes et celles d'économie d'énergie.

- Les travaux de mise aux normes

Le tableau ci-après recense les principaux travaux destinés à respecter les normes en vigueur qui s'imposent aux locaux, installations et matériels.

Ces chantiers sont menés dans deux types de circonstances :

- soit ils relèvent de dispositions légales s'imposant au Sénat : par exemple le bâtiment des Chartreux devant répondre aux normes d'accessibilité ou d'espace recevant du public (ERP) ; ou les groupes froids qui doivent cesser d'utiliser une substance appauvrissant la couche d'ozone (R22) ; ou encore les contraintes liées à la présence d'amiante ou de plomb ;
- soit ils portent sur des rénovations qui, sans être imposées, sont nécessaires parce qu'elles concernent des installations vétustes ou devenant hors normes, qui ne permettent plus de satisfaire les impératifs de maintenance : par exemple la rénovation des installations électriques ou la rénovation des réseaux Ethernet et téléphoniques.

	2014	2015	2016
<b>Sénat</b>	<b>1 464 730</b>	<b>1 444 156</b>	<b>1 819 411</b>
Rénovation des installations électriques (2014-2017)	64 584	304 279	460 250
Rénovation des réseaux Ethernet et téléphoniques		658 810	231 098
Pré-câblage			170 327
Téléphonie mobile 3G/4G			12 607
Rénovation de la tête de réseau			60 300
Accessibilité et sécurisation de l'hémicycle - (Pour 75%)			785 913
Escalier du public (A0224) : mise aux normes de l'éclairage			27 778
Mise aux normes de groupes froid à la Présidence			12 373
Climatisation - GB011 GB706 UE001 - S0112	4 145	293 073	
Chartreux - Accessibilité	142 785		
Chartreux - ERP	477 114		
Petit Luxembourg - Accessibilité (fin d'opération)	58 927		
Restaurant du personnel - Buffet réfrigéré		105 673	
Versailles - Mise aux normes des équipements de sécurité incendie		5 500	
Mise aux normes de groupes froid (OP)	692 267		
Restaurant des sénateurs - Installations de climatisation		23 959	
Self 6 rue Garancière - Installations de climatisation		14 766	
Autre : Diagnostics et repérages amiante et plomb	24 908	38 097	58 765

Source APJ

- Les travaux d'économies d'énergie

La contrainte énergétique est systématiquement prise en compte au moment des projets de restructuration des bâtiments. Ainsi, l'isolation du 77 rue Bonaparte et du 64 boulevard Saint-Michel a été renforcée dans le cadre de la réhabilitation de ces édifices. Dans ces deux cas, une nouvelle station CPCU a été créée afin d'optimiser la consommation en termes de chauffage.

Par ailleurs, outre le remplacement récurrent, depuis 2007, des ampoules classiques par des ampoules à basse consommation d'énergie ou leds, des actions plus ciblées sont menées, comme la mise en place de fenêtres à isolation thermique ou encore l'installation de détecteurs de présence permettant l'allumage et l'extinction automatique de l'éclairage des circulations et des sanitaires.

Ces actions sont recensées dans le tableau ci-dessous :

	2014	2015	2016
<b>Sénat</b>	<b>115 360</b>	<b>293 127</b>	<b>196 192</b>
Mise en œuvre de portes et fenêtres à isolation renforcée	89 733	75 693	88 335
Étude de faisabilité - Chaufferie du Palais		19 758	
Rénovation de la chaufferie du Palais			69 675
Installation de détecteurs de présence	25 627		28 299
26/36 Vaugirard - Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage HQE			9 883
Éclairage du parc de stationnement et armoires électriques		197 675	

Source APJ



b) *Les dépenses relatives aux collections et œuvres d'art*

Les dépenses relatives aux collections et œuvres d'art, qui ont représenté 205.884 € en 2016, soit un montant en progression de 23,37 % par rapport à 2015, se sont principalement inscrites dans le cadre de deux opérations pluriannuelles :

- la transformation de l'ancienne Chapelle en salle multimédia, qui a donné lieu à 103.202 € de dépenses au titre de la restauration des décors ;
- la restauration de mobilier historique et d'objets d'art du Mobilier national, qui a enregistré 50.423 € de dépenses.

Les dépenses sur crédits annuels de ce compte ont permis des restaurations de sièges, fauteuils, banquettes, dorures, ainsi que des restaurations de tableaux en dépôt au Sénat.

Au cours des quatre derniers exercices, l'évolution des dépenses sur ce compte s'établit comme suit :

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	82 617	87 106	109 978	150 206
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt	-8 163	0	56 904	55 679
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>74 454</b>	<b>87 106</b>	<b>166 882</b>	<b>205 884</b>

En y agrégeant les dépenses de même nature financées sur d'autres comptes, y compris celles de la direction de la Bibliothèque et des Archives, les dépenses contribuant à l'enrichissement, à la restauration, à la valorisation du patrimoine, s'établissent comme suit :

### Agrégat des dépenses d'enrichissement et valorisation du patrimoine mobilier

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
<b>Mobilier historique*</b>	<b>43 796</b>	<b>54 837</b>	<b>140 040</b>	<b>53 030</b>
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	39 362	54 837	107 434	42 586
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt				2 423
605400 - Achats de mobilier et décors			65	957
606900 - Fournitures ateliers				786
611000 - Sous-traitance générale			840	5 592
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	4 434		31 700	685
<b>Oeuvres d'art*</b>	<b>-3 469</b>	<b>17 285</b>	<b>81 622</b>	<b>81 701</b>
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	3 903		2 544	
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt	-8 163		56 904	53 256
611000 - Sous-traitance générale	791	8 796	20 362	23 225
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers		8 489	1 812	5 220
<b>Achats patrimoniaux</b>	<b>3 300</b>	<b>9 492</b>	<b>8 170</b>	<b>10 632</b>
605810 - Ouvrages				4 550
605850 - Divers (ex: Gravures/Lettres)	3 300	9 492	8 170	6 082
<b>Restauration d'ouvrages</b>	<b>81 203</b>	<b>115 454</b>	<b>97 290</b>	<b>73 114</b>
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	81 203	115 454	97 290	43 993
622600 - Honoraires				29 122
<b>Numérisation patrimoniale</b>	<b>954</b>	<b>1 213</b>	<b>11 082</b>	<b>676</b>
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	954	1 213	11 082	676
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>125 784</b>	<b>198 280</b>	<b>338 204</b>	<b>219 153</b>

\*Source APJ

## 2. Les investissements gérés par la Direction des Systèmes d'information (DSI)<sup>2</sup>

Les investissements réalisés par la Direction des Systèmes d'information se partagent entre les comptes 205 « Logiciels », pour 440.000 €, et 218 « Autres immobilisations corporelles », pour 250.000 €.

### a) Les dépenses consacrées aux logiciels

Les dépenses consacrées aux logiciels ont représenté 441.612 € en 2016 contre 972.597 € en 2015 et ont concerné :

- l'évolution des systèmes existants (solutions pare-feu, outil collaboratif iTop, plateforme de sauvegarde, logiciel de main courante, dérouleur vidéo, ...), pour 95.127 € ;
- la mise en œuvre de l'accessibilité en vidéo à la demande (VOD) de l'intégralité des débats en séance publique et d'un système d'indexation adapté (74.691 €) ;
- la mise à jour des licences Windows Server pour tenir compte de l'augmentation du parc de serveurs du Sénat (73.645 €) ;

<sup>2</sup> Un agrégat « dépenses informatiques » figure page 34.

- la mise à jour et l'acquisition de licences diverses (Novell, VMWare, ...) pour 58.256 € ;
- le renforcement de la sécurité du système d'information (56.416 €) ;
- des projets nouveaux répondant aux demandes des directions utilisatrices (49.348 €), dont des achats de logiciels pour la nouvelle direction des Comptes Rendus, l'acquisition d'un système de modélisation des données pour la direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins et la migration du logiciel de gestion des archives Thot pour la direction de la Bibliothèque et des Archives ;
- des prestations complémentaires dans le cadre de l'opération pluriannuelle de migration du progiciel de gestion budgétaire (30.841 €).

#### *b) Au titre des immobilisations corporelles*

Les dépenses consacrées aux immobilisations corporelles ont atteint 249.204 € en 2016. La baisse de ces dépenses (- 16,02 %) est liée aux moindres acquisitions effectuées dans le cadre du renouvellement du parc informatique des directions.

Elles concernent principalement :

- l'équipement informatique des directions (164.571 €) ;
- la fourniture de cinq équilibreurs de charge acquis afin de répondre aux besoins de sécurisation applicative et d'accès à distance (35.719 €) ;
- l'achat de divers équipements informatiques (28.298 €) ;
- la fourniture de matériels de stockage (20.616 €).

### **3. Les investissements des autres directions**

- La **direction de la Communication** a consommé 53.550 €, afin de financer :
  - une intégration logicielle destinée à la mise en place d'une redondance pour deux serveurs vidéo Dell du centre de production audiovisuelle, pour 28.378 € ;
  - un nouveau portail vidéo sur Internet dans le cadre du marché idoine pour un montant de 14.619 € ;
  - la refonte de la page d'accueil et de la carte des régions du site Sénat Junior, pour 6.720 € ;
  - des évolutions du site intranet du Sénat, pour 3.834 €.

Cette même direction a par ailleurs dépensé 245.819 € pour les investissements suivants :

- l'installation de deux grands écrans dans l'hémicycle, pour 100.304 € ;
- l'acquisition d'équipement pour la cellule audiovisuelle, à hauteur de 91.575 € (supports pour caméras, système de conférence, reprogrammation de l'automatisation des caméras, châssis, pièces de rechange pour le dispositif de captation mobile, pupitre de commande...);
- la mise en place du nouveau portail vidéo sur Internet, pour 39.590 € ;
- l'acquisition de deux tables tactiles, pour 7.416 € ;

- La **direction des Affaires financières et sociales** a acquis divers matériels médicaux et de sécurité (défibrillateurs, armoires, spiromètre) pour un total de 17.780 €.

- Quant à la **direction de la Logistique et des Moyens généraux**, elle a dépensé 463.480 €, en forte hausse par rapport à 2015, pour l'achat de neuf véhicules. Cette dépense s'inscrit dans le cadre de l'opération pluriannuelle de renouvellement du parc automobile, traduisant la reprise d'un programme d'acquisition gelé entre 2012 et 2015, et aujourd'hui justifié par la vétusté et le kilométrage du parc existant.

D'autres véhicules ont également été acquis sur crédits annuels (cinq véhicules électriques destinés aux corps de métier de la direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins, pour 140.322 €, et trois motos électriques (50.607 €) pour la Garde républicaine).

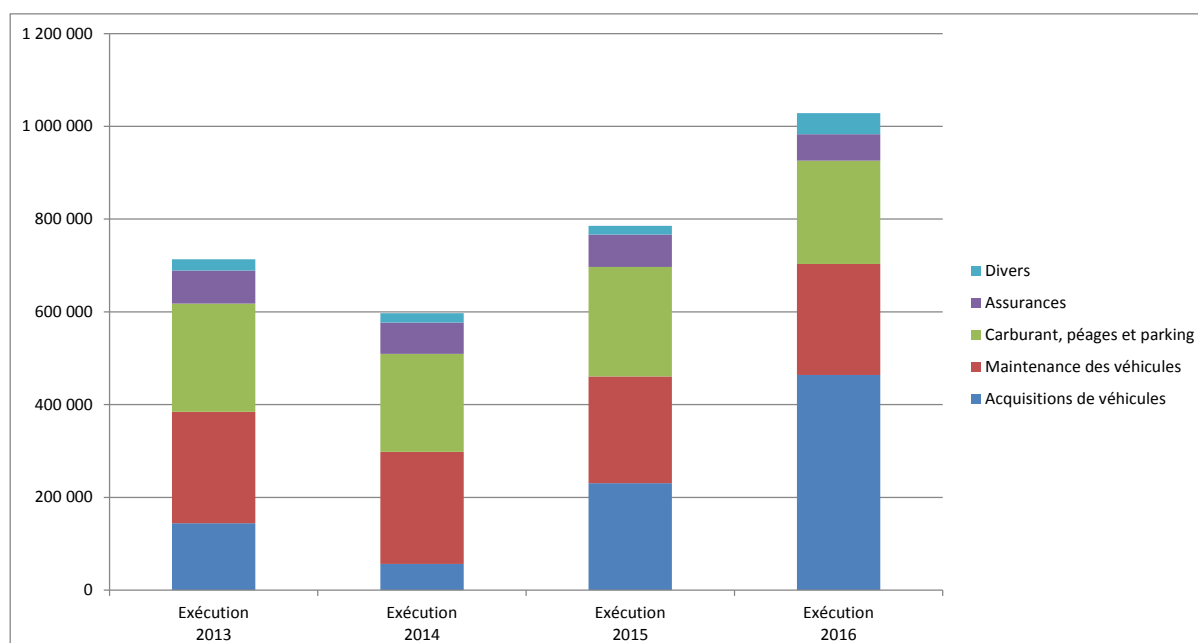
Plus marginalement, elle a dépensé 57.563 € pour :

- l'acquisition d'une découpeuse raineuse pour l'atelier de reprographie, de matériels de nettoyage, deux chariots de livres pour la Direction des Archives et de la Bibliothèque ;
- des achats de gros outillage pour le garage (un appareil de contrôle de géométrie des trains roulants, un matériel permettant le débosselage sans peinture et un établi mobile).

## BUDGET 2016

## Agrégat des dépenses du garage

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
<b>Acquisitions de véhicules</b>	<b>144 498</b>	<b>56 659</b>	<b>230 891</b>	<b>464 167</b>
218200 - Matériel de transport	142 583	56 651	230 621	463 480
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	1 915	8	270	687
<b>Maintenance des véhicules</b>	<b>240 059</b>	<b>241 574</b>	<b>229 919</b>	<b>239 122</b>
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	0	9 768	613	501
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	146 408	141 992	143 710	161 767
613510 - Locations mobilières	8 167	7 517	13 359	12 767
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	78 913	75 948	62 198	52 975
615600 - Maintenance	6 571	6 349	10 039	11 112
<b>Carburant, péages et parking</b>	<b>233 454</b>	<b>211 100</b>	<b>236 294</b>	<b>222 821</b>
606600 - Carburant	205 338	182 622	197 241	176 307
625140 - Péages et parkings hors mission	28 049	28 431	38 942	46 514
625150 - Divers hors mission	66	47	111	0
<b>Assurances</b>	<b>71 203</b>	<b>67 744</b>	<b>69 547</b>	<b>56 850</b>
616000 - Assurances	71 203	67 744	69 547	56 850
<b>Divers</b>	<b>24 116</b>	<b>20 136</b>	<b>18 865</b>	<b>45 574</b>
215500 - Outillage industriel	7 903	1 282	0	27 884
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	2 632	5 447	4 749	5 279
618300 - Documentation technique	10 681	10 672	11 423	8 998
671200 - Pénalités, amendes	2 901	2 735	2 693	3 412
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>713 330</b>	<b>597 212</b>	<b>785 517</b>	<b>1 028 533</b>



## EXECUTION DU BUDGET - 2016

Sénat

Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2015	Budget réparti 2016	Exécution 2016	Solde budgétaire 2016	Taux d'exécution 2016	Variation 2016-2015 (en%)	Variation 2016-2015 (en montant)
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>							
<b>205 - Logiciels</b>	<b>1 036 644,33</b>	<b>842 032,00</b>	<b>495 162,05</b>	<b>346 869,95</b>	<b>58,81%</b>	<b>-52,23%</b>	<b>-541 482,28</b>
205000 - Logiciels	1 036 644,33	842 032,00	495 162,05	346 869,95	58,81%	-52,23%	-541 482,28
<b>213 - Constructions</b>	<b>10 631 219,79</b>	<b>4 937 672,00</b>	<b>3 940 161,38</b>	<b>997 510,62</b>	<b>79,80%</b>	<b>-62,94%</b>	<b>-6 691 058,41</b>
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	212 126,08	3 057 400,00	3 021 596,66	35 803,34	98,83%	1324,43%	2 809 470,58
213510 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Bâtiments non spécifiques	10 419 093,71	1 880 272,00	918 564,72	961 707,28	48,85%	-91,18%	-9 500 528,99
<b>215 - Installations techniques, matériels et outillage</b>	<b>2 420 510,17</b>	<b>1 484 244,00</b>	<b>1 510 423,00</b>	<b>-26 179,00</b>	<b>101,76%</b>	<b>-37,60%</b>	<b>-910 087,17</b>
215100 - Installations complexes spécialisées	1 850 069,95	1 318 244,00	1 165 086,57	153 157,43	88,38%	-37,02%	-684 983,38
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâtiments non spécifiques	279 823,18	0,00	68 224,75	-68 224,75	0,00%	-75,62%	-211 598,43
215400 - Matériel industriel	290 617,04	138 000,00	249 227,27	-111 227,27	180,60%	-14,24%	-41 389,77
215500 - Outillage industriel	0,00	28 000,00	27 884,41	115,59	99,59%	NS	27 884,41
<b>216 - Collections et oeuvres d'art</b>	<b>166 881,84</b>	<b>220 000,00</b>	<b>205 884,35</b>	<b>14 115,65</b>	<b>93,58%</b>	<b>23,37%</b>	<b>39 002,51</b>
216100 - Collections et oeuvres d'art propriété du Sénat	109 978,30	50 000,00	150 205,67	-100 205,67	300,41%	36,58%	40 227,37
216200 - Collections et oeuvres d'art mises en dépôt	56 903,54	170 000,00	55 678,68	114 321,32	32,75%	-2,15%	-1 224,86
<b>218 - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>1 680 576,88</b>	<b>1 261 093,00</b>	<b>1 063 516,51</b>	<b>197 576,49</b>	<b>84,33%</b>	<b>-36,72%</b>	<b>-617 060,37</b>
218100 - Installations générales, agencements, aménagements divers	18 839,09	0,00	20 485,30	-20 485,30	0,00%	8,74%	1 646,21
218200 - Matériel de transport	147 706,60	572 293,00	463 480,00	108 813,00	80,99%	213,78%	315 773,40
218300 - Matériel de bureau et matériel informatique	313 100,72	352 000,00	249 204,01	102 795,99	70,80%	-20,41%	-63 896,71
218400 - Mobilier	817 634,25	158 000,00	84 528,52	73 471,48	53,50%	-89,66%	-733 105,73
218600 - Matériel labo photo	9 800,62	8 000,00	6 933,90	1 066,10	86,67%	-29,25%	-2 866,72
218700 - Matériel audiovisuel	373 495,60	170 800,00	238 884,78	-68 084,78	139,86%	-36,04%	-134 610,82
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15 935 833,01</b>	<b>8 745 041,00</b>	<b>7 215 147,29</b>	<b>1 529 893,71</b>	<b>82,51%</b>	<b>-54,72%</b>	<b>-8 720 685,72</b>

Ce tableau présente, outre un rappel à titre de comparaison de l'exécution 2015, le budget pour 2016 et son exécution. Ces éléments permettent de calculer la différence entre le budget prévu et son exécution (le « solde budgétaire »), le taux d'exécution et les variations entre les deux exercices.

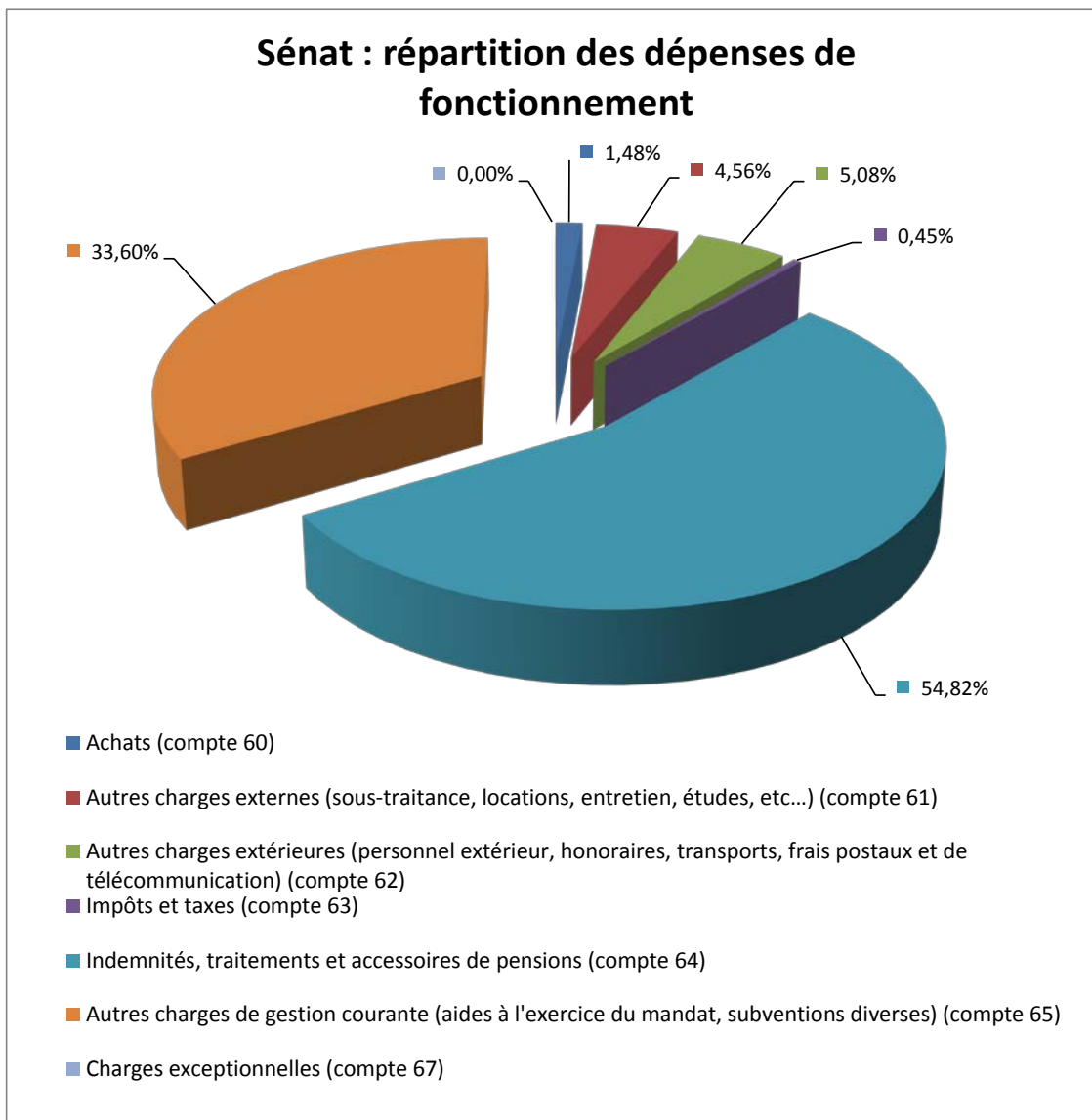
## BUDGET 2016

**B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les **dépenses de fonctionnement** associées à l'entité « Sénat-Mission institutionnelle », s'établissent à **305,7 M€** en 2016, soit une augmentation de 0,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	1 667 426	1 131 757	1 120 987	1 049 029
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	3 856 252	3 428 364	3 677 946	3 446 632
607 - Achats de marchandises	25 248	30 331	21 755	33 494
611 - Sous-traitance générale	2 512 594	2 368 908	2 377 289	2 458 404
613 - Locations	2 130 515	1 975 167	2 118 840	1 795 818
614 - Charges locatives et de copropriété	262 771	272 461	442 926	279 030
615 - Entretien, réparations, restauration	7 008 143	7 323 830	7 380 253	7 495 195
616 - Assurances	220 296	269 304	261 131	220 292
617 - Etudes et recherche	52 000	114 020	112 729	230 131
618 - Divers	1 049 743	1 425 603	1 361 091	1 448 305
621 - Personnel extérieur	0	46 022	18 404	28 339
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 820 791	1 716 927	2 005 558	2 783 248
623 - Publicités, publications, relations publiques	751 469	723 341	552 123	421 942
624 - Transport de biens et transport du personnel	299 347	211 138	325 439	216 594
625 - Déplacements, missions et réceptions	8 086 211	7 974 712	8 485 323	8 658 700
626 - Frais postaux et de télécommunications	3 931 732	3 684 239	3 152 356	3 428 669
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	909 173	926 054	946 551	978 727
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	429 006	398 138	395 667	393 461
637 - Taxes diverses	153 162	0	0	0
641 - Indemnités des Sénateurs	30 960 740	30 825 172	30 904 917	30 997 574
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	96 229 009	95 145 551	93 317 894	92 374 180
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	5 796 920	6 002 408	6 428 549	6 490 130
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	11 078 612	11 065 385	11 434 915	11 454 142
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	17 020 270	16 332 110	16 524 838	16 727 105
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	1 818 015	1 913 476	2 163 299	2 219 317
647 - Autres charges sociales	2 734 111	1 845 443	2 650 665	1 937 681
648 - Autres charges de personnel	61 633	69 994	67 531	60 816
649 - Accessoires de pensions	4 922 023	5 056 953	5 261 911	5 338 411
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeurs similaires	1 713	1 338	94	0
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	137 917	97 139	67 830	112 264
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	102 276 640	105 237 199	99 439 237	100 663 458
659 - Autres subventions	1 981 988	1 951 267	1 992 564	1 947 449
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-53 741	-190 450	2 693	13 912
678 - Autres charges exceptionnelles	750	0	44 408	0
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>310 132 480</b>	<b>309 373 301</b>	<b>305 057 711</b>	<b>305 702 447</b>

Leur répartition par nature de compte s'établit comme suit :

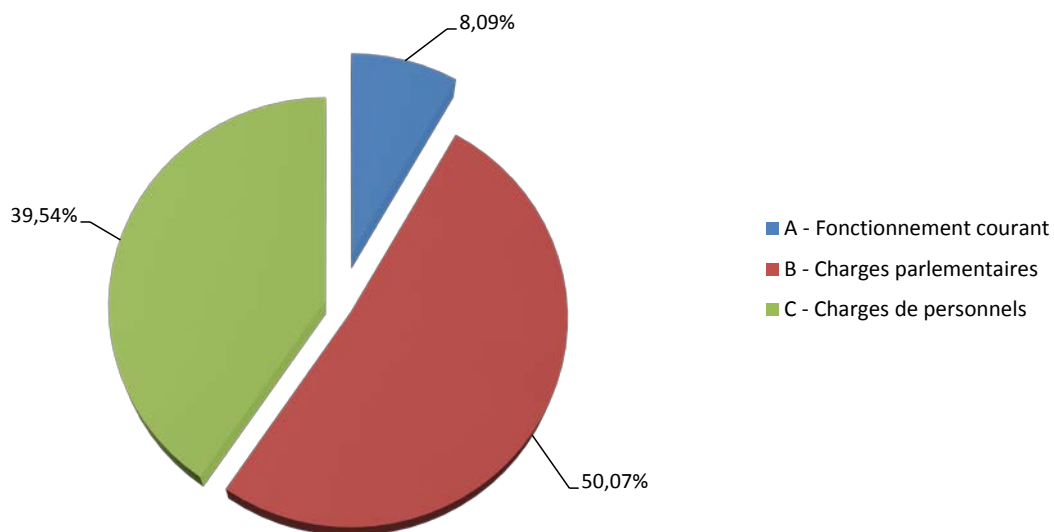


Par destination (« fonctionnement courant », « charges parlementaires », « charges de personnel »), elles se ventilent comme suit :

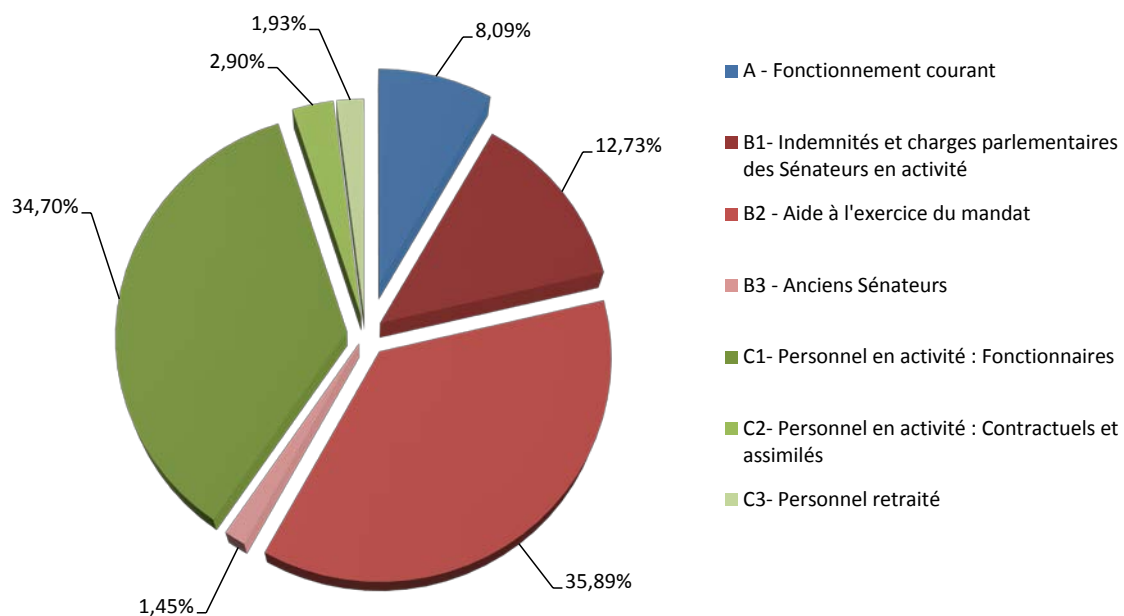
<b>II - FONCTIONNEMENT</b>	<b>305 702 447</b>	<b>97,69%</b>
<b>A - Fonctionnement courant</b>	<b>25 302 021</b>	<b>8,09%</b>
<b>B - Charges parlementaires</b>	<b>156 685 369</b>	<b>50,07%</b>
B1- Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité	39 841 452	12,73%
B2 - Aide à l'exercice du mandat	112 294 776	35,89%
B3 - Anciens Sénateurs	4 549 141	1,45%
<b>C - Charges de personnels</b>	<b>123 715 057</b>	<b>39,54%</b>
C1- Personnel en activité : Fonctionnaires	108 588 403	34,70%
C2- Personnel en activité : Contractuels et assimilés	9 079 551	2,90%
C3- Personnel retraité	6 047 104	1,93%



### Répartition des dépenses de fonctionnement



### Répartition des dépenses de fonctionnement



## Fonctionnement courant : présentation détaillée par compte

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
605100 - Travaux d'impression	681 698	450 748	409 432	361 796
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	0	9 768	613	501
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	193 077	199 663	212 890	230 522
605400 - Achats de mobilier et décors	55 445	66 422	71 531	68 388
605600 - Achats de matériels, équipements et travaux photos	7 251	20 520	14 321	3 352
605700 - Achats de matériel, équipements et travaux audiovisuels	17 377	28 664	12 493	22 982
605810 - Ouvrages	103 855	96 171	82 068	90 443
605820 - Journaux à l'unité	170 038	0	0	0
605840 - Abonnements, publications diverses	176 195	0	0	0
605850 - Divers (ex: Gravures/Lettres)	3 300	9 492	8 170	6 082
605870 - Abonnement au JO	8 369	0	0	0
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	250 822	250 309	309 470	264 962
606110 - Eau	250 841	228 650	233 715	180 888
606120 - Electricité et gaz	1 076 291	963 989	1 194 349	1 128 229
606130 - Chauffage urbain	1 107 981	929 554	1 020 722	1 019 419
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	593 763	440 813	461 755	407 286
606400 - Fournitures administratives	359 181	334 106	320 792	283 558
606600 - Carburant	205 338	182 622	197 241	176 307
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	73 315	75 061	36 257	26 856
606800 - Autres matières et fournitures	169 722	262 291	207 900	196 635
606900 - Fournitures ateliers	19 820	11 278	5 214	27 456
607000 - Achats de marchandises	25 248	30 331	21 755	33 494
611000 - Sous-traitance générale	2 505 179	2 368 908	2 377 289	2 458 404
611100 - Traductions	7 415	0	0	0
613200 - Locations immobilières	1 560 133	1 544 478	1 702 435	1 390 171
613510 - Locations mobilières	552 342	402 693	404 964	391 654
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	18 040	27 997	11 442	13 994
614000 - Charges locatives et de copropriété	262 771	272 461	442 926	279 030
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	613 000	1 059 941	866 361	785 645
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	491 596	623 858	625 340	468 851
615600 - Maintenance	5 903 547	5 640 030	5 888 551	6 240 700
616000 - Assurances	220 296	269 304	261 131	220 292
617000 - Etudes et recherche	52 000	114 020	112 729	230 131
618110 - Achats et abonnements publications diverses	148 812	833 988	838 997	885 476
618120 - Archives audiovisuelles	33 699	38 299	26 728	26 805
618140 - Abonnements télévision	23 944	10 756	7 496	8 496
618150 - Documentation électronique	327 287	11 653	3 685	11 661
618170 - Suivi presse quotidienne régionale	21 652	22 081	22 162	22 663
618300 - Documentation technique	27 432	36 985	34 663	23 976
618400 - Versement à des organismes de formation	367 706	387 910	352 847	388 044
618410 - Formation langues étrangères	77 991	79 280	67 998	74 224
618450 - Conception épreuves de concours	21 220	4 651	6 461	6 960
618500 - Documentation de colloque, séminaires, conférences	0	0	55	0
622600 - Honoraires	1 820 791	1 716 927	2 005 558	2 783 248
623100 - Annonces et insertions	19 830	35 407	14 866	15 839
623300 - Organisation de manifestations et expositions	173 708	189 567	189 253	145 503
623600 - Catalogue et imprimés	72 977	75 944	57 972	46 417
623700 - Publications	54 952	112 805	111 464	97 930
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	430 003	309 619	178 568	116 253
625 - Déplacements, missions et réceptions	362 765	322 127	344 014	281 675
626100 - Frais postaux et de télécommunication - Charges générales	823 747	713 290	674 505	728 280
626220 - Lignes spécialisées et internet	52 718	64 971	93 080	87 533
626250 - Autres frais de télécommunications	68 618	69 655	71 663	68 701
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	909 173	926 054	946 551	978 727
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	429 006	398 138	395 667	393 461
637000 - Taxes diverses	153 162	0	0	0
651000 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeur similaires	1 713	1 338	94	0
659000 - Autres subventions	15 368	15 370	15 370	32 370
659110 - Subvention aux Restaurants	729 170	711 863	769 745	703 795
659120 - Subvention au Comptoir Médicis	46 680	46 680	27 230	0
659130 - Subvention au Salon de coiffure	96 106	82 104	77 404	74 404
659140 - Subvention à la Garde républicaine	186 798	190 096	204 512	212 678
659150 - Subvention aux chalets de nécessité	24 363	-22	0	0
659160 - Subventions diverses	45 022	71 601	72 851	64 966
671200 - Pénalités, amendes	-53 741	-190 450	2 693	13 912
678000 - Autres charges exceptionnelles	750	0	44 408	0
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>25 248 669</b>	<b>24 202 827</b>	<b>25 172 416</b>	<b>25 302 021</b>

## 1. Les dépenses de fonctionnement courant

Les dépenses de fonctionnement courant<sup>3</sup> assimilables aux frais généraux sont détaillées ci-après :

Agrégat des dépenses de fonctionnement courant (frais généraux)				
Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
60 - Achats	5 548 926	4 590 452	4 820 688	4 529 155
61 - Travaux et services extérieurs	13 236 063	13 749 292	14 054 259	13 927 175
62 - Autres travaux et services extérieurs	3 880 109	3 610 311	3 740 945	4 371 378
63 - Impôts taxes et versements assimilés	1 491 341	1 324 192	1 342 218	1 372 188
65 - Autres charges de gestion courante	1 145 221	1 119 030	1 167 206	1 088 212
67 - Charges exceptionnelles	-52 991	-190 450	47 101	13 912
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>25 248 669</b>	<b>24 202 827</b>	<b>25 172 416</b>	<b>25 302 021</b>

### a) Les achats de fournitures et de biens

• Les achats de **matériel, équipements et travaux - télécoms (compte 605)** se sont élevés à **1.049.029 €**, soit une baisse de 6,42 % par rapport à 2015. Ce poste recense des dépenses de natures très diverses, comme :

- les achats de petits équipements et de serrurerie (cylindres, clés), les fournitures nécessaires au bon fonctionnement des ateliers de la DAPJ, des entreprises chargées de l'entretien des installations du Sénat (outillage, quincaillerie et divers matériels), le petit mobilier non immobilisable, les matériels téléphoniques, de sécurité ou de communication ainsi que les petits travaux d'entretien courant tels que le nettoyage et la réparation de moquettes ou de stores pour 321.962 € ;
- les achats d'ouvrages et de fonds photographiques patrimoniaux de la direction de la Bibliothèque et des Archives, pour 96.525 € ;
- les achats de petits matériels audiovisuels et les travaux photographiques de la direction de la Communication, pour 26.334 € ;
- les achats de consommables et autres petits matériels informatiques (modem-câbles, barrettes mémoire...) pour 230.522 €
- l'acquisition de petits matériels et équipements destinés aux différentes directions (chariots, diables, collecteurs, escabeaux...) et d'outillage destiné aux mécaniciens du garage, pour 11.889 €.

<sup>3</sup> Les dépenses de classe 6 se rattachant par destination aux charges parlementaires ou aux charges de personnel n'y figurent pas.

• Les **travaux d'impression parlementaire** s'établissent à **361.796 €**, en baisse de 11,63 % par rapport à 2015. Cette nouvelle baisse résulte de :

- la diminution du nombre de pages imprimées (- 8,6 %) ;
- la poursuite des efforts d'ajustement des tirages aux besoins ;
- la décision de confier les documents de moins de 32 pages à un imprimeur proposant des tarifs plus compétitifs pour ce type de travaux.

Depuis 2010, les dépenses d'impression ont diminué de 60 %. Dans le même temps, le nombre d'exemplaires imprimés pour chaque rapport législatif est passé d'environ 800 à 275 (- 66 %).

• Les **achats non stockés de matières premières et de fournitures (compte 606)** passent de 3.677.946 € en 2015 à 3.446.632 €, soit une baisse de 6,3 %, sous l'effet des dépenses de fluides de la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins, en baisse de 4,7 % par rapport à 2015.

• Les **dépenses de fournitures de petits équipements et de carburants** ont poursuivi leur tendance à la baisse, avec **1.147.125 €** consommés contre 1.265.270 € en 2015.

La Direction de la Logistique et des Moyens généraux a dépensé 983.220 €, contre 1.029.547 € en 2015. Cette baisse de 4,5 % résulte de la poursuite des efforts de modération des dépenses observables sur les principaux postes, à l'exception des fournitures d'entretien et de petit équipement qui connaissent une légère hausse due notamment aux besoins en équipement des nouveaux véhicules et à la reconstitution du stock de produits d'entretien. Les dépenses de fournitures administratives poursuivent leur diminution, que les économies découlent d'une baisse de la demande (enveloppes et pochettes) ou de l'effet en année pleine d'une baisse des prix (papier reprographique). Les dépenses des fournitures protocolaires, d'eau des fontaines à eau et d'habillement sont en baisse. Les dépenses de carburant baissent également, en raison du recul de 5,6 % du prix moyen des carburants et de 1,1 % du nombre de kilomètres parcourus.

### Agrégat des achats non stockés de matières premières et fournitures hors fluides

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
606110 - Eau (fontaines)	27 977	28 899	36 110	29 028
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	593 763	440 813	461 755	407 286
606400 - Fournitures administratives	359 181	334 106	320 792	283 558
606600 - Carburant	205 338	182 622	197 241	176 307
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	73 315	75 061	36 257	26 856
606800 - Autres matières et fournitures	169 722	262 291	207 900	196 635
606900 - Fournitures ateliers	19 820	11 278	5 214	27 456
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 449 116</b>	<b>1 335 071</b>	<b>1 265 269</b>	<b>1 147 125</b>

## b) Les services extérieurs

## (1) Les dépenses de communication

Sur le compte 611, **les enregistrements vidéo des débats en Séance publique et des salles de réunion**, le nouveau dispositif de captation mobile et la captation d'opérations de communication événementielle (colloques divers, Journée de l'apprentissage...) ont représenté 758.196 € contre 743.761 € en 2015, l'augmentation de cette dépense étant due au nouveau dispositif de captation mobile et à la régie « Clemenceau vestiaires », utilisés par les commissions et délégations depuis janvier 2016.

De même, le coût de **l'exploitation des équipements audiovisuels du Palais du Luxembourg et de ses dépendances** s'est élevé à 905.921 € (contre 882.925 € en 2015).

Ces dépenses contribuent directement, au titre des « fonctions support » à l'activité législative, dont l'évolution est retracée dans l'agrégat ci-après.

Agrégat des dépenses des « fonctions support » à l'activité législative				
Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
<b>Impressions</b>	<b>681 698</b>	<b>450 748</b>	<b>409 432</b>	<b>361 796</b>
605100 - Travaux d'impression	681 698	450 748	409 432	361 796
<b>Captation télévisuelle</b>	<b>1 021 840</b>	<b>861 798</b>	<b>856 996</b>	<b>889 854</b>
611000 - Sous-traitance générale	933 770	744 411	722 215	747 130
615600 - Maintenance	88 070	117 388	134 781	142 725
<b>Exploitation audiovisuelle</b>	<b>929 503</b>	<b>922 211</b>	<b>922 102</b>	<b>959 517</b>
611000 - Sous-traitance générale	890 626	883 538	882 925	905 921
615600 - Maintenance	38 877	38 673	39 177	53 596
<b>Communication institutionnelle et multimédia</b>	<b>768 048</b>	<b>759 720</b>	<b>759 195</b>	<b>663 106</b>
622600 - Honoraires	768 048	726 600	726 600	640 010
623700 - Publications	0	33 120	32 595	23 096
<b>Frais de diffusion audiovisuelle</b>	<b>430 003</b>	<b>309 619</b>	<b>178 568</b>	<b>116 253</b>
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	430 003	309 619	178 568	116 253
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 831 092</b>	<b>3 304 096</b>	<b>3 126 294</b>	<b>2 990 526</b>

Par ailleurs, **14.314 €** ont été consommés au titre des **locations** (compte 613), en baisse de 25,57 % par rapport à 2015. Ces crédits ont permis de financer les locations d'écrans, de chaises et d'équipements destinés à l'accueil des élus à l'occasion du Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalités, d'une plateforme pour l'envoi des cartes de vœux 2016 ; et de tables interactives pour les Journées européennes du Patrimoine.

Les dépenses de **maintenance des équipements audiovisuels** (compte 615), se sont élevées à **206.762 €**, en hausse de 6,78 % par rapport à 2015. Cette hausse est imputable à la maintenance du centre de production télévisuelle (dont le total s'établit à 142.725 € contre 134.781 € en 2015) et à un premier trimestre de maintenance pour la nouvelle plateforme de retransmission vidéo des travaux parlementaires (11.983 €).

234.775 € ont été dépensés sur le compte 618, en hausse de 40,58 % pour couvrir entre autres les frais de réalisation du panorama de presse quotidien (199.525 €, en hausse en raison de l'effet en année pleine de la revalorisation du nombre de postes déclarés pour les droits de copie et de l'élargissement du périmètre du marché qui intègre désormais la fourniture des alertes web relatives à la Présidence), les coûts d'utilisation d'un progiciel de gestion de contacts et l'abonnement à des fichiers média (20.220 €), ainsi que divers outils multimédia (14.661 €).

Enfin, 660.985 € ont été dépensés sur le compte 622 (« Rémunération d'intermédiaires et honoraires »), en diminution de 13,44 %. Les dépenses concernent quasi-exclusivement le coût de la rédaction multimédia externalisée qui s'élève à 640.010 € (contre 726.600 € en 2015) suite au renouvellement du marché ayant permis d'obtenir un coût forfaitaire plus favorable.

A 186.512 €, **les dépenses de publicité, publications, relations publiques** (compte 623) sont en forte baisse (- 30,74 % après - 35,34 % en 2015), liée à :

- la diminution des dépenses de communication événementielle (Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalités, Talents des Cités, Journées européennes du Patrimoine...) pour un total de 47.162 € contre 58.130 € en 2015 ;
- la diminution des frais de diffusion audiovisuelle, qui s'élèvent à 116.253 € (contre 178.568 € en 2015), grâce à l'effet en année pleine de la suppression du Magazine du Sénat intervenue le 1<sup>er</sup> avril 2015. Si les dépenses relatives aux liaisons spécialisées progressent dans le cadre du renforcement des moyens de captation télévisuelle, les dépenses de sous-titrage à destination des malentendants des séances de questions d'actualité au Gouvernement et des séances de questions cibles thématiques diminuent. Les dépenses de retransmission des débats du Sénat sur le site Internet restent stables ;
- la baisse des frais de publication. Ceux-ci couvrent l'impression de 50.000 exemplaires de la brochure de présentation du Sénat en français (18.546 €) et de 2.000 exemplaires d'un kit de communication à destination des Sénateurs (4.550 €)

Enfin, 9.000 € de **subventions** (compte 659) ont été versées :

- 7.000 € aux lauréats du prix national « Talents des Cités » ;
- 2.000 € aux lauréats du prix du livre d'histoire du Sénat ;

(2) Les dépenses immobilières (hors investissement)

Les **travaux d'entretien, réparations, restauration** (compte 615) ont représenté **5.225.939 €**, en légère baisse par rapport à 2015 (- 0,8 %) et couvrent :

- les prestations de maintenance pour 4.352.379 €, qui concernent l'entretien et la maintenance des équipements (chauffage, climatisation, électricité, ascenseurs...) et du patrimoine (maçonnerie, plomberie, menuiserie...).
- les travaux d'entretien et d'aménagement des locaux, pour 785.645 €, en baisse de 9,32 % par rapport à 2015, reflétant en particulier les travaux de

## BUDGET 2016

---

pose de revêtement de sol souple (62.147 €), la remise en état de locaux des commissions (114.686 €), de bureaux de Sénatrices et Sénateurs (81.993 €), de locaux de la Présidence (63.987 €) et de bureaux de la Direction de la Séance (40.901 €), et le remplacement de la moquette du foyer Clemenceau (50.944 €) ;

- plus marginalement, les travaux d'entretien des biens « mobiliers », représentent 87.915 € (- 55 % par rapport à 2015) relatifs au dépannage d'électroménagers industriels et domestiques (35.127 €), à la restauration de bustes (15.048 €), la remise en état de lustreries (12.290 €), la restauration de mobilier courant (10.930 €) et le nettoyage de tissus, marbres et cuirs (7.817 €).

Les **loyers** (compte 613) versés pour les immeubles dont le Sénat est locataire (immeubles des 4 et 6 rue Casimir Delavigne, local du 11 rue Servandoni et entrepôt du 3 boulevard Ney) se sont élevés à 1.207.904 € et ceux pour la location de places de parking à l'extérieur du Sénat, principalement destinés aux collaborateurs de Sénateurs, à 155.180 €.

Les **charges locatives et de copropriété** (compte 614) se sont élevées à 279.030 €, en forte diminution (- 37 %) par rapport à 2015, année marquée par d'importants travaux réalisés dans la copropriété 20 rue de Tournon. L'exercice 2016 a toutefois supporté la première partie des travaux de réfection des toitures de l'immeuble du 11 rue Servandoni, ceux-ci devant se poursuivre en 2017.

L'ensemble des dépenses (compte 611) relatives aux **prestations de nettoyage des locaux du Sénat** se sont élevées, en 2016, à 668.730 €, en hausse de 8,64 % par rapport à 2015, reflétant l'effet en année pleine de la mise en service des bureaux du 77 rue Bonaparte.

Les dépenses **d'honoraires** (compte 622) versés aux bureaux d'études s'élèvent à 1.905.074 €, correspondant à une hausse de 88,2 %. Ces honoraires payés en 2016 sont liés aux investissements ultérieurs (travaux dans l'Orangerie Auguste Comte, création d'un nouveau restaurant en libre-service...) qui seront livrés en 2017 et 2018.

Au titre des opérations pluriannuelles, 952.915 € de crédits d'études ont été dépensés pour :

- le nouveau restaurant en libre-service, pour 473.164 € ;
- l'extension dans l'Orangerie du 64 boulevard Saint-Michel, pour 161.540 € ;
- la transformation de l'ancienne chapelle en salle multimédia, pour 105.201 € ;
- l'accessibilité et la sécurisation de l'Hémicycle, pour 91.397 € ;
- la rénovation des réseaux Ethernet et téléphoniques, pour 48.612 € ;
- la restructuration du pavillon Guynemer, pour 41.213 €.

Au titre des crédits annuels (952.159 €) on constate une surconsommation due à l'anticipation des études relatives à la restructuration des bâtiments 26/36 rue de Vaugirard (563.401 €). Les principales autres dépenses d'études ont concerné :

- les relevés de géomètre, pour 73.449 € ;
- la chaufferie du Palais, pour 69.675 € ;
- l'habillage de certains chantiers (41.400 €) ;
- la transformation en bureaux des logements du bâtiment P (24.528 €) ;
- l'atelier mécanique au 58 bis bd Saint-Michel et les ateliers provisoires à l'Orangerie A. Comte : 17.086 € ;
- le recours à un cabinet d'économistes de la construction pour des missions de vérification des mémoires des entreprises : 16.704 € ;
- des honoraires résiduels pour la restructuration du 77 rue Bonaparte, pour 13 725 € ;
- le diagnostic triennal amiante et plomb : 12.799 € ;
- l'audit des équipements des restaurants des Sénateurs et de la Présidence : 11.010 €.

Reclassés selon leur destination « dépenses immobilières », les crédits utilisés à ce titre (pour l'investissement et le fonctionnement) s'établissent comme suit au cours des quatre derniers exercices.

<b>Agrégat des dépenses immobilières</b>				
Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
<b>Travaux</b>	<b>3 553 159</b>	<b>8 861 768</b>	<b>12 779 952</b>	<b>5 193 958</b>
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	2 666 527	727 382	212 126	3 021 597
213510 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Bâtiments non spécifiques	0	6 735 928	10 419 094	918 565
215100 - Installations complexes spécialisées	886 632	1 198 694	1 850 070	1 165 087
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâtiments non spécifiques	0	57 551	279 823	68 225
218100 - Installations générales, agencements, aménagements divers	0	142 213	18 839	20 485
<b>Fluides</b>	<b>2 407 136</b>	<b>2 093 293</b>	<b>2 412 677</b>	<b>2 299 508</b>
606110 - Eau	222 864	199 751	197 605	151 860
606120 - Electricité et gaz	1 076 291	963 989	1 194 349	1 128 229
606130 - Chauffage urbain	1 107 981	929 554	1 020 722	1 019 419
<b>Nettoyage</b>	<b>545 354</b>	<b>557 134</b>	<b>615 566</b>	<b>668 730</b>
611000 - Sous-traitance générale	545 354	557 134	615 566	668 730
<b>Location</b>	<b>1 466 194</b>	<b>1 464 798</b>	<b>1 576 857</b>	<b>1 363 084</b>
613200 - Locations immobilières	1 466 194	1 464 798	1 576 857	1 363 084
<b>Charges locatives et de copropriété</b>	<b>262 771</b>	<b>272 461</b>	<b>442 926</b>	<b>279 030</b>
614000 - Charges locatives et de copropriété	262 771	272 461	442 926	279 030
<b>Entretien et maintenance</b>	<b>4 775 623</b>	<b>5 040 147</b>	<b>5 092 982</b>	<b>5 138 024</b>
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	613 000	1 059 941	866 361	785 645
615600 - Maintenance	4 162 623	3 980 205	4 226 620	4 352 379
<b>Honoraires</b>	<b>680 968</b>	<b>693 228</b>	<b>1 012 550</b>	<b>1 905 074</b>
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	680 968	693 228	1 012 550	1 905 074
<b>Impôts et taxes</b>	<b>427 091</b>	<b>398 131</b>	<b>395 396</b>	<b>392 774</b>
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	427 091	398 131	395 396	392 774
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>14 118 296</b>	<b>19 380 960</b>	<b>24 328 906</b>	<b>17 240 182</b>



La maintenance des équipements techniques correspond, par type d'équipement, à la ventilation suivante<sup>4</sup> :

	2013	2014	2015	2016
Chauffage - Ventilation - Climatisation	483 443	495 650	514 256	549 736
Electricité - Courants forts et faibles	1 445 451	1 472 049	1 662 964	1 747 397
Détection incendie	247 261	227 179	235 598	241 053
Sûreté intrusion	320 412	316 998	299 548	287 630
Réseau téléphonique	358 857	359 880	369 826	386 710
Ascenseurs	91 549	78 471	84 121	85 984
<b>Maintenance équipements</b>	<b>2 946 973</b>	<b>2 950 227</b>	<b>3 166 313</b>	<b>3 298 510</b>

Source APJ

### (3) Les dépenses informatiques

Les dépenses de **maintenance** (compte 615), en hausse de 14,54 % par rapport à 2015, s'élèvent à 1.489.239 €.

La diminution des frais de maintenance et d'assistance bureautique liée à l'activité du Sénat (- 6 % pour un total de 447.449 €) a été neutralisée par la hausse de 9 % des dépenses de maintenance des matériels informatiques et le coût de la tierce maintenance du logiciel de gestion de la paie et des ressources humaines (102.629 €), mise en place à la suite de l'externalisation de cette activité.

Les dépenses relatives aux études et recherches (compte 617) s'établissent à 145.660 € (contre 18.372 € en 2015). Elles ont permis de financer :

- une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en œuvre de la dématérialisation de la chaîne comptable, pour 54.660 € ;
- le lancement d'un marché de tierce maintenance applicative du progiciel de gestion de la paie et des ressources humaines, pour 43.198 €).
- une prestation d'assistance à la rédaction, l'assistance au choix d'une solution de gestion des logs, pour 20.160 € ;
- un audit d'intrusion du réseau Wi-Fi du Sénat, pour 8.640 €.

Les dépenses relatives aux **formations spécialisées et techniques** ont atteint **88.896 €** en 2016 (compte 618), soit une hausse de 59,46 % par rapport à 2015.

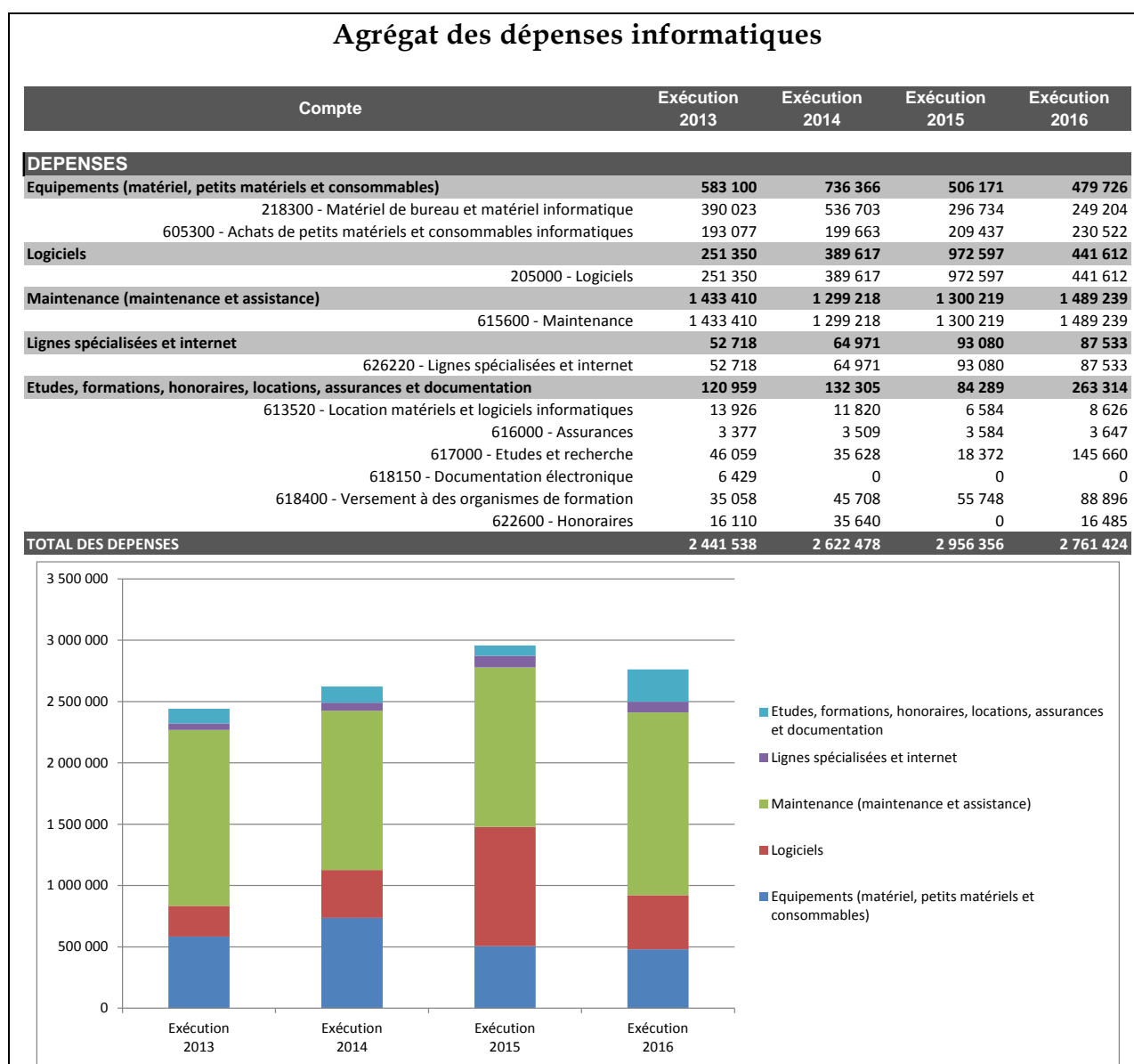
Les dépenses **location de logiciels** auprès de la société Amadeus de logiciels permettant l'émission de titres de transport ferroviaires par la division des Transports (compte 613) ont atteint 8.626 € en 2016. Le montant enregistré

<sup>4</sup> Ces chiffres correspondent à l'ensemble « Sénat et Jardin ». Les dépenses sont réparties ensuite dans les comptes de chaque entité selon la clef suivante : 93 % pour le Sénat et 7 % pour le Jardin (sauf pour la sécurité des systèmes d'incendie (SSI) pour laquelle le Musée prend en charge 1 % des dépenses).

augmente de 31 % par rapport à l'exercice 2015 sur lequel seuls 10 mois de dépenses avaient été inscrits.

Les **frais de télécommunication pour les lignes spécialisées** (compte 626) se sont quant à eux élevés à 87.533 €, soit une baisse de 6 % par rapport à 2015 traduisant la diminution des frais de location de lignes spécialisées à haut débit dans le cadre des marchés dédiés. S'ajoute à cet effet l'incidence favorable de la gestion de ces lignes par des équilibrateurs de charge (74.761 € contre 81.625 € en 2015). Les autres postes de dépenses concernent les abonnements ADSL (11.665 €) et les lignes spécialisées pour le garage et le bureau des transports (1.107 €).

La présentation agrégée de ces dépenses s'établit comme suit :



## (4) Les dépenses de la Bibliothèque

Cette catégorie de dépenses représente 1.047.657 € pour l'exercice 2016, en baisse de 1,6 %.

Les **achats d'ouvrages et de fonds photographiques patrimoniaux** (compte 605) s'élèvent à 96.525 €, en hausse de 3 % par rapport à 2015.

Les dépenses sur le compte 618 (Divers), qui s'établissent à 711.758 € (contre 724.491 € en 2015), concernent à la fois la conservation des archives audiovisuelles (26.805 €, montant stable), le suivi de la presse régionale (22.663 €) et surtout le poste achats et abonnements pour un total de 662.290 €. Les achats des journaux et magazines sont en baisse modérée de 3,26 %, les sources d'économies étant réduites depuis la fin de la fourniture de la presse quotidienne régionale intervenue en 2014. Les abonnements aux revues enregistrent quant à eux une baisse de 3,25 % grâce à la poursuite des efforts de rationalisation. Les dépenses de documentation électronique regroupant les abonnements à des bases juridiques et à des bases de presse se sont stabilisées pour s'établir à 389.915 €, après des années marquées par l'extension de la mise à disposition des bases de dépêches.

Les dépenses du compte 615 s'établissent à 165.527 €, en baisse de 24,1 % par rapport à 2015. Elles couvrent en particulier les travaux de reliure, de restauration et de numérisation des documents.

## (5) Les autres dépenses

- Les dépenses **d'assurance** (compte 616) se sont élevées à 216.645 €, en baisse de 9,2 %, pour les polices dommage aux biens, individuelle accident et flotte automobile.

- Le recours aux **prestataires extérieurs** recouvre des prestations de nature extrêmement diverses qui évoluent de façon hétérogène. On peut ainsi mentionner sur le compte 611 :

- 88.830 € dépensés par la Direction de la Logistique et des Moyens généraux pour la collecte des déchets et des vieux papiers (59.373 €). Il s'agit, outre les papiers usagés, de l'enlèvement de déchets courants non recyclables, de déchets industriels dits banals (mobilier réformé) et de déchets dangereux (toners, piles et déchets du garage), pour un total en baisse globale de 25,3 %. La progression observée sur ce compte est donc imputable aux dépenses de déménagement (29.457 €) : bureaux et ateliers de la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins, déplacements d'archives et de mobiliers. Il convient de noter que l'enlèvement des vieux papiers génère un produit inscrit au compte 758 ;

- 32.285 €, principalement pour financer l'emballage et le transport d'œuvres d'art et tapisseries ;

• Sur le compte 615, 407.729 € ont été dépensés, en hausse de 2 %, au titre :

- des contrats d'entretien et de maintenance de divers équipements (garage, photocopieurs, massicots...) ainsi que les opérations d'entretien et de réparation sur divers matériels (aspirateurs, centrales vapeur...);

- les travaux d'entretien, de réparation et de restauration de biens mobiliers, dont la remise en état des véhicules de la flotte.

- Les frais postaux et de télécommunications (compte 626)

Ces crédits <sup>5</sup> permettent de couvrir :

- les **frais postaux du Sénat**, pour un total de 1.558.737 €, en hausse de 8,2 % par rapport à 2015. Sur ce total, les deux-tiers correspondent au forfait d'affranchissement des Sénateurs, le tiers restant aux dépenses d'affranchissement de fonctionnement courant. La hausse constatée en 2016, qui inverse la tendance passée, est partiellement imputable à l'augmentation tarifaire de 3,5 % intervenue en janvier 2016.

- le **forfait téléphonique des Sénateurs**, pour une dépense de 1.499.801 €, en hausse de 11,7 %. Cette hausse ne remet pas en cause l'économie provenant de la mise en place d'une flotte convergente fixe-mobile. En effet, cette hausse est imputable à une augmentation du nombre de lignes (1.621 en 2016 contre 1.505 en 2015) et à l'incidence du droit à renouvellement (après 18 mois de souscription) qui a généré une hausse des dépenses d'acquisition de matériels (de nouveaux types d'équipements étant de plus désormais éligibles au remboursement : objets connectés, accessoires de protection...);

- divers **frais de télécommunications** (282.598 € en hausse de 2,3 %), relatifs au paiement de redevances pour l'utilisation des réseaux Rimbaud et des fréquences radioélectriques auprès de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), ainsi qu'aux taxes payées à la Ville de Paris pour le passage des câbles dans les égouts.

Après plusieurs années de baisse, ce poste est en augmentation en 2016 (pour les raisons précédemment exposées).

#### Agrégat des dépenses pour frais postaux et de télécommunication

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
626100 - Frais postaux et de télécommunication	2 009 139	1 747 728	1 645 135	1 772 634
626210 - Abonnement téléphonique	1 801 257	1 801 885	1 342 478	1 499 801
626220 - Lignes spécialisées et internet	52 718	64 971	93 080	87 533
626250 - Autres frais de télécommunications	68 618	69 655	71 663	68 701
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 931 732</b>	<b>3 684 239</b>	<b>3 152 356</b>	<b>3 428 669</b>

<sup>5</sup> Par destination, certaines de ces dépenses se retrouvent classées en charges parlementaires.

## BUDGET 2016

## (6) Les subventions

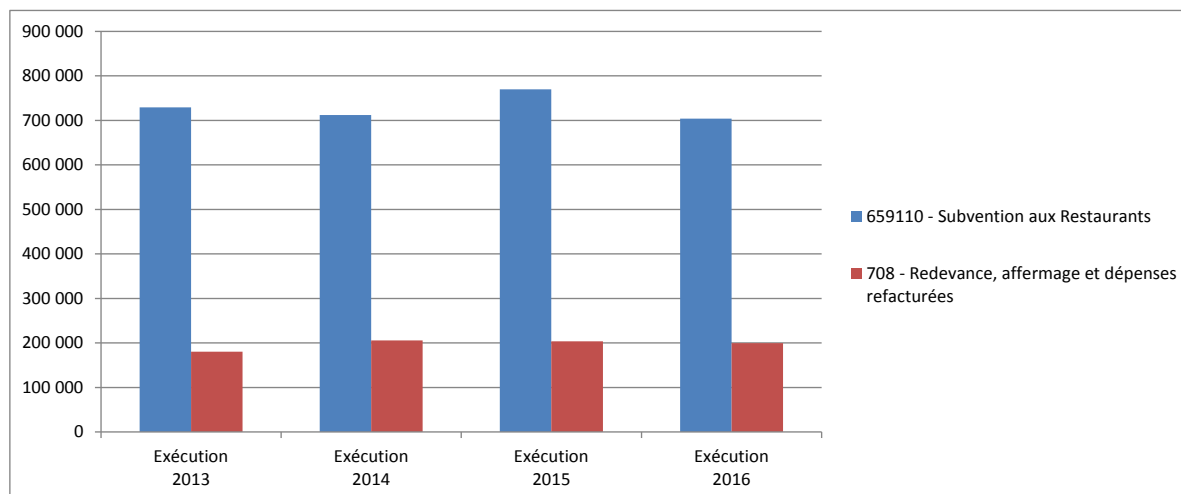
Le poste subvention concerne essentiellement la subvention de 769.745 € versée au Restaurant du Sénat pour la prise en charge d'une partie du coût des repas servis par le délégataire aux personnels (558.360 €) et aux Sénateurs (145.435 €).

La baisse de cette subvention traduit celle du nombre de jours de séance publique (147 jours contre 136 en 2014) et correspond à 140.759 repas.

Cette dépense doit être rapprochée de la redevance versée par le délégataire du Restaurant au Sénat (compte 708).

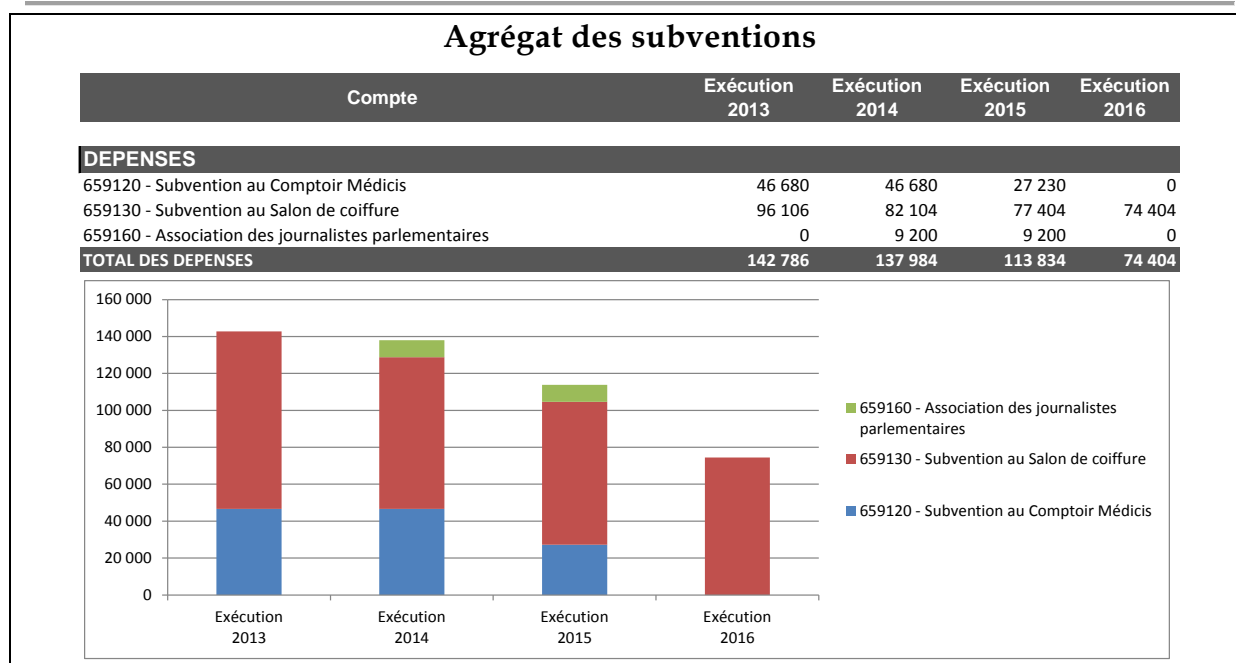
## Subvention nette aux Restaurants

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>RESTAURANTS</b>				
<b>659110 - Subvention aux Restaurants</b>	<b>729 170</b>	<b>711 863</b>	<b>769 745</b>	<b>703 795</b>
Restaurant des Sénateurs	147 430	133 188	138 432	145 435
Restaurants des personnels	581 740	578 675	631 313	558 360
<b>708 - Redevance, affermage et dépenses refacturées</b>	<b>180 543</b>	<b>205 551</b>	<b>203 915</b>	<b>199 837</b>
708110 - Redevance, affermage, restaurants	180 543	186 456	193 825	189 532
708810 - Dépenses refacturées	0	19 095	10 090	10 305
<b>SOLDE</b>	<b>548 627</b>	<b>506 312</b>	<b>565 830</b>	<b>503 958</b>



Ces dépenses concernent, dans une moindre mesure, la subvention versée au **salon de coiffure**, qui atteint **74.404 €**, contre 77.404 € en 2015 (- 3,88 %), la nouvelle convention prévoyant une baisse progressive du montant de la subvention de 3.000 € par an jusqu'en 2020.

On évoquera pour mémoire la suppression en 2016, des subventions versées au Comptoir Médicis ainsi qu'à l'Association des journalistes parlementaires.



Enfin, il convient de mentionner les subventions versées à :

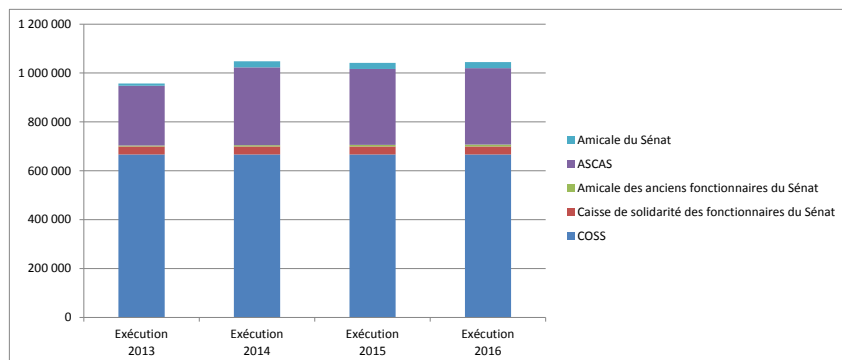
- la Garde républicaine (212.678 €, en hausse de 3,99 % en raison du renforcement du dispositif de sécurité du Palais, et consistant essentiellement en la prise en charge des repas des militaires du détachement quotidien) ;

- la Caisse de solidarité des fonctionnaires du Sénat (32.466 €), l'Amicale du Sénat (25.000 €), l'Amicale des anciens fonctionnaires (7.500 €) pour des montants identiques à l'année précédente.

Au total, tous comptes d'imputation confondus, les dépenses relatives aux activités sociales et culturelles évoluent comme suit :

### Agrégat des dépenses relatives aux activités sociales et culturelles

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
COSS	667 000	667 000	667 000	667 000
Caisse de solidarité des fonctionnaires du Sénat	32 272	32 401	32 401	32 466
Amicale des anciens fonctionnaires du Sénat	3 750	5 000	6 250	7 500
ASCAS	245 000	318 644	311 000	313 000
Amicale du Sénat	9 000	25 000	25 000	25 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>957 022</b>	<b>1 048 045</b>	<b>1 041 651</b>	<b>1 044 966</b>



## 2. Les charges parlementaires

### a) Les indemnités parlementaires (compte 641)

En 2016, le montant consacré aux indemnités parlementaires s'établit à 30.997.574 €, soit une hausse de 0,3 % par rapport à 2015, reflétant le relèvement de 0,6 %, au 1<sup>er</sup> juillet, de la valeur du point d'indice de la fonction publique, qui se répercute directement sur le calcul du montant de cette indemnité.

Imputées sur le compte 641, les indemnités à caractère familial (86.673 €) sont, comme l'an passé, en recul de 13,64 %. Leur évolution est fonction de la modification des situations familiales des Sénateurs et fluctue donc de façon peu prévisible.

Enfin, le montant des crédits consacrés à l'Allocation d'aide au retour à l'emploi (AARE) versée à deux anciens Sénateurs, a diminué en 2015, pour s'établir à 38.624 € contre 100.674 € en 2015, en raison de la nature dégressive de cette allocation.

### b) Les charges de sécurité sociale et de prévoyance

- Sur le compte 644, 11.454.142 € ont été dépensés pour le versement en 2016 des charges de Sécurité sociale et de prévoyance des Sénateurs, soit un montant identique à celui de l'exercice 2015.

Cette stabilité masque les évolutions contrastées de deux postes :

- les « Charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs pensionnés » diminuent de 100.175 € (- 3,8 %), en raison de la diminution du nombre de pensionnés (-36 pensionnés) ;

- les « Charges contributives retraite des Sénateurs » augmentent, elles, de 1,22 %, ce qui représente 88.491 €, dans la mesure où il s'agit de la plus importante dépense (7,3 M€) de ce compte. Cette hausse s'explique par la poursuite du relèvement des taux de cotisation en application de la réforme des retraites (celui-ci passant de 13,40 % à 13,56 %).

On constate, de façon marginale, une augmentation des dépenses relatives aux Sénateurs ministres, en raison de l'augmentation de leur nombre début 2016 (l'augmentation des charges retraite et des charges de Sécurité sociale se montant à environ 26.000 € au total).

- Sur le compte 649, 1.938.877 € (- 4,6 %) ont été dépensés au titre des accessoires de pensions des Sénateurs pour les majorations pour enfants.

*c) Les aides à l'exercice du mandat*

La plus large part des crédits d'aide à l'exercice du mandat est inscrite au compte 658 « aide à l'exercice du mandat » qui est, depuis 2011, le plus important en montant du budget du Sénat. Il est, en 2016, en légère hausse de 1,23 %. 100.663.458 € y ont été dépensés.

(1) Les collaborateurs de Sénateurs

L'AGAS

L'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS), constituée sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, a pour mission d'assurer, par délégation des Sénateurs, la gestion administrative et financière de leurs collaborateurs, qui sont des salariés de droit privé et qui ont pour tâche de seconder les Sénateurs dans les tâches directement liées à l'exercice de leur mandat. Le nombre maximal de collaborateurs est de cinq.

L'adhésion des Sénateurs à l'AGAS leur permet de disposer du **crédit mensuel** mis à leur disposition par le Sénat pour la rémunération de leurs collaborateurs et de bénéficier de la gestion administrative desdits collaborateurs, tout en exerçant pleinement l'ensemble de leurs prérogatives et responsabilités d'employeur : recrutement, politique salariale, pouvoir de direction, pouvoir disciplinaire.

En pratique, la gestion administrative des collaborateurs est assurée, pour le compte des Sénateurs employeurs, par une division déléguée à l'AGAS, qui assure notamment la rédaction des contrats de travail, les déclarations aux organismes sociaux, la paie des salariés, le paiement des cotisations sociales et des impôts, la gestion de la formation professionnelle et de la santé au travail ainsi que la gestion des facilités offertes aux collaborateurs (transports, titres-restaurant, mutuelle...).

Le crédit mis à la disposition de chaque Sénateur est, depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, de 7.639 € par mois.

La réglementation définie par le Bureau et les Questeurs du Sénat prévoit que le crédit est strictement mensuel : il doit être consacré à la rémunération des collaborateurs présents un mois donné, ne peut être appelé par anticipation, ni capitalisé en cas de vacance d'emploi.



## BUDGET 2016

A ce crédit mensuel, qui ne peut servir qu'aux appointements bruts des collaborateurs, s'ajoutent les **charges patronales**, les **compléments salariaux** (complément salarial d'ancienneté, treizième mois...), les **autres dépenses** (formation professionnelle, épargne salariale, épargne retraite, régime de prévoyance et de complémentaire santé), ainsi que les indemnités de licenciement, qui sont **prises en charge hors crédit mensuel** par le Sénat et imputées sur le budget de l'AGAS. Ces autres dépenses représentent environ la moitié du budget de l'AGAS –et sensiblement plus les années de renouvellement - l'autre moitié étant constituée du crédit mensuel utilisé.

La subvention versée à l'Association de gestion des Assistants de Sénateurs (AGAS) s'est élevée à 61.029.031 € en 2016. Ces crédits, en baisse de 2,5 %, ont servi principalement :

- à la **rémunération des collaborateurs de Sénateurs** : 38.701.294 € contre 37.999.874 € en 2015, soit une hausse de 3,5 % .

Cette hausse est due à l'augmentation du nombre moyen de collaborateurs, qui est passé de 896 en 2015 à 918 en 2016 ainsi qu'à une hausse de 0,9 % des appointements moyens constatés, qui intègre notamment la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, traditionnellement répercutée sur les rémunérations des collaborateurs ;

- au paiement des **charges sociales et fiscales** liées à ces emplois pour 20.680.910 €, soit une hausse apparente de 2,6 %, qui doit être corrigée de l'intégration dans ce poste des dépenses de mutuelles, qui étaient jusqu'alors comptabilisées dans la masse salariale.

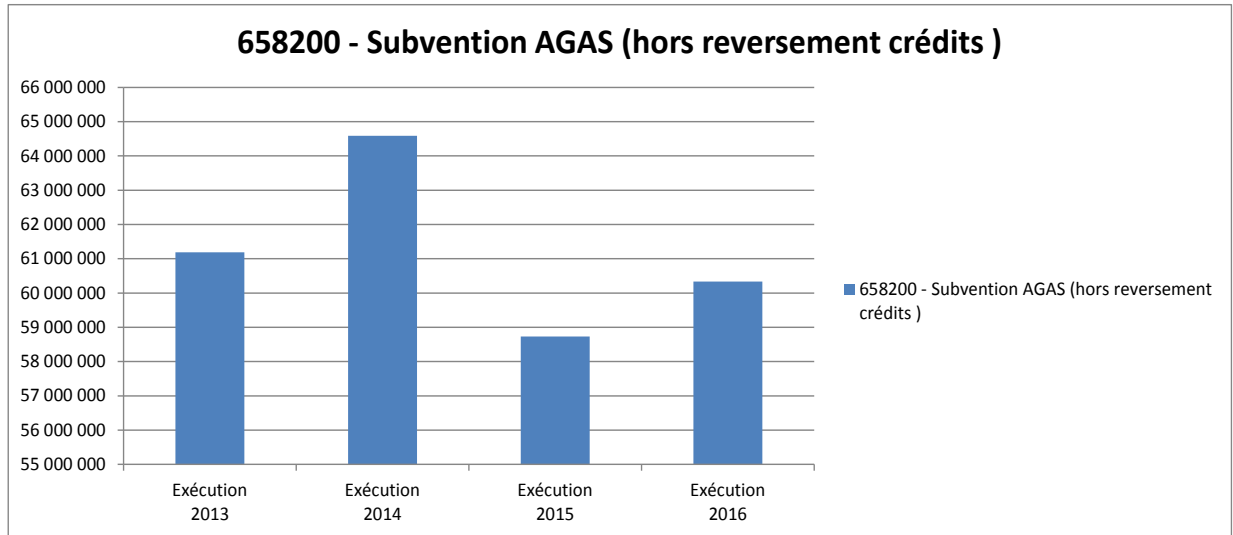
A périmètre constant, les charges n'augmentent que de 1,2 %. Cette progression plus lente que celle de la masse salariale s'explique par les économies liées à l'application de l'exonération de cotisations d'allocations familiales pour les revenus inférieurs à 3,5 SMIC et au nouveau mode de calcul des cotisations de retraite supplémentaire.

- au **versement** par certains Sénateurs d'une fraction de leur dotation à leur groupe politique afin de permettre à ceux-ci de recruter directement des collaborateurs (692.703 €, contre 817.682 € en 2015 et 1.276.644 € en 2014).

- à **l'action sociale et culturelle** à destination des collaborateurs de Sénateurs (696.877 €, contre 683.659 € en 2015, soit + 1,9 %).

### Évolution de la subvention à l'AGAS

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
658200 - Subvention AGAS (hors reversement crédits )	61 191 271	64 588 691	58 732 280	60 336 328
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>61 191 271</b>	<b>64 588 691</b>	<b>58 732 280</b>	<b>60 336 328</b>



*Le tableau ci-dessus présente la subvention à l'AGAS hors reversement de crédits de Sénateurs à leur groupe, car ces reversements sont présentés avec les moyens de fonctionnement des groupes (il s'agit, par destination, d'une dépense faite pour le fonctionnement des groupes et non pour l'emploi de collaborateur des Sénateurs).*

## BUDGET 2016

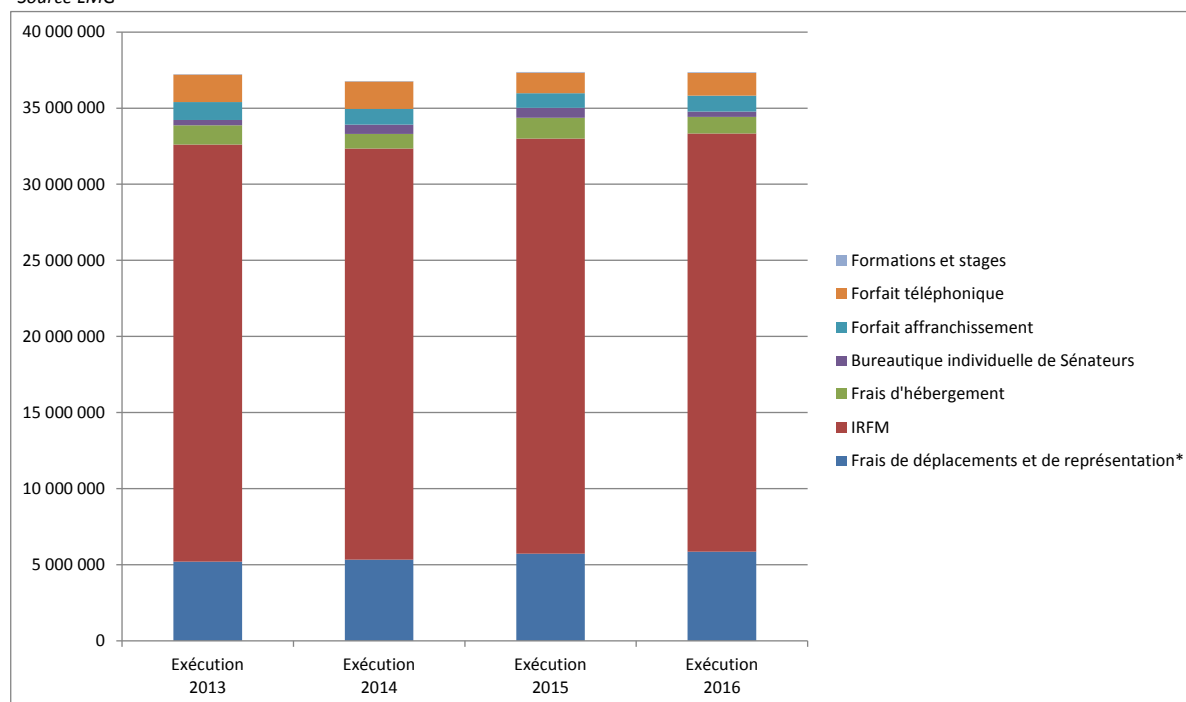
## (2) Les moyens matériels pour l'exercice du mandat

Hormis les dépenses de l'AGAS, le reste des dépenses directement liées à l'exercice du mandat s'est élevé à **37.354.894 €**, montant stable par rapport à 2015 : 37.374.600 €.

## Agrégat des dépenses liées à l'exercice du mandat (hors collaborateurs)

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
<b>Frais de déplacements et de représentation*</b>	<b>5 207 548</b>	<b>5 335 208</b>	<b>5 728 349</b>	<b>5 865 976</b>
625110 - Avion	2 776 384	2 768 697	3 045 960	3 147 608
625110 - Train	1 034 249	1 082 869	1 114 199	1 112 116
625110 - Taxis	905 962	931 248	987 314	945 446
625110 - Ratp	44 067	158 704	182 424	184 715
625110 - Location de cars	5 518	1 194	7 051	1 067
625110 - Divers	0	2 541	0	2 418
625120 - Hébergement	68 537	54 262	89 096	87 239
625140 - Péages et parking	137 329	141 747	147 293	154 081
625700 - Réception et représentation	235 502	193 946	155 012	231 286
<b>Forfait affranchissement</b>	<b>1 185 392</b>	<b>1 034 438</b>	<b>970 630</b>	<b>1 044 354</b>
626100 - Frais postaux et de télécommunication	1 185 392	1 034 438	970 630	1 044 354
<b>Forfait téléphonique</b>	<b>1 801 257</b>	<b>1 801 885</b>	<b>1 342 478</b>	<b>1 499 801</b>
626210 - Abonnement téléphonique	1 801 257	1 801 885	1 342 478	1 499 801
<b>Formations et stages</b>	<b>29 298</b>	<b>29 064</b>	<b>44 324</b>	<b>35 805</b>
648230 - Formation aux langues étrangères	11 149	13 461	10 409	9 689
648250 - Autres formations	18 149	15 603	33 915	26 116
<b>IRFM</b>	<b>27 403 747</b>	<b>27 010 060</b>	<b>27 266 327</b>	<b>27 469 289</b>
658310 - IRFM	27 403 747	27 010 060	27 266 327	27 469 289
<b>Frais d'hébergement</b>	<b>1 258 740</b>	<b>955 280</b>	<b>1 367 685</b>	<b>1 097 281</b>
658311 - Hébergement	1 258 740	955 280	1 367 685	1 097 281
<b>Bureautique individuelle de Sénateurs</b>	<b>347 454</b>	<b>611 644</b>	<b>654 808</b>	<b>342 388</b>
658320 - Bureautique individuelle de Sénateurs	347 454	611 644	654 808	342 388
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>37 233 436</b>	<b>36 777 578</b>	<b>37 374 600</b>	<b>37 354 894</b>

\*Source LMG



\*Source LMG

- L'IRFM

L'**indemnité représentative de frais de mandat** (IRFM) a représenté, en 2016, 27.469.289 €, en hausse de 0,74 %. Cette hausse s'explique, d'une part, par la revalorisation du point d'indice et, d'autre part, par l'absence de vacance de siège, alors que les vacances avaient représenté une économie de 58.637 € en 2015 et 155.742 € en 2014.

- Les transports

Les **frais de transport** (compte 625), essentiellement entre Paris et la circonscription des Sénateurs, passent de 5.336.948 € en 2015 à 5.390.959 € (soit une hausse de 1 %), décomposés comme suit :

- 3.147.608 € pour les dépenses d'**avion** (+ 3,34 %) ;

- 1.112.116 € pour les dépenses de **train**, contre 1.114.198 € en 2015, soit un montant stable malgré l'augmentation de 3,7 % des tarifs des cartes de circulation au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

- 945.446 € pour les **taxis** (en baisse de 4,24 %) ;

- 184.715 € pour la **RATP**, en hausse de 1,26 %, l'augmentation tarifaire intervenue en août étant partiellement compensée par une légère diminution du nombre d'abonnements.

- La dotation bureautique

La **dotation bureautique individuelle des Sénateurs** (qui s'impute sur une enveloppe triennale de 5.000 €) a été, en 2016, consommée à hauteur de 342.388 €, en baisse de 47,7 % par rapport à 2015. Ce poste est soumis à un effet cyclique important, les Sénateurs s'équipant surtout la première et la dernière année de l'opération triennale.

- L'hébergement

Les **dépenses d'hébergement** des Sénateurs à Paris ont représenté 1.097.281 €, contre 1.367.685 € en 2015, soit une baisse de 19,8 % par rapport à 2015.

Ce poste de dépense varie en fonction de l'activité du Sénat. Outre la diminution du nombre de jours de séance et de celui des séances de nuit, la baisse sensible constatée en 2016 s'explique aussi par la mise en service de l'immeuble du 77 rue Bonaparte entraînant une diminution du nombre de Sénateurs pouvant recourir au forfait hôtelier.

- Les frais de téléphone et postaux

Sur le compte 626, les frais postaux du Sénat se sont élevés à 1.558.737 €, en hausse de 8,2 % par rapport à 2015, sur lesquels 1.044.354 € s'imputent sur le forfait d'affranchissement des Sénateurs ;

Le forfait téléphonique des Sénateurs a généré une dépense de 1.499.801 € contre 1.342.478 € en 2015, en hausse de 11,7 %.

## BUDGET 2016

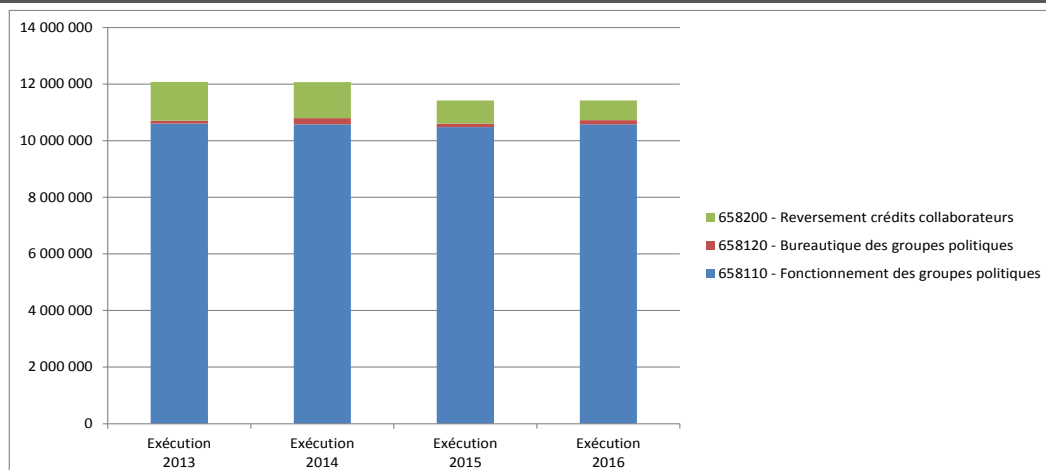
## (3) Les groupes politiques

La **subvention de fonctionnement des groupes politiques** (compte 658) a atteint le montant de 10.575.808 €, l'augmentation de 0,9 % s'expliquant, d'une part, par la revalorisation du point d'indice, d'autre part, par l'absence de vacance de siège en 2016 ; et, enfin, par les changements de la composition des groupes politiques du Sénat. En effet, les subventions aux groupes sont calculées sur la base d'un montant fixe par Sénateur, mais aussi d'effets de seuils en fonction de la taille des groupes.

Les dépenses prises en charge dans le cadre de la dotation bureautique des groupes politiques, qui fait l'objet d'une enveloppe triennale, reste dans l'ordre de grandeur des années sans renouvellement, avec 149.660 €, contre 122.003 € en 2015 (soit une augmentation de 22,7 %) et 221.703 € en 2014.

## Agrégat des dépenses en faveur des groupes politiques

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
658110 - Fonctionnement des groupes politiques	10 603 556	10 573 178	10 478 451	10 575 808
658120 - Bureautique des groupes politiques	105 317	221 703	122 003	149 660
658200 - Reversement crédits collaborateurs	1 366 554	1 276 644	817 682	692 703
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>12 075 427</b>	<b>12 071 525</b>	<b>11 418 137</b>	<b>11 418 170</b>

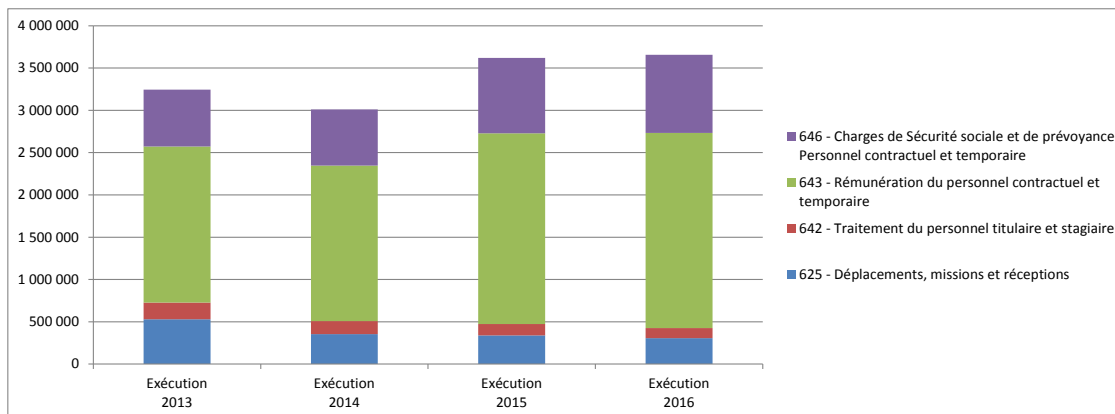


## (4) La Présidence du Sénat

La Présidence a consommé 2.306.781 €, soit une progression de 2,2 % par rapport à 2015, le Cabinet ayant désormais atteint son plein effectif.

**Agrégat des dépenses de la Présidence**

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
625 - Déplacements, missions et réceptions	529 908	353 634	339 906	305 751
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	196 977	154 900	133 204	121 015
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	1 845 592	1 837 238	2 256 231	2 306 781
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	671 249	663 702	889 991	923 774
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 243 726</b>	<b>3 009 474</b>	<b>3 619 332</b>	<b>3 657 321</b>

*d) Les activités internationales du Sénat*

Le Sénat a consacré 1,65 M€<sup>6</sup> pour ses activités internationales<sup>7</sup> en 2016, soit une en baisse de 2,6 % par rapport à 2015. Ce montant représente 0,53 % du total des dépenses de l'entité « Sénat-missions institutionnelles » en 2016.

	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Activités internationales	1,77 M€	1,70 M€	1,69 M€	1,65 M€	-2,62%

Source BPR et DLC

Ces dépenses ont concerné deux directions :

- la Direction du secrétariat du Bureau et des relations internationales (DSBPRI) pour 1,14 M€, contre 1,18 M€ en 2015 ;

- la Direction de la législation et du contrôle (DLC), pour 0,51 M€, soit un montant identique à 2015.

<sup>6</sup> Il s'agit de la dépense nette, c'est-à-dire du total des dépenses moins les produits de cette activité, à savoir les cotisations des Sénateurs aux groupes d'amitié, d'une part ; et leur participation aux déplacements de ces groupes, d'autre part.

<sup>7</sup> Ne sont pas comptabilisées ici les dépenses des commissions, présentées par ailleurs, dont certaines peuvent avoir une dimension internationale (déplacements à l'étranger, notamment).

## BUDGET 2016

Elles se répartissent en quatre grandes catégories :

- les activités des assemblées et instances interparlementaires ;
- les activités des groupes interparlementaires d'amitié ;
- la coopération technique interparlementaire ;
- les manifestations à dimension internationale.

(1) Les activités des assemblées et instances interparlementaires

Les assemblées et instances interparlementaires représentent l'essentiel de la dépense pour les activités internationales (1.108.456 €, soit 67,2 %, contre 1.065.751 € et 63,05 % l'an passé). Ce poids prépondérant s'est donc encore accru en 2016. La dépense se subdivise entre les cotisations et subventions de fonctionnement à ces organismes, d'une part ; et les frais de mission correspondant à l'activité des Sénateurs<sup>8</sup> au sein de ces instances, d'autre part<sup>9</sup>.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de ces différents éléments au cours des quatre dernières années :

Assemblées interparlementaires	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Cotisations/subventions (DSBPRI)	402 205	413 405	439 313	413 940	-5,78%
Cotisations/subventions (DLC)	266 992	295 254	269 882	265 044	-1,79%
<i>Total cotisation/subvention</i>	<i>669 197</i>	<i>708 659</i>	<i>709 195</i>	<i>678 984</i>	<i>-4,26%</i>
Frais de mission (DSBPRI)	192 921	145 325	120 094	188 394	56,87%
Frais de mission (DLC)	219 825	234 001	236 462	241 078	1,95%
<i>Total frais de mission</i>	<i>412 746</i>	<i>379 326</i>	<i>356 556</i>	<i>429 473</i>	<i>20,45%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>1 081 943</b>	<b>1 087 985</b>	<b>1 065 751</b>	<b>1 108 456</b>	<b>4,01%</b>

Source BPR et DLC

On constate une évolution de la répartition de la dépense, entre les cotisations et subventions, qui diminuent de 4,3 %, et les frais de mission, qui augmentent de 20,5 %. Après deux années de recul, les frais de mission retrouvent et dépassent leur niveau de 2013 (412.746 €), pour s'établir à 429.473 €.

Les montants des **cotisations et subventions** aux assemblées et instances interparlementaires dont est membre le Sénat ont connu des évolutions contrastées, selon les institutions. Trois ont enregistré des baisses, une est stable et la dernière est en hausse. L'ensemble est donc en baisse de 4,3 %, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

<sup>8</sup> Dans certains cas, des fonctionnaires peuvent être amenés à accompagner les Sénateurs. C'est le cas par exemple pour l'APCE.

<sup>9</sup> Les subventions et cotisations sont inscrites au compte budgétaire 659. La plupart des frais de mission sont inscrits au compte 625, une part minoritaire étant intégrée au compte 659.

### Contributions aux principales instances interparlementaires

Nom	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Union Interparlementaire	266 141	259 762	285 534	262 162	-8,19%
Ass. parlementaire de la francophonie	92 064	109 643	109 779	107 778	-1,82%
Ass. parlementaire de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord	164 286	160 272	160 272	152 961	-4,56%
Ass. parlementaire de l'Organisation pour la sécurité de la coopération en Europe	102 706	134 982	109 610	112 083	2,26%
Ass. parlementaire de la Méditerranée	44 000	44 000	44 000	44 000	0,00%
<b>Total instances</b>	<b>669 197</b>	<b>708 659</b>	<b>709 195</b>	<b>678 984</b>	<b>-4,26%</b>

Source BPR et DLC

Les dépenses pour **frais de missions** sont, elles, en hausse sensible par rapport à 2015 (+20,5 %). Les principaux postes de dépense parmi ces instances sont les suivants.

### Frais de mission des délégations aux assemblées parlementaires

Nom	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	88 109	108 019	89 538	97 961	9,41%
Assemblée parlementaire de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord	82 751	70 088	85 263	88 171	3,41%
Assemblée parlementaire de la francophonie	100 702	76 237	79 297	100 214	26,38%
Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité de la coopération en Europe	38 714	47 428	57 548	47 580	-17,32%
Union Interparlementaire	91 157	61 415	35 936	81 083	125,63%
Assemblée parlementaire de la Méditerranée	1 062	7 673	4 861	7 097	46,01%
Réunion des présidents de parlements	10 251	8 466	4 113	7 367	79,11%
<b>Total instances</b>	<b>412 746</b>	<b>379 326</b>	<b>356 556</b>	<b>429 473</b>	<b>20,45%</b>

Source BPR et DLC

A l'exception de ceux exposés dans le cadre de l'AP-OSCE (en recul de 17,3 %), tous les frais de missions augmentent. L'évolution la plus notable concerne l'UIP, pour les activités de laquelle les frais de mission ont plus que doublé (+ 125,6 %), en raison d'un regain d'activité de cette instance.

Les principales activités menées dans le cadre de chacune de ces instances ont été les suivantes :

- le regain d'activité de l'**Union interparlementaire** s'est traduit par la reprise de la tenue de l'audition annuelle UIP/ONU, l'organisation de la conférence biennale sur l'e-Parlement à Valparaiso et des activités du Comité sur les questions du Moyen Orient ;



---

• la délégation à l'**Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord** (AP-OTAN) a effectué plusieurs déplacements, notamment :

- aux États-Unis et au Canada, dans les pays baltes, au Danemark, au Groenland et dans les Iles Féroé et au Royaume-Uni pour des réunions de sous-commissions (21 374 €) ;

- à Washington et Miami pour des réunions de commissions (18 879 €) ;

- aux États-Unis pour la 16<sup>ème</sup> édition du Forum parlementaire transatlantique annuel (16 894 €) ;

- à Tirana et Istanbul pour les sessions plénières (15 051 €) ;

- à Rome pour la réunion du groupe spécial Méditerranée (1 715 €) ;

- à Rabat pour le séminaire Rose-Roth (1 493 €).

Par ailleurs, l'AP-OTAN a organisé la réunion de la commission permanente à Paris en avril 2016.

• Les membres de la **délégation à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité de la coopération en Europe** (AP-OSCE) ont participé aux diverses réunions des commissions de l'OSCE et effectué des missions d'observation électorale dans les pays ou villes suivants : Géorgie et Copenhague, Calais, Vienne, Catane, Tbilissi, Skopje, Francfort et Berlin. Le coût de ces missions s'élève à 47.580 € (contre 57.548 € l'an passé, soit une baisse de 17,3 % et un retour au niveau de 2014).

• Les membres de la **délégation à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe** (APCE) se sont déplacés pour participer aux assemblées plénières à Strasbourg et aux diverses réunions des commissions et sous-commissions, ainsi que pour des missions d'observation électorale.

Ces différentes activités se sont déroulées dans les pays ou villes suivants : Géorgie, Maroc, Jordanie, Serbie, New-York, Gérone, Florence, Ankara, Reykjavik, Kiev, Tirana, Stockholm, Berlin, Venise et Bruxelles. Le coût s'élève à 97.961 € (contre 89.538 € en 2015, soit + 9,4 %).

(2) Les activités des groupes interparlementaires d'amitié

560.399 € ont été consommés pour financer les activités des **groupes interparlementaires d'amitié**, (contre 466.256 € en 2015, soit une hausse de 20,2 %)

Ce montant représente un coût de 444.470 € (contre 421.573 € en 2015, soit + 5,4 %) compte tenu du montant des participations des Sénateurs sur leurs frais de mission (66.253 €, contre 45.661 € en 2015, soit + 45 %), d'une part ; et des cotisations aux groupes d'amitié, qui s'élèvent à 49.676 € (contre 51.216 € en 2015), d'autre part.

Les 23 déplacements de groupes d'amitié (+ 6) ont coûté 373.323 € (contre 313.556 € en 2015, soit + 19,1 %), et les 5 accueils (- 3) 44.365 € (contre 80.804 € en 2015, soit - 54,9 %).

Les dépenses relatives aux activités de ces groupes suivent une évolution cyclique, qui atteint généralement un maximum l'année précédant le renouvellement sénatorial. Or, si l'on constate bien, en 2016, une progression par rapport à 2015, elle reste relativement modérée et amène la dépense à un niveau inférieur à 2014, notamment en raison du nombre d'accueils relativement faible (10 accueils en 2014, 8 en 2015, mais seulement 5 en 2016).

La ventilation des dépenses entre les trois principaux postes, à savoir les accueils de délégations étrangères, les déplacements et les autres activités, ne présente pas de variations importantes dans le temps. On observe tout au plus que les autres dépenses (hors déplacements et accueils) se situent, en 2016, à un niveau plus marginal encore que par le passé (1,9 % du total).

Il convient de rappeler que la mise en œuvre de mesures de réduction des coûts a produit des résultats sensibles depuis 2013, mais reste dépendante en partie de paramètres externes tels que les cours des principales devises et les tarifs aériens.

Agrégat des dépenses des groupes interparlementaires d'amitié					
	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Accueils	79 524	89 238	80 804	44 365	-45,10%
<i>(nombre d'accueils réalisés)</i>	6	10	8	5	-37,50%
Déplacements	460 729	366 201	313 556	373 323	19,06%
<i>Participation des Sénateurs</i>	71 946	56 610	44 683	66 253	48,27%
<i>(nombre de déplacements réalisés)</i>	28	22	17	23	35,29%
Régie		-8 997	11 984	18 567	54,93%
<i>recettes</i>	sans objet	-55 286	-51 216	-49 676	-3,01%
<i>dépenses</i>		46 289	63 200	68 243	7,98%
Autres dépenses	20 235	12 226	15 229	8 215	-46,06%
<b>TOTAL</b>	<b>560 487</b>	<b>458 668</b>	<b>421 573</b>	<b>444 470</b>	<b>5,43%</b>

Source BPR

### (3) La coopération technique interparlementaire

Les dépenses de **coopération technique interparlementaire** liée aux activités de coopération effectuées au Sénat (accueil de délégations de parlements étrangers) ainsi qu'aux missions techniques assurées par des Sénateurs et des fonctionnaires à l'étranger (expertise législative, appui logistique et technique,

## BUDGET 2016

etc.) se sont élevées, en 2016, à 30.982 € (contre 51.537 € en 2015, 48.270 € en 2014 et 37.710 € en 2013). Cette baisse de près de 40 % s'explique par un effort de raccourcissement des programmes de travail à Paris.

Les principaux projets ont été les suivants :

- la participation d'un fonctionnaire du Sénat à un programme d'étude organisé par le Parlement australien, pour 5.150 € ;

- la tenue du cycle francophone de formation au travail parlementaire co-organisé avec l'Assemblée nationale et l'ENA, pour 4.655 € ;

- la participation au séminaire des fonctionnaires des Assemblées francophones de la Méditerranée, à Beyrouth, pour 4.334 € ;

- conformément à l'accord de coopération bilatéral, l'accueil d'une délégation de Sénateurs cambodgiens, pour 4.299 €.

(4) Les manifestations à caractère international

Les dépenses relatives aux « manifestations internationales » se sont élevées à 62.208 € en 2016, en diminution de 59 %. Outre les activités habituelles financées par cette enveloppe, à savoir les colloques à vocation économique co-organisés avec l'agence Business France et les colloques organisés à l'initiative des présidents de groupes d'amitié et les missions de Sénateurs représentant le Président du Sénat lors de manifestations exceptionnelles à l'étranger, ont été pris en charge :

- la tenue, à Paris, du premier Forum de coopération parlementaire entre le Sénat français et le Conseil de la Nation algérien, pour 17.792 € ;

- l'organisation, au Sénat, par le Groupe de liaison, de réflexion, de vigilance et de solidarité avec les chrétiens et les minorités au Moyen-Orient et les groupes d'amitié France-Syrie et France-Irak, d'un colloque sur les conditions d'un retour à la paix au Moyen-Orient, pour 12.578 €.

Au cours des quatre derniers exercices, les dépenses de manifestations internationales ont évolué comme suit :

**Évolution des dépenses de manifestations internationales**

	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Manifestations internationales	93 732	107 284	151 505	62 208	-58,94%

Source BPR

*e) Les missions des commissions*

Les frais de mission des commissions permanentes, de la commission des affaires européennes, des missions d'information et des commissions d'enquête sont inscrits au compte 625 de la direction de la Législation et du Contrôle, pour 787.318 €, contre 742.888 € en 2015, soit une hausse de 6 %.

Plus des trois quarts de ce total (73,9 %) concernent les commissions permanentes, dont les dépenses s'établissent comme suit :

#### Dépenses des commissions permanentes

Nom	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Commission des affaires économiques	42 877	65 522	69 924	43 316	-38,05%
Commission des affaires étrangères	187 009	206 843	181 669	207 775	14,37%
Commission des affaires sociales	48 265	21 756	24 545	41 276	68,16%
Commission de la culture	60 596	55 833	92 659	50 055	-45,98%
Commission de l'aménagement du territoire	60 084	34 010	66 109	90 668	37,15%
Commission des finances	83 933	40 742	41 848	86 059	105,65%
Commission des lois	18 674	80 950	19 160	62 886	228,21%
<b>Total des commissions permanentes</b>	<b>501 438</b>	<b>505 656</b>	<b>495 914</b>	<b>582 035</b>	<b>17,37%</b>

Source DLC

A rebours de l'évolution des dernières années, les dépenses ont nettement progressé en 2016 (+ 17,4 %), pour s'établir à 582.035 €. Au total, les missions des commissions ont représenté 89,1 % de leurs dépenses en 2016, contre 10,3 % pour les dépenses hors mission et 0,6% pour les frais remboursés (cf. tableau ci-dessous).

Commissions	Mission 2014	Autres "Hors mission" 2014	Frais personnes entendues 2014	Total 2014	Mission 2015	Autres "Hors mission" 2015	Frais personnes entendues 2015	Total 2015	Mission 2016	Autres "Hors mission" 2016	Frais personnes entendues 2016	Total 2016
Affaires économiques	65 412	0	110	65 522	67 959	1 720	244	69 924	42 593	724	0	43 316
Affaires étrangères	201 805	4 857	181	206 843	179 802	1 013	854	181 669	196 019	11 409	347	207 775
Affaires sociales	17 181	1 919	2 656	21 756	20 875	2 415	1 256	24 545	33 765	6 991	520	41 276
Culture	51 755	3 896	182	55 833	85 592	3 023	4 044	92 659	29 041	20 863	151	50 055
Aménagement du territoire	33 780	0	230	34 011	49 494	14 574	1 388	65 455	85 880	4 296	492	90 668
Finances	27 500	13 069	174	40 743	33 945	7 793	111	41 848	82 288	3 772	0	86 059
Lois	49 251	23 877	7 823	80 951	4 265	13 467	1 428	19 160	49 267	11 894	1 724	62 886
<b>Total</b>	<b>446 685</b>	<b>47 618</b>	<b>11 356</b>	<b>505 659</b>	<b>441 931</b>	<b>44 004</b>	<b>9 326</b>	<b>495 260</b>	<b>518 853</b>	<b>59 949</b>	<b>3 233</b>	<b>582 035</b>

- mission : comprenant tous les frais liés aux déplacements.
- hors-mission : incluant toutes les autres dépenses (repas de travail, traduction de documents, colloque, séminaire, etc).
- frais de remboursement pour les personnes entendues.

Parmi ces dépenses, celles engagées par la **Commission des Affaires européennes** ont principalement financé des déplacements en Europe : à Londres, Bruxelles, La Haye, Rome, Tbilissi, Athènes, Varsovie, Bratislava, Berlin et Dublin, ainsi que la participation aux activités de la conférence des organes parlementaires spécialisés (COSAC) pour 8.300 €, et un déplacement à Tanger de l'Assemblée parlementaire pour l'Union pour la Méditerranée (3.000 €). La

## BUDGET 2016

commission s'est également déplacée en Égypte dans le cadre de la réunion du volet méditerranéen de la politique de voisinage de l'Union européenne.

Au titre de ses prérogatives en matière de contrôle budgétaire, la **Commission des Finances** a effectué 17 déplacements en France, pour 9.284 €. Elle a également effectué des déplacements à l'étranger, au Bahreïn, à Rome, à Athènes, à Francfort et Cologne, à Luxembourg, à Berlin, à Hambourg, à Madrid, à Bruxelles et à Londres, pour 20.555 €. L'ensemble des dépenses du contrôle budgétaire représente donc 29.839 €, en nette baisse par rapport à 2015 (- 49,2 %).

Les dépenses des **instances temporaires** (missions communes d'information, missions d'information, commissions d'enquête et commissions spéciales) ont évolué comme suit :

	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Instances temporaires	150 058	93 962	93 001	59 696	-35,81%

Source DLC

Depuis 2013, les crédits consommés par les instances temporaires sont en forte diminution. Avec 59.696 €, ces dépenses de 2016 ne représentent plus qu'un tiers de celles de 2013. Elles se répartissent essentiellement entre :

- la mission d'information sur l'organisation, le financement de l'Islam et de ses lieux de culte, pour 19.341 € ;

- la mission d'information sur la position de la France à l'égard de l'accord de mars 2016 entre l'Union européenne et la Turquie relatif à la crise des réfugiés et sur les conditions de mise en œuvre de cet accord, pour 16.302 € ;

- la mission d'information sur l'intérêt et les formes possibles de mise en place d'un revenu de base en France, pour 12.649 € ;

- la Commission d'enquête sur les chiffres du chômage en France et dans les pays de l'Union européenne, ainsi que sur l'impact des réformes mises en place par ces pays pour faire baisser le chômage, pour 8.494 € ;

- la commission spéciale sur le projet de loi égalité et citoyenneté, pour 1.638 € ;

- la mission d'information sur l'inventaire et le devenir des matériaux et composants des téléphones mobiles, pour 1.272 €.

#### *f) Les Délégations et Offices*

Les dépenses des Délégations et de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sont regroupées, depuis 2011, au sein de la direction de l'Initiative Parlementaire et des Délégations. Elles s'établissent, pour 2016, à 389.632 €, ventilées entre les différentes entités :

Entité	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Délégation aux collectivités territoriales	3 030	79 918	50 046	39 786	-20,50%
Délégation aux droits des femmes	3 714	53 103	33 657	31 998	-4,93%
Délégation aux entreprises	-	1 073	66 249	87 212	31,64%
Délégation à l'outre-mer	43 823	41 983	100 477	95 775	-4,68%
Délégation à la prospective	20 195	41 933	26 880	21 355	-20,56%
<i>Total délégations</i>	70 762	218 010	277 309	276 127	-0,43%
OPECST (quote-part du Sénat)	75 568	55 123	67 830	113 505	67,34%
<b>TOTAL</b>	<b>146 329</b>	<b>273 133</b>	<b>345 139</b>	<b>389 632</b>	<b>12,89%</b>

Source DIP

La consommation des crédits est en constante augmentation depuis 2011 (+ 266 % sur la période 2013-2016). Une partie de cette augmentation s'explique par la création en 2014 puis la montée en puissance des travaux de la Délégation aux entreprises (87.212 € consommés en 2016).

Les dépenses ont concerné :

- Sur le compte 617, des **dépenses d'étude et de recherche** pour 64.813 € (contre 69.382 € en 2015, soit - 6,6 %) :

- pour la **délégation aux collectivités territoriales**, essentiellement la fourniture d'une aide à l'exploitation d'une consultation en ligne et la réalisation d'une étude d'impact d'une proposition de loi, dans le cadre du rapport d'information du groupe de travail sur la simplification législative du droit de l'urbanisme ;

- pour la **délégation aux entreprises**, la réalisation d'une étude d'impact sur la transmission et la reprise des entreprises, d'une étude portant sur les effets économiques de la législation applicable aux entreprises en France et en Allemagne, d'une étude d'impact de la proposition de loi sur la vigilance des sociétés mères.

- Sur le compte 618 (**Documentation**), 10.227 € pour des abonnements et documentation technique, la principale dépense étant le coût de l'abonnement à Futuribles (9.568 €, contre 15.255 € en 2015).

- Sur le compte 622 (**Rémunérations et honoraires**), 33.462 € (contre 27.374 € en 2015, soit + 22,2 %), pour la réalisation de comptes rendus d'auditions, la traduction de documents et la réalisation de DVD, ainsi que pour l'intervention d'un modérateur pour la Journée des entreprises (3.500 €).

- Sur le compte 623 (**Publicités, publications, relations publiques**), 13.841 € ont été dépensés (contre 20.537 € en 2015, soit - 32,6 %), principalement pour la captation vidéo des tables rondes et colloques organisées par les

## BUDGET 2016

délégations, afin de permettre leur diffusion sur le site Internet du Sénat en vidéo à la demande.

- Sur le compte 625 (**Déplacements, missions et réceptions**), 168.565 € ont été dépensés pour les déplacements, missions et réceptions (+ 16 %, après une hausse de 86,22 % en 2015). La hausse dynamique des dépenses de mission des délégations, signalée l'an passé, se confirme. Les dépenses concernent principalement :

- la délégation à l'outre-mer, pour 77.238 € (soit 45,8 % de la dépense totale de la direction sur ce compte). L'essentiel de la dépense (70.332 €) correspond au rapport sur la sécurisation des droits fonciers dans les outre-mer ;

- la délégation aux entreprises, pour 46.636 € (soit 27,7 % de la dépense totale de la direction sur ce compte). Les principaux projets ont été le rapport d'information sur la simplification du droit : regard comparatif (Allemagne, Pays-Bas et Suède), pour 18.493 € ; et la Journée des entreprises, pour 12.538 €.

**Évolution des frais de missions et de fonctionnement des Délégations**  
Données agrégées

Année	Missions	Remboursement des personnes auditionnées	Frais d'études	Colloque et assimilés	Autres	Total
2013	15 832	2 029		33 731	21 182	<b>72 774</b>
2014	47 347	4 455	66 480	66 340	33 389	<b>218 011</b>
2015	104 587	5 668	69 242	47 413	50 399	<b>277 309</b>
2016	112 708	5 690	64 813	66 051	42 472	<b>291 734</b>

Source DIP

- Sur le compte 655 (Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée nationale et le Sénat), 112.264 € ont été dépensés au titre du cofinancement de l'OPECST (contre 67.830 € en 2015, soit une hausse de 65,5 %).

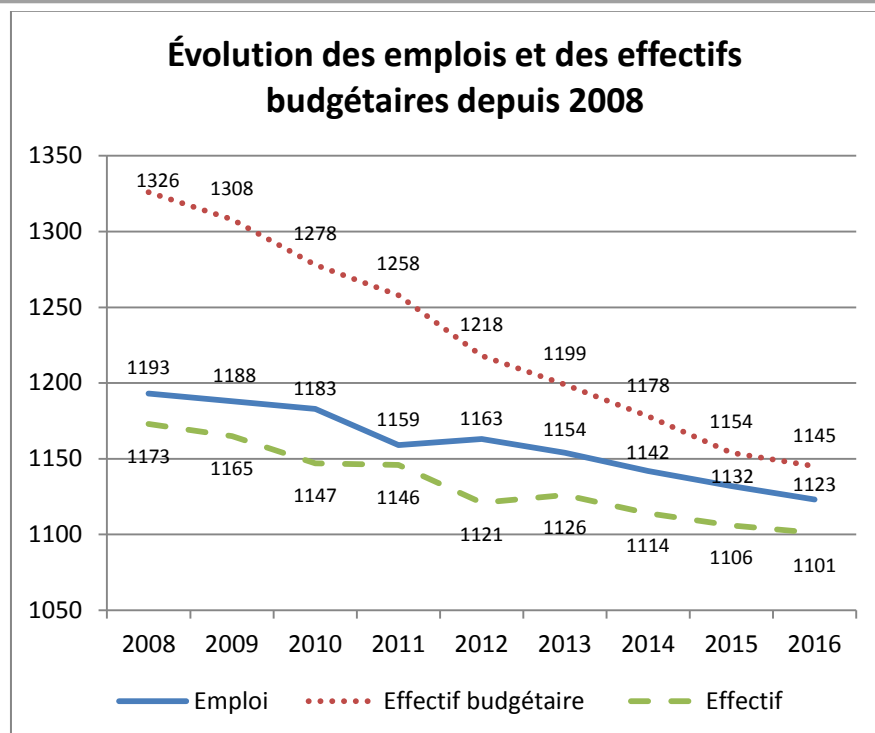
Enfin, on peut noter que cette direction abrite, outre les délégations et Office, la division de la législation comparée, qui a dépensé 7.693 € en 2016, contre 8.752 € en 2014 et 20.769 € en 2015.

L'essentiel des dépenses de cette division s'est inscrit cette année sur le compte 625 « Déplacements, missions et réceptions », à hauteur de 6.577 €, dans le cadre de la Présidence française du CERDP.

### 3. Les charges de personnel

#### a) Le traitement du personnel titulaire et stagiaire

Au 31 décembre 2016, l'administration du Sénat comptait 1.123 emplois et 1.145 effectifs budgétaires (dénombrant les fonctionnaires en activité, les fonctionnaires en congé spécial, en congé de longue durée ou en position extérieure rémunérée par le Sénat).



Le traitement des personnels titulaires et stagiaires s'est élevé à 92.374.180 € sur l'année (compte 642), soit une baisse de 943.714 € par rapport à 2015 (- 1 %), après une baisse de 1,8 M€ en 2015 et 1 M€ en 2014.

La tendance constatée depuis plusieurs années s'est donc poursuivie au cours de l'année 2016, malgré la revalorisation du point d'indice de 0,6 % au milieu de l'exercice. Cette tendance illustre :

- la réduction des effectifs payés qui sont passés de 1.040 personnes à la fin 2015 à 1.035 personnes (- 0,5 %) à la fin 2016, à la faveur de nombreux départs à la retraite et de la poursuite du recul du nombre de fonctionnaires en position de congé spécial ;

- un nombre de séances supplémentaires de fin de semaine très inférieur à la tendance récente ;

- le phénomène récurrent de latence dans les remplacements qui, au niveau global, s'apparente à une diminution du nombre d'équivalents temps-plein (ETP) payés.

Cette tendance à la diminution des montants consacrés au traitement du personnel titulaire et stagiaire résulte également de la **suppression de primes** (indemnité de sommet de grille, indemnité allouées aux fonctionnaires mis à disposition de la Présidence du Sénat) et de la **mise en extinction d'éléments de rémunération**, à savoir l'indemnité correctrice individuelle qui n'est pas perçue par les fonctionnaires entrés après le 19 mars 1999, et l'indemnité complémentaire de logement (ICL) qui n'est plus versée à ceux entrés après le 12 décembre 2012. Les montants dépensés au titre de ces primes baissent donc chaque année en proportion du nombre de départs à la retraite. Toutes choses étant égales par



---

ailleurs, l'extinction progressive de ces deux éléments génère une baisse de la dépense d'environ 300.000 € par an.

*b) La rémunération du personnel contractuel et temporaire*

Les dépenses de rémunération du personnel contractuel et temporaire (compte 643) ont représenté 6.490.130 € en 2016 contre 6.428.549 € en 2015.

La tendance à la hausse des dernières années<sup>10</sup> s'est donc ralentie, malgré le fait que les rémunérations des personnels « hors cadres » aient été impactées par la revalorisation du point d'indice. Toutefois, ce ralentissement n'est qu'apparent : le dynamisme de la progression des dépenses de rémunération des personnels hors-cadre est en partie masqué, cette année, par la fin du recours aux vacataires des comptes rendus, qui génère des économies significatives sur les trois lignes du compte.

La Direction des Affaires financières et sociales a dépensé 4.183.349 €, soit une hausse de 0,3 % par rapport à 2015. Cette stabilité apparente masque une évolution contrastée. En effet, la tendance à l'augmentation des dépenses de rémunération des personnels hors cadre a été confirmée, sous le triple effet de :

- la revalorisation du point d'indice ;
- l'augmentation des effectifs (recrutement d'une tapissière remplaçante jusqu'à fin octobre, recrutement de 4 apprentis dans le cadre du programme de travaux...) ;
- la prise en compte de l'ancienneté, en application du statut des contractuels du Sénat.

Mais deux éléments sont venus tempérer, de façon ponctuelle, cette tendance haussière :

- l'arrêt du recours aux vacataires des comptes rendus, pour une économie de 152.869 €, répartie entre la « Rémunération » (82.589 €), les « congés payés » (13.625 €) et les « Indemnités diverses » (56.655 €) ;
- l'arrêt à compter du 31 mars (pour deux d'entre eux) et du 30 avril (pour les deux autres) du versement d'indemnités aux officiers de sécurité des anciens Présidents du Sénat, pour environ 40.000 € d'économie.

Enfin, il faut rappeler que la direction de la Bibliothèque et des archives n'a plus payé de rédacteurs de biographies de Sénateurs sur ce compte, puisqu'ils sont désormais inscrits au compte 622 « Rémunération d'intermédiaires et honoraires ».

---

<sup>10</sup> Celle-ci s'explique notamment par le développement de la politique d'apprentissage et par le recrutement de personnels techniques lié à l'importance du programme de travaux.

---

*c) Les charges de Sécurité sociale et de prévoyance du personnel titulaire et stagiaire*

Pour les charges de Sécurité sociale et de prévoyance du personnel titulaire et stagiaire (compte 645), 16.727.105 € ont été dépensés, en progression de 1,22 % (+ 202.267 €), après une première hausse de 1,18 % en 2015.

La légère baisse de la masse indiciaire analysée au compte 642 se répercute logiquement sur les comptes « Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel en activité » (- 0,59 %) et « Charges de contribution solidarité autonomie » (- 0,59 %).

En revanche, comme l'année précédente, les « Charges contributives Retraite du Personnel » progressent (+ 0,52 %) en raison de l'augmentation des taux de cotisation dans le cadre général de l'évolution des régimes de retraite et, dans une moindre mesure, sous l'effet de la revalorisation du point d'indice. Il s'agit du premier poste de dépense de ce compte, dont il représente environ 71 % des crédits.

Les « Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité » présentent une hausse de 4,7 % par rapport à 2015, soit un surcoût de 119.579 €. Ce résultat est un effet de la poursuite de l'augmentation du nombre de retraités (47 nouveaux pensionnés sur l'ensemble des personnels du Sénat et du Jardin), ce qui conduit à un accroissement net (+ 30 personnes) du nombre d'anciens fonctionnaires pensionnés, les départs à la retraite étant plus nombreux que les décès. Le nombre des retraités (hors pensions de réversion), passé de 713 fin 2014 à 739 fin 2015, s'établit désormais à 769. S'y ajoutent 228 pensionnés de droit dérivé (pensions de réversion et ayant-droits).

*d) Les autres charges sociales*

Les autres charges sociales (compte 647) regroupent des dépenses diverses :

- les indemnités de départ à la retraite, qui ont représenté 738.297 € ;
- le comité des œuvres sociales du Sénat (COSS) s'est vu attribuer 682.043 €, soit un montant identique depuis 2013 ;
- les dépenses relatives à la médecine du travail, qui ont atteint 47.892 € (contre 147.156 € en 2015), soit une baisse de 67,5 %, compte tenu de l'absence de bilan de santé les années paires.

Ces dépenses se limitent à la rémunération des remplaçants du médecin (29.752 €) et de l'infirmière (14.693 €).

- les allocations-chômage et viagères des personnels contractuels (297.319 €, contre 360.747 € en 2015), soit une baisse de 17,6 %.

Cette diminution s'explique pour l'essentiel par la réduction des indemnités chômage versées aux contractuels du Cabinet du Président ayant quitté la Présidence au 30 septembre 2014.

## BUDGET 2016

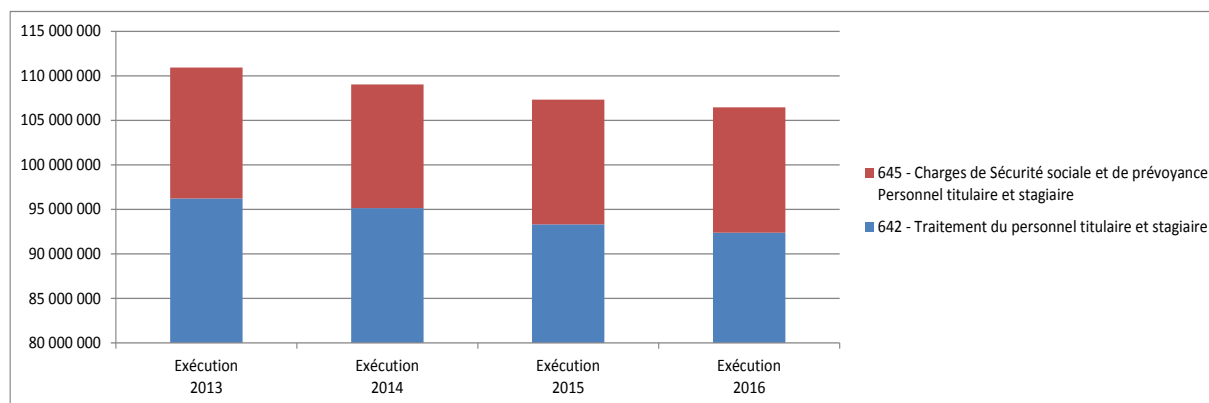
*e) Les charges de Sécurité sociale et de prévoyance du personnel contractuel*

2.219.316 € ont été dépensés pour payer les charges assises sur les rémunérations des contractuels (compte 646), soit une augmentation de 2,59 % par rapport à 2015. Celle-ci reflète l'augmentation constatée sur la ligne « Rémunération » du compte 643 (cf. supra) à laquelle elle est corrélée.

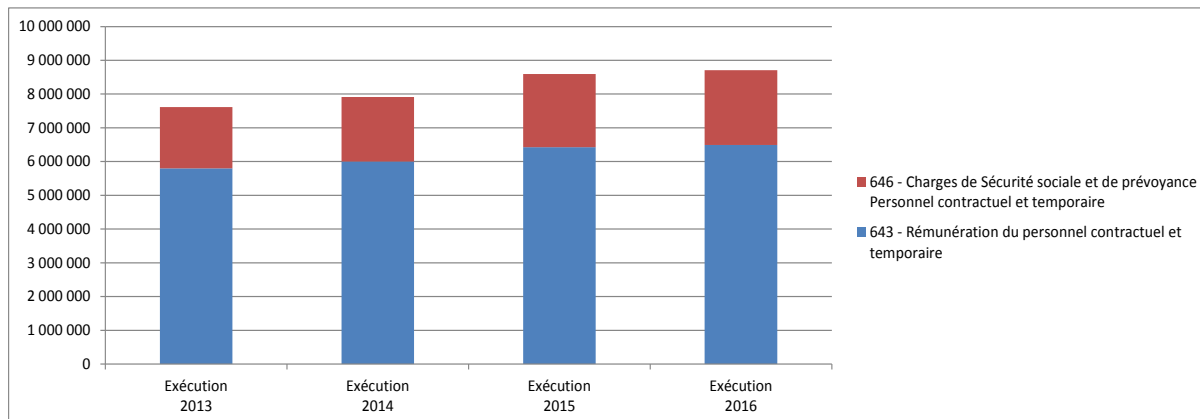
Au total, les dépenses de personnel s'établissent comme suit au cours des quatre derniers exercices :

**Personnel titulaire et stagiaire**

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
<b>Personnel titulaire et stagiaire</b>				
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	96 229 009	95 145 551	93 317 894	92 374 180
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	14 705 464	13 875 909	13 996 847	14 079 535
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>110 934 473</b>	<b>109 021 460</b>	<b>107 314 740</b>	<b>106 453 715</b>

**Personnel contractuel et temporaire**

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
<b>Personnel contractuel et temporaire</b>				
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	5 796 920	6 002 408	6 428 549	6 490 130
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	1 818 015	1 913 476	2 163 299	2 219 317
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>7 614 934</b>	<b>7 915 884</b>	<b>8 591 847</b>	<b>8 709 447</b>



---

*f) La formation et le recrutement*

377.133 € ont été dépensés sur le compte 618 pour la formation des personnels et la conception d'épreuves de concours. Les dépenses augmentent de 2 % par rapport à 2015, du fait d'une hausse des dépenses de formation aux langues étrangères (+ 9,16 % pour un coût de 74.224 €), les dépenses de formation générale demeurant stables (295.948 €). Les dépenses de conception d'épreuves de concours (6.960 €) restent modérées.

Les dépenses d'**honoraires** (compte 622) se sont élevées à 82.560 €, correspondant à une baisse de 26,6 % par rapport à 2015. Les dépenses ont majoritairement concerné les indemnités des membres de jury de concours (32.090 €, en baisse de 53,1 %). Par ailleurs, les frais d'avocat (21.300 €) ont augmenté de 47,9 %, reflétant l'activité contentieuse.

Les dépenses de **publicité** (compte 623) ont représenté 4.416 €, soit une baisse de 26,2 % qui reflète les efforts de rationalisation des coûts de publicité des recrutements et de communication externe relative aux carrières au Sénat.

Sur le compte 613, 27.087 € ont été dépensés contre 125.578 € en 2015, pour la **location de salles dans le cadre de l'organisation des concours**. Cette évolution découle de la nature des concours et des épreuves (durée, nombre de candidats, besoins en matériel informatique).

Enfin, 115.628 € ont été consommés sur le compte 625, soit une augmentation de 142 % par rapport à 2015, les **dépenses de l'Institut du Sénat** (70.139 €, qui expliquent l'essentiel de la progression), et des **stages d'immersion** au sein de parlements étrangers venant s'ajouter aux frais de déplacement des membres extérieurs de jury de concours et des stagiaires pour les formations extérieures, habituellement inscrits sur ce compte.

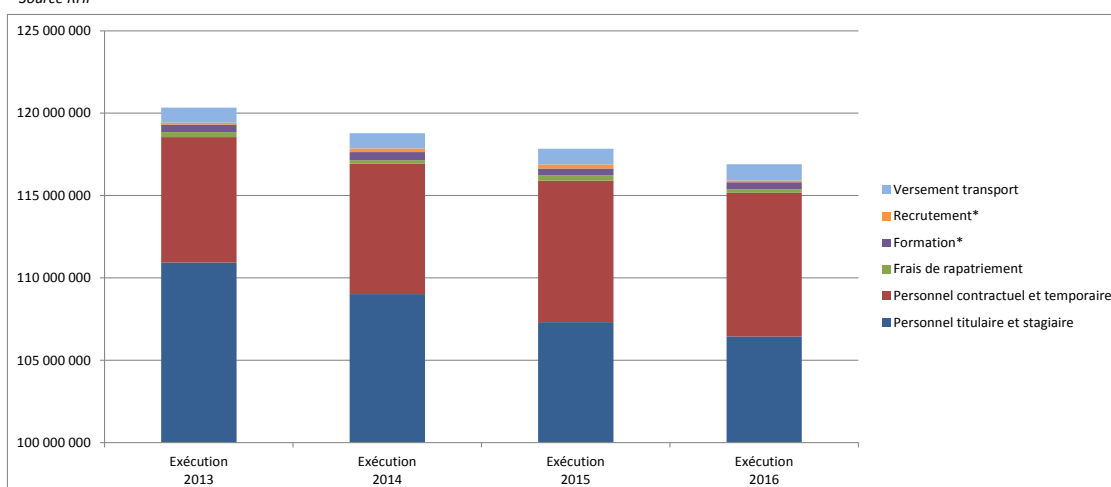
Au total, les dépenses de personnel s'établissent comme suit au cours des trois derniers exercices :

## BUDGET 2016

## Agréat des dépenses de personnel

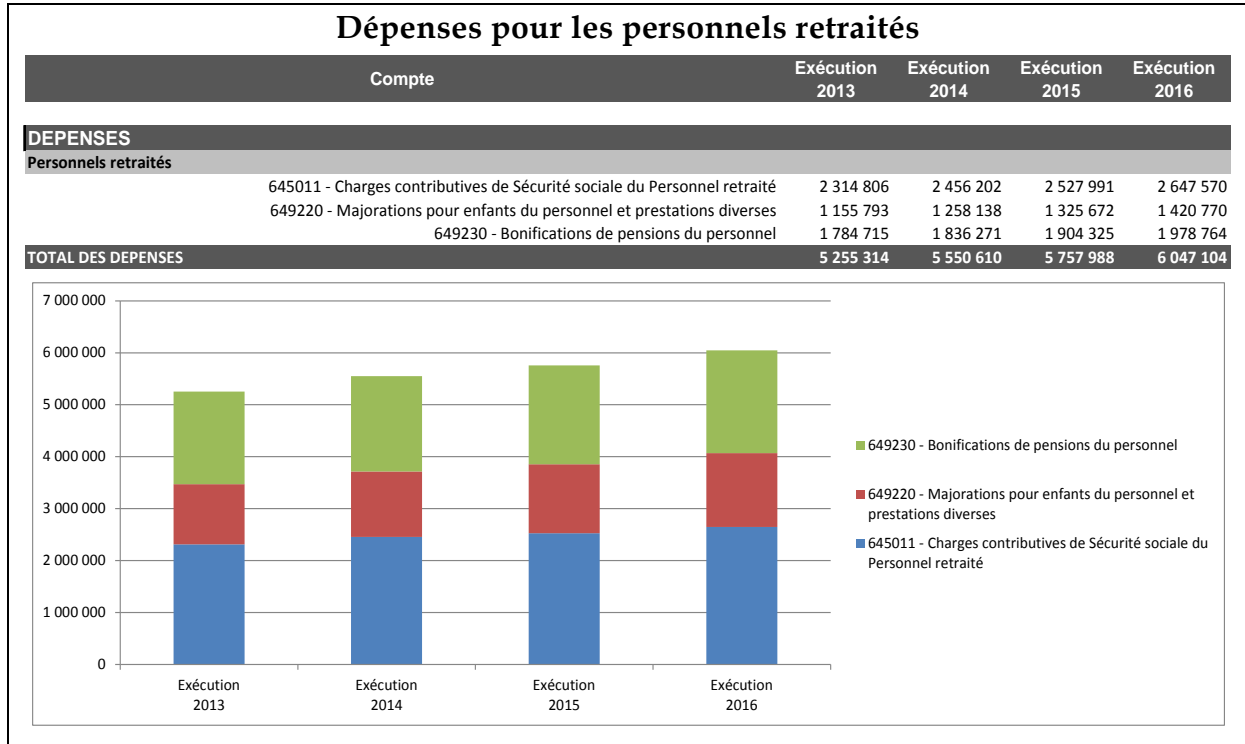
Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
<b>Personnel titulaire et stagiaire</b>	<b>110 934 473</b>	<b>109 021 460</b>	<b>107 314 740</b>	<b>106 453 715</b>
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	96 229 009	95 145 551	93 317 894	92 374 180
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	14 705 464	13 875 909	13 996 847	14 079 535
<b>Personnel contractuel et temporaire</b>	<b>7 614 934</b>	<b>7 915 884</b>	<b>8 591 847</b>	<b>8 709 447</b>
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	5 796 920	6 002 408	6 428 549	6 490 130
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	1 818 015	1 913 476	2 163 299	2 219 317
<b>Frais de rapatriement</b>	<b>299 347</b>	<b>211 138</b>	<b>325 439</b>	<b>216 594</b>
624720 - Rapatriement du personnel	299 347	211 138	325 439	216 594
<b>Formation*</b>	<b>463 059</b>	<b>490 534</b>	<b>410 420</b>	<b>430 349</b>
Formation	463 059	490 534	410 420	430 349
<b>Recrutement*</b>	<b>119 254</b>	<b>223 117</b>	<b>248 313</b>	<b>109 048</b>
Recrutement	119 254	223 117	248 313	109 048
<b>Versement transport</b>	<b>909 173</b>	<b>926 054</b>	<b>946 551</b>	<b>978 727</b>
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	909 173	926 054	946 551	978 727
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>120 340 240</b>	<b>118 788 186</b>	<b>117 837 310</b>	<b>116 897 880</b>

\* Source RHF



\* Source RHF

Pour les personnels retraités, l'évolution des dépenses au cours des quatre derniers exercices s'établissent ainsi :



Compte	Exécution 2015	Budget réparti 2016	Exécution 2016	Solde budgétaire 2016	Taux d'exécution 2016	Variation 2016-2015 (en%)	Variation 2016-2015 (en montant)
<b>617 - Etudes et recherche</b>	<b>112 729,40</b>	<b>213 000,00</b>	<b>230 130,50</b>	<b>-17 130,50</b>	<b>108,04%</b>	<b>104,14%</b>	<b>117 401,10</b>
617000 - Etudes et recherche	112 729,40	213 000,00	230 130,50	-17 130,50	108,04%	104,14%	117 401,10
<b>618 - Divers</b>	<b>1 361 090,97</b>	<b>1 473 600,00</b>	<b>1 448 305,44</b>	<b>25 294,56</b>	<b>98,28%</b>	<b>6,41%</b>	<b>87 214,47</b>
618110 - Achats et abonnements publications diverses	838 996,73	881 500,00	885 475,99	-3 975,99	100,45%	5,54%	46 479,26
618120 - Archives audiovisuelles	26 728,46	29 000,00	26 804,73	2 195,27	92,43%	0,29%	76,27
618140 - Abonnements télévision	7 495,58	11 100,00	8 496,36	2 603,64	76,54%	13,35%	1 000,78
618150 - Documentation électronique	3 684,88	0,00	11 660,71	-11 660,71	0,00%	216,45%	7 975,83
618170 - Suiwi presse quotidienne régionale	22 161,60	23 000,00	22 663,20	336,80	98,54%	2,26%	501,60
618300 - Documentation technique	34 663,07	43 000,00	23 975,79	19 024,21	55,76%	-30,83%	-10 687,28
618400 - Versement à des organismes de formation	352 846,88	400 000,00	388 044,37	11 955,63	97,01%	9,98%	35 197,49
618410 - Formation langues étrangères	67 997,80	79 000,00	74 224,25	4 775,75	93,95%	9,16%	6 226,45
618450 - Conception épreuves de concours	6 460,97	7 000,00	6 960,04	39,96	99,43%	7,72%	499,07
618500 - Documentation de colloque, séminaires, conférences	55,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-55,00
<b>621 - Personnel extérieur</b>	<b>18 403,60</b>	<b>70 000,00</b>	<b>28 339,15</b>	<b>41 660,85</b>	<b>40,48%</b>	<b>53,99%</b>	<b>9 935,55</b>
621100 - Personnel intérimaire	18 403,60	70 000,00	28 339,15	41 660,85	40,48%	53,99%	9 935,55
<b>622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires</b>	<b>2 005 558,17</b>	<b>2 559 609,00</b>	<b>2 783 247,65</b>	<b>-223 638,65</b>	<b>108,74%</b>	<b>38,78%</b>	<b>777 689,48</b>
622600 - Honoraires	2 005 558,17	2 559 609,00	2 783 247,65	-223 638,65	108,74%	38,78%	777 689,48
<b>623 - Publicités, publications, relations publiques</b>	<b>552 123,08</b>	<b>635 230,00</b>	<b>421 942,08</b>	<b>213 287,92</b>	<b>66,42%</b>	<b>-23,58%</b>	<b>-130 181,00</b>
623100 - Annonces et insertions	14 865,75	32 000,00	15 839,05	16 160,95	49,50%	6,55%	973,30
623300 - Organisation de manifestations et expositions	189 252,61	217 230,00	145 502,93	71 727,07	66,98%	-23,12%	-43 749,68
623600 - Catalogue et imprimés	57 972,08	50 000,00	46 417,25	3 582,75	92,83%	-19,93%	-11 554,83
623700 - Publications	111 464,28	121 000,00	97 929,97	23 070,03	80,93%	-12,14%	-13 534,31
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	178 568,36	215 000,00	116 252,88	98 747,12	54,07%	-34,90%	-62 315,48
<b>624 - Transport de biens et transport du personnel</b>	<b>325 438,53</b>	<b>250 000,00</b>	<b>216 594,04</b>	<b>33 405,96</b>	<b>86,64%</b>	<b>-33,45%</b>	<b>-108 844,49</b>
624720 - Rapatriement du personnel	325 438,53	250 000,00	216 594,04	33 405,96	86,64%	-33,45%	-108 844,49
<b>625 - Déplacements, missions et réceptions</b>	<b>8 485 322,83</b>	<b>9 216 090,00</b>	<b>8 658 699,64</b>	<b>557 390,36</b>	<b>93,95%</b>	<b>2,04%</b>	<b>173 376,81</b>
625110 - Frais de transport hors mission	5 487 537,09	5 411 300,00	5 586 497,61	-175 197,61	103,24%	1,80%	98 960,52
625120 - Frais d'hébergement hors mission	135 540,23	159 900,00	166 427,14	-6 527,14	104,08%	22,79%	30 886,91
625130 - Frais de séjour hors mission	146 017,94	118 900,00	159 139,33	-40 239,33	133,84%	8,99%	13 121,39
625140 - Péages et parkings hors mission	186 252,94	182 500,00	200 649,99	-18 149,99	109,95%	7,73%	14 397,05
625150 - Divers hors mission	65 004,63	1 500,00	57 156,67	-55 656,67	3810,44%	-12,07%	-7 847,96
625610 - Frais de transport sur mission	1 045 818,29	1 455 180,00	1 053 468,93	401 711,07	72,39%	0,73%	7 650,64
625620 - Frais d'hébergement sur mission	261 275,32	397 050,00	319 188,55	77 861,45	80,39%	22,17%	57 913,23
625630 - Frais de séjour sur mission	76 724,43	159 060,00	46 679,90	112 380,10	29,35%	-39,16%	-30 044,53
625640 - Frais divers sur mission	133 269,06	211 960,00	139 170,28	72 789,72	65,66%	4,43%	5 901,22
625700 - Réceptions	884 683,24	1 048 740,00	849 059,51	199 680,49	80,96%	-4,03%	-35 623,73
625730 - Frais des groupes interparlementaires d'amitié	63 199,66	55 000,00	68 242,84	-13 242,84	124,08%	7,98%	5 043,18
625740 - Frais des groupes d'études	0,00	15 000,00	13 018,89	1 981,11	86,79%	NS	13 018,89
<b>626 - Frais postaux et de télécommunications</b>	<b>3 152 356,48</b>	<b>3 494 400,00</b>	<b>3 428 668,79</b>	<b>65 731,21</b>	<b>98,12%</b>	<b>8,77%</b>	<b>276 312,31</b>
626100 - Frais postaux et de télécommunication	1 645 135,04	1 463 000,00	1 772 633,73	-309 633,73	121,16%	7,75%	127 498,69
626210 - Abonnement téléphonique	1 342 477,51	1 850 000,00	1 499 800,96	350 199,04	81,07%	11,72%	157 323,45
626220 - Lignes spécialisées et internet	93 080,48	107 000,00	87 532,65	19 467,35	81,81%	-5,96%	-5 547,83
626250 - Autres frais de télécommunications	71 663,45	74 400,00	68 701,45	5 698,55	92,34%	-4,13%	-2 962,00

Compte	Exécution 2015	Budget réparti 2016	Exécution 2016	Solde budgétaire 2016	Taux d'exécution 2016	Variation 2016-2015 (en%)	Variation 2016-2015 (en montant)
<b>633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)</b>	<b>946 551,33</b>	<b>966 000,00</b>	<b>978 726,77</b>	<b>-12 726,77</b>	<b>101,32%</b>	<b>3,40%</b>	<b>32 175,44</b>
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	946 551,33	966 000,00	978 726,77	-12 726,77	101,32%	3,40%	32 175,44
<b>635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)</b>	<b>395 666,50</b>	<b>445 000,00</b>	<b>393 460,91</b>	<b>51 539,09</b>	<b>88,42%</b>	<b>-0,56%</b>	<b>-2 205,59</b>
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	395 666,50	445 000,00	393 460,91	51 539,09	88,42%	-0,56%	-2 205,59
<b>641 - Indemnités des Sénateurs</b>	<b>30 904 917,45</b>	<b>30 951 100,00</b>	<b>30 997 573,82</b>	<b>-46 473,82</b>	<b>100,15%</b>	<b>0,30%</b>	<b>92 656,37</b>
641100 - Indemnité parlementaire	22 961 473,11	23 029 300,00	23 092 697,10	-63 397,10	100,28%	0,57%	131 223,99
641200 - Indemnité de résidence	688 842,53	690 900,00	692 773,61	-1 873,61	100,27%	0,57%	3 931,08
641300 - Indemnités de fonction	5 882 758,08	5 930 000,00	5 912 184,50	17 815,50	99,70%	0,50%	29 426,42
641410 - Président	84 690,60	84 700,00	84 944,64	-244,64	100,29%	0,30%	254,04
641420 - Membre du Bureau, Président des commissions, de l'Office et des Groupes	1 086 114,76	1 086 400,00	1 089 676,99	-3 276,99	100,30%	0,33%	3 562,23
641500 - Indemnités à caractère familial	100 364,82	84 800,00	86 672,63	-1 872,63	102,21%	-13,64%	-13 692,19
641700 - Allocation d'aide au retour à l'emploi	100 673,55	45 000,00	38 624,35	6 375,65	85,83%	-61,63%	-62 049,20
<b>642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire</b>	<b>93 317 893,52</b>	<b>93 144 400,00</b>	<b>92 374 179,88</b>	<b>770 220,12</b>	<b>99,17%</b>	<b>-1,01%</b>	<b>-943 713,64</b>
642100 - Traitement de base	36 198 432,41	35 617 400,00	35 994 023,84	-376 623,84	101,06%	-0,56%	-204 408,57
642200 - Indemnité de résidence	1 356 147,82	1 362 900,00	1 348 613,22	14 286,78	98,95%	-0,56%	-7 534,60
642300 - Indemnité de service	9 039 992,22	9 086 000,00	8 986 771,67	99 228,33	98,91%	-0,59%	-53 220,55
642410 - Transport et ICL	4 243 499,49	4 240 500,00	4 151 552,80	88 947,20	97,90%	-2,17%	-91 946,69
642420 - Travaux supplémentaires	27 253 590,37	27 741 200,00	27 128 089,32	613 110,68	97,79%	-0,46%	-125 501,05
642430 - Indemnité exceptionnelle	3 681 648,54	3 755 300,00	3 631 450,50	123 849,50	96,70%	-1,36%	-50 198,04
642441 - ICI	1 822 237,63	1 750 000,00	1 618 866,36	131 133,64	92,51%	-11,16%	-203 371,27
642442 - Indemnités diverses	7 523 475,66	7 460 700,00	7 488 649,50	-27 949,50	100,37%	-0,46%	-34 826,16
642510 - SFT	432 481,77	429 300,00	442 365,49	-13 065,49	103,04%	2,29%	9 883,72
642520 - Autres indemnités à caractère familial	1 766 387,61	1 701 100,00	1 583 797,18	117 302,82	93,10%	-10,34%	-182 590,43
<b>643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire</b>	<b>6 428 548,52</b>	<b>6 556 600,00</b>	<b>6 490 129,94</b>	<b>66 470,06</b>	<b>98,99%</b>	<b>0,96%</b>	<b>61 581,42</b>
643100 - Rémunération	4 352 249,44	4 456 800,00	4 488 660,05	-31 860,05	100,71%	3,13%	136 410,61
643200 - Congés payés	15 961,29	4 300,00	1 340,36	2 959,64	31,17%	-91,60%	-14 620,93
643300 - Indemnités diverses	2 060 337,79	2 095 500,00	2 000 129,53	95 370,47	95,45%	-2,92%	-60 208,26
<b>644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs</b>	<b>11 434 915,18</b>	<b>11 573 500,00</b>	<b>11 454 142,45</b>	<b>119 357,55</b>	<b>98,97%</b>	<b>0,17%</b>	<b>19 227,27</b>
644010 - Charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs en exercice	1 355 934,59	1 359 800,00	1 363 785,78	-3 985,78	100,29%	0,58%	7 851,19
644011 - Charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs ministres	11 340,00	3 800,00	17 697,96	-13 897,96	465,74%	56,07%	6 357,96
644012 - Charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs pensionnés	2 669 451,47	2 712 800,00	2 569 276,02	143 523,98	94,71%	-3,75%	-100 175,45
644013 - Charges contributives de Sécurité sociale-Allocation d'aide au retour à l'emploi	5 750,48	2 600,00	2 206,21	393,79	84,85%	-61,63%	-3 544,27
644020 - Charges contributives retraite des Sénateurs	7 235 654,19	7 372 700,00	7 324 145,46	48 554,54	99,34%	1,22%	88 491,27
644021 - Charges contributives retraite des Sénateurs ministres	62 683,74	27 600,00	82 665,22	-55 065,22	299,51%	31,88%	19 981,48
644030 - Charges de contribution solidarité autonomie des Sénateurs	93 690,00	94 000,00	94 208,20	-208,20	100,22%	0,55%	518,20
644031 - Charges de contribution solidarité- Allocation d'aide au retour à l'emploi	410,71	200,00	157,60	42,40	78,80%	-61,63%	-253,11
<b>645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire</b>	<b>16 524 837,86</b>	<b>16 933 800,00</b>	<b>16 727 105,03</b>	<b>206 694,97</b>	<b>98,78%</b>	<b>1,22%</b>	<b>202 267,17</b>
645010 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel en activité	1 938 178,52	1 843 000,00	1 926 764,30	-83 764,30	104,54%	-0,59%	-11 414,22
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	2 527 991,07	2 784 100,00	2 647 569,71	136 530,29	95,10%	4,73%	119 578,64
645020 - Charges contributives Retraite du Personnel	11 880 284,21	11 934 600,00	11 941 509,08	-6 909,08	100,06%	0,52%	61 224,87
645022 - Charges contributives Retraite du Personnel - services antérieurs organismes extérieurs	33 019,53	226 000,00	66 751,27	159 248,73	29,54%	102,16%	33 731,74
645030 - Charges de contribution solidarité autonomie du Personnel	145 364,53	146 100,00	144 510,67	1 589,33	98,91%	-0,59%	-853,86



Compte	Exécution 2015	Budget réparti 2016	Exécution 2016	Solde budgétaire 2016	Taux d'exécution 2016	Variation 2016-2015 (en%)	Variation 2016-2015 (en montant)
<b>646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire</b>	<b>2 163 298,65</b>	<b>2 252 900,00</b>	<b>2 219 316,72</b>	<b>33 583,28</b>	<b>98,51%</b>	<b>2,59%</b>	<b>56 018,07</b>
646000 - Charges de Sécurité soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 163 298,65	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-2 163 298,65
646100 - Charges de Séc. soc. et de prévoyance Personnel contractuel - Cotisations URSSAF	0,00	1 515 200,00	1 474 061,84	41 138,16	97,28%	NS	1 474 061,84
646200 - Charges contributives de retraite Personnel contractuel et temporaire	0,00	344 300,00	339 635,30	4 664,70	98,65%	NS	339 635,30
646300 - Charges contributives de retraite Personnel fonctionnaire détaché au Sénat	0,00	347 400,00	356 448,88	-9 048,88	102,60%	NS	356 448,88
646400 - Charges contributives de Mutuelle et de Prévoyance collectives	0,00	46 000,00	49 170,70	-3 170,70	106,89%	NS	49 170,70
<b>647 - Autres charges sociales</b>	<b>2 650 665,43</b>	<b>2 160 900,00</b>	<b>1 937 681,26</b>	<b>223 218,74</b>	<b>89,67%</b>	<b>-26,90%</b>	<b>-712 984,17</b>
647100 - Prestations directes	1 821 466,28	1 429 100,00	1 207 797,65	221 302,35	84,51%	-33,69%	-613 668,63
647400 - Versements oeuvres sociales	682 042,74	681 800,00	681 991,65	-191,65	100,03%	-0,01%	-51,09
647500 - Médecine du travail	147 156,41	50 000,00	47 891,96	2 108,04	95,78%	-67,46%	-99 264,45
<b>648 - Autres charges de personnel</b>	<b>67 530,87</b>	<b>96 500,00</b>	<b>60 816,17</b>	<b>35 683,83</b>	<b>63,02%</b>	<b>-9,94%</b>	<b>-6 714,70</b>
648230 - Formation aux langues étrangères	10 408,99	14 000,00	9 689,00	4 311,00	69,21%	-6,92%	-719,99
648240 - Formation aux concours internes	14 251,60	30 000,00	13 522,65	16 477,35	45,08%	-5,11%	-728,95
648250 - Autres formations	42 870,28	52 500,00	37 604,52	14 895,48	71,63%	-12,28%	-5 265,76
<b>649 - Accessoires de pensions</b>	<b>5 261 910,78</b>	<b>5 285 800,00</b>	<b>5 338 410,64</b>	<b>-52 610,64</b>	<b>101,00%</b>	<b>1,45%</b>	<b>76 499,86</b>
649120 - Majorations pour enfants des pensions des anciens Sénateurs des IVème et Vème Rép.	2 029 660,12	1 910 800,00	1 936 621,11	-25 821,11	101,35%	-4,58%	-93 039,01
649130 - Bonifications de pensions des Sénateurs	2 253,81	2 300,00	2 255,52	44,48	98,07%	0,08%	1,71
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	1 325 671,56	1 336 200,00	1 420 770,39	-84 570,39	106,33%	7,17%	95 098,83
649230 - Bonifications de pensions du personnel	1 904 325,29	2 036 500,00	1 978 763,62	57 736,38	97,16%	3,91%	74 438,33
<b>651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeurs similaires</b>	<b>93,64</b>	<b>400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>-100,00%</b>	<b>-93,64</b>
651000 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeur similaires	93,64	400,00	0,00	400,00	0,00%	-100,00%	-93,64
<b>655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat</b>	<b>67 830,04</b>	<b>130 000,00</b>	<b>112 263,57</b>	<b>17 736,43</b>	<b>86,36%</b>	<b>65,51%</b>	<b>44 433,53</b>
655000 - Participation au financement des Offices gérées par l'Assemblée Nationale	67 830,04	130 000,00	112 263,57	17 736,43	86,36%	65,51%	44 433,53
<b>658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire</b>	<b>99 439 236,51</b>	<b>102 791 852,00</b>	<b>100 663 457,53</b>	<b>2 128 394,47</b>	<b>97,93%</b>	<b>1,23%</b>	<b>1 224 221,02</b>
658110 - Fonctionnement des groupes politiques	10 478 450,77	10 485 700,00	10 575 807,81	-90 107,81	100,86%	0,93%	97 357,04
658120 - Bureautique des groupes politiques	122 003,48	401 402,00	149 659,90	251 742,10	37,28%	22,67%	27 656,42
658200 - Subvention AGAS	59 549 962,27	62 500 000,00	61 029 030,95	1 470 969,05	97,65%	2,48%	1 479 068,68
658310 - IFRM	27 266 326,91	27 403 700,00	27 469 289,33	-65 589,33	100,24%	0,74%	202 962,42
658311 - Hébergement	1 367 685,44	1 400 000,00	1 097 281,13	302 718,87	78,38%	-19,77%	-270 404,31
658320 - Bureautique individuelle de Sénateurs	654 807,64	601 050,00	342 388,41	258 661,59	56,97%	-47,71%	-312 419,23
<b>659 - Autres subventions</b>	<b>1 992 563,88</b>	<b>2 096 080,00</b>	<b>1 947 448,51</b>	<b>148 631,49</b>	<b>92,91%</b>	<b>-2,26%</b>	<b>-45 115,37</b>
659000 - Autres subventions	15 369,60	15 500,00	32 369,60	-16 869,60	208,84%	110,61%	17 000,00
659110 - Subvention aux Restaurants	769 745,00	800 000,00	703 795,00	96 205,00	87,97%	-8,57%	-65 950,00
659120 - Subvention au Comptoir Médicis	27 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-27 230,00
659130 - Subvention au Salon de coiffure	77 403,96	78 000,00	74 404,00	3 596,00	95,39%	-3,88%	-2 999,96
659140 - Subvention à la Garde républicaine	204 512,40	195 000,00	212 677,60	-17 677,60	109,07%	3,99%	8 165,20
659160 - Subventions diverses	72 851,00	77 000,00	64 966,00	12 034,00	84,37%	-10,82%	-7 885,00
659210 - Subvention à l'UIP	319 428,63	380 000,00	339 552,52	40 447,48	89,36%	6,30%	20 123,89
659220 - Subvention à l'APF	188 497,90	212 680,00	208 011,18	4 668,82	97,80%	10,35%	19 513,28
659230 - Subvention à la DFAE	1 952,91	8 200,00	0,00	8 200,00	0,00%	-100,00%	-1 952,91
659240 - Subvention à l'OSCE	109 610,43	113 100,00	112 083,18	1 016,82	99,10%	2,26%	2 472,75
659250 - Subvention à l'association Secrétaires Généraux des Parlements membres de l'UIP	785,44	800,00	773,03	26,97	96,63%	-1,58%	-12,41
659260 - Subvention à l'APM	44 000,00	49 000,00	44 000,00	5 000,00	89,80%	0,00%	0,00
659270 - Subvention IPEX	0,00	1 500,00	990,31	509,69	66,02%	NS	990,31
659280 - Subvention COSAC	904,61	1 300,00	865,09	434,91	66,55%	-4,37%	-39,52
659290 - Subvention Assemblée parlementaire de l'OTAN	160 272,00	164 000,00	152 961,00	11 039,00	93,27%	-4,56%	-7 311,00
<b>671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>	<b>2 693,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>13 912,00</b>	<b>-10 412,00</b>	<b>397,49%</b>	<b>416,60%</b>	<b>11 219,00</b>
671200 - Pénalités, amendes	2 693,00	3 500,00	13 912,00	-10 412,00	397,49%	416,60%	11 219,00
<b>678 - Autres charges exceptionnelles</b>	<b>44 408,24</b>	<b>836 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>836 700,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>-100,00%</b>	<b>-44 408,24</b>
678000 - Autres charges exceptionnelles	44 408,24	836 700,00	0,00	836 700,00	0,00%	-100,00%	-44 408,24
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>305 057 710,96</b>	<b>311 611 411,00</b>	<b>305 702 446,96</b>	<b>5 908 964,04</b>	<b>98,10%</b>	<b>0,21%</b>	<b>644 736,00</b>

### C. LES PRODUITS

Le montant des produits constaté sur l'exercice 2016 s'est établi à 6.150.452 €, soit un montant comparable à celui constaté à l'occasion des exercices 2013 et 2014 et supérieur à celui constaté en 2015 compte tenu du montant du reversement des caisses de Sécurité sociale.

#### Produits du Sénat (par comptes)

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>PRODUITS</b>				
701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-15 945	-9 170	-9 023	-6 503
706 - Prestations de services	-293 870	-222 411	-243 607	-177 543
707 - Cession à titre onéreux de marchandises	-71 241	-70 226	-73 525	-74 153
708 - Produits des activités annexes	-895 110	-934 584	-880 325	-1 014 430
752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-441 174	-604 574	-600 005	-603 683
755 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des offices gérés par le Sénat	-75 568	-51 947	0	0
758 - Produits divers de gestion courante	-3 787 373	-3 917 874	-3 089 989	-4 086 797
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-4 000	-3 000	0	0
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	-48 506	-21 998	-17 066	-6 200
778 - Autres produits exceptionnels	-328 373	-444 540	-50 172	-181 144
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>-5 961 159</b>	<b>-6 280 323</b>	<b>-4 963 712</b>	<b>-6 150 452</b>

- Le produit des **cessions de publications et de documents** (compte 701) a représenté 6.503 € (- 27,93 %) :

- 1.610 € correspondant au produit de la duplication d'enregistrements audiovisuels à la demande des Sénateurs ;

- 1.150 € au titre de redevances perçues pour la mise à disposition d'images du Palais et du Jardin tournées par un drone ;

- 3.743 € au titre de la vente en ligne de documents parlementaires.

- Les recettes tirées des prestations de service (compte 706) se sont élevées à 177.543 €. Ces produits correspondent notamment :

- aux redevances perçues pour la mise à disposition des salles Clemenceau et Monnerville (99.550 €) et au remboursement par Public Sénat de la location de 2 places de parking (2.203 €) ;

- aux remboursements effectués par les Sénateurs au titre des dépassements de leur forfait téléphonique et de leur forfait taxi, pour un montant de 15.551 € ;

- à la mise à disposition, à deux reprises, de la régie de la salle Clemenceau à des organismes extérieurs, pour des captations audiovisuelles et pour un montant de 4.250 €.

- Les produits de **cession de marchandises** (compte 707) ont représenté 74.153 €, tirés de :

- la vente de cartes de vœux aux Sénateurs (61.591 €) ;

- de la vente d'ouvrages aux Sénateurs par le bureau de la Distribution du Sénat (7.957 €).

## BUDGET 2016

---

- de la vente de l'ouvrage portant sur la collection fruitière du Sénat (3.415 €) ;

- de la facturation de retirages photographiques effectués à la demande de Sénateurs (1.190 €).

• Les produits des activités annexes (compte 708) ont représenté 1.014.430 €, soit + 15,23 % par rapport à 2015 ainsi répartis :

- 295.824 € pour le remboursement partiel de la mise à disposition de fonctionnaires du Sénat auprès d'autres institutions ;

- 270.949 € correspondant à la redevance d'affermage du Restaurant du Sénat et du Comptoir Médicis (209.532 €), à des remboursements de frais d'assurance pour les expositions dans l'Orangerie et d'enlèvement des déchets non ménagers du Restaurant du Sénat (27.584 €) ainsi qu'à des refacturations à Public Sénat au titre des charges locatives, des taxes récupérables et de l'accès des personnels de la chaîne aux restaurants du Sénat (33.833 €) ;

- 200.482 € correspondant à la refacturation de fluides et de frais téléphoniques, notamment à Public Sénat (90.977 €) et au Restaurant du Sénat (4.975 €), au remboursement de frais engagés pour les exposants à l'occasion de manifestations artistiques organisées au Sénat (42.333 €), ainsi qu'à la récupération de 38.122 € de TVA sur des investissements réalisés pour le Restaurant du Sénat ;

- 115.929 € correspondant pour partie à la participation des Sénateurs aux frais engagés lors des déplacements des groupes interparlementaires d'amitié (« ticket modérateur » équivalent à 25 % des frais de transports, de séjour et d'hébergement, pour 66.253 €) et d'autre part aux cotisations aux groupes interparlementaires d'amitié (49.676 €) ;

- 102.129 € au titre du reversement de l'excédent budgétaire dégagé par les buvettes du Palais en 2016 (contre 117.351 € en 2015) ;

- 20.597 €, dont 2.843 € correspondant à des remboursements de frais de déplacement (surclassement) et 17.754 € à des cotisations aux groupes d'études suite à la réforme de leur gestion ;

- 8.520 € au titre du remboursement des frais de graphisme, de signalétique et de réceptions engagés dans le cadre de la mise à disposition des locaux de l'Orangerie et du Pavillon Davioud à des exposants.

• S'agissant des revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles (compte 752), les recettes se sont élevées à 603.683 €, en hausse de 0,61 % par rapport à 2015 :

- 409.939 € correspondant au paiement par Public Sénat de sa redevance d'affectation et de ses charges. Le montant de celle-ci est stable depuis l'installation de la chaîne parlementaire dans les locaux du 20 rue de Vaugirard ;

- 193.744 € provenant des loyers versés par La Poste au titre de la location des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble du 20 rue de Tournon.

---

- 4.086.797 € figurent au compte 758 (**produits divers de gestion courante**). Ce montant correspond plus précisément :

- à la redevance de gestion versée par les caisses de Sécurité sociale et de retraite, pour 2.684.585 €. Cette redevance est calculée en additionnant les rémunérations des personnels concernés par la gestion des caisses au sein de la Direction des Affaires financières et sociales (charges patronales comprises) et une part forfaitaire correspondant à l'amortissement du matériel et des locaux utilisés pour cette gestion, équivalant à 10 % des rémunérations ;

- au reversement de l'excédent des caisses de Sécurité sociale s'élevant à 1.373.461 €. Le résultat des caisses de Sécurité sociale n'est jamais budgété, au vu de son caractère essentiellement aléatoire. Il dépend en effet de la situation d'une population restreinte, quelques événements significatifs, telle une hospitalisation longue, suffisant à modifier fortement le résultat ;

- du remboursement par la CPAM des indemnités journalières des personnels contractuels, pour 16.894 € ;

- de la vente de vieux papiers, pour 11.858 €. Cette recette permet de couvrir 90 % des dépenses engagées pour la location et la collecte des bacs à papiers usagés.

- Au titre des produits des cessions d'éléments d'actif (compte 775), 6.200 € ont été perçus, en diminution de 63,67 % par rapport à 2015. Ils correspondent à 2.500 € pour des appareils de diagnostic du garage, obsolètes et 3.700 € au titre de la vente de deux véhicules réformés.

- Enfin, les autres produits exceptionnels (compte 778) ont représenté 181.144 € (+ 261 %).

Cette évolution s'explique par la recette exceptionnelle perçue au titre de la reprise des soldes bancaires des groupes d'études suite à la réforme de leur gestion, pour 97.596 €.

Un don de 988 € reçu de la Fondation du Musée des Beaux-Arts du Canada au titre de la participation aux frais de restauration d'un ouvrage de la bibliothèque du Sénat a également été inscrit sur ce compte.

Par ailleurs, 82.560 € de recettes ont été enregistrés correspondant pour 37.463 € à des remboursements de sinistres automobiles par les assurances et pour 41.722 € à un dédommagement suite à un dégât des eaux rue Bonaparte survenu en janvier 2015. Le reliquat correspond à un versement concernant une branche d'arbre endommagée.

## BUDGET 2016

Reclassées par destination analytique, les recettes, y compris celles du Jardin et du Musée, tirées de la valorisation du patrimoine et des services, s'établissent comme suit :

<b>Agrégat des recettes tirées de la valorisation du patrimoine et des services (Sénat, Jardin, Musée)</b>				
Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>PRODUITS</b>				
<b>Concessions du Jardin</b>	<b>155 540</b>	<b>183 559</b>	<b>125 573</b>	<b>283 108</b>
758100 - Concessions jardins	155 540	183 559	125 573	283 108
<b>Prises de vues photographiques et cinématographiques</b>	<b>21 340</b>	<b>36 575</b>	<b>66 885</b>	<b>43 815</b>
758900 - Autres produits de gestion courante	21 340	36 575	66 885	43 815
<b>Mise à disposition des locaux</b>	<b>890 529</b>	<b>1 080 910</b>	<b>1 053 851</b>	<b>1 167 543</b>
706000 - Prestations de services	105 075	97 200	95 953	106 004
708700 - Remboursement de frais	107 466	143 683	122 441	222 404
708110 - Redevance, affermage, restaurants	236 814	235 452	235 452	235 452
752000 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	441 174	604 574	600 005	603 683
<b>Mise à disposition de personnel</b>	<b>343 068</b>	<b>317 260</b>	<b>248 250</b>	<b>295 824</b>
708400 - Mise à disposition facturée de personnel	343 068	317 260	248 250	295 824
<b>Restaurant</b>	<b>180 543</b>	<b>186 456</b>	<b>193 825</b>	<b>189 532</b>
708110 - Redevance, affermage, restaurants	180 543	186 456	193 825	189 532
<b>Comptoir Médicis</b>	<b>2 649</b>	<b>2 828</b>	<b>3 252</b>	<b>20 000</b>
708110 - Redevance, affermage, restaurants	2 649	2 828	3 252	20 000
<b>Divers</b>	<b>256 531</b>	<b>201 464</b>	<b>235 775</b>	<b>200 842</b>
701000 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	15 945	9 170	9 023	6 503
707000 - Cession à titre onéreux de marchandises	71 241	70 226	73 525	74 153
708120 - Reversements Buvettes	111 635	93 056	117 351	102 129
758900 - Autres produits de gestion courante	9 204	6 365	14 610	11 858
775200 - Produits sur cessions d'immos corporelles	48 506	22 648	21 266	6 200
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 850 199</b>	<b>2 009 051</b>	<b>1 927 411</b>	<b>2 200 663</b>

## EXECUTION DU BUDGET - 2016

Sénat

Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2015	Budget réparti 2016	Exécution 2016	Solde budgétaire 2016	Taux d'exécution 2016	Variation 2016-2015 (en%)	Variation 2016-2015 (en montant)
<b>PRODUITS</b>							
<b>701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents</b>	<b>-9 022,60</b>	<b>-8 000,00</b>	<b>-6 502,69</b>	<b>-1 497,31</b>	<b>81,28%</b>	<b>-27,93%</b>	<b>2 519,91</b>
701000 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-9 022,60	-8 000,00	-6 502,69	-1 497,31	81,28%	-27,93%	2 519,91
<b>706 - Prestations de services</b>	<b>-243 607,25</b>	<b>-207 500,00</b>	<b>-177 542,93</b>	<b>-29 957,07</b>	<b>85,56%</b>	<b>-27,12%</b>	<b>66 064,32</b>
706000 - Prestations de services	-95 953,00	-84 000,00	-106 003,75	22 003,75	126,19%	10,47%	-10 050,75
706010 - Remboursement SNCF et NAVIGO	-34 563,10	-35 000,00	-32 583,95	-2 416,05	93,10%	-5,73%	1 979,15
706020 - Remboursement forfait taxi	-48 066,55	-30 000,00	-15 550,91	-14 449,09	51,84%	-67,65%	32 515,64
706030 - Remboursement forfait téléphonique	-22 264,66	-26 000,00	-11 502,98	-14 497,02	44,24%	-48,34%	10 761,68
706040 - Remboursement affranchissements postaux	0,00	-2 500,00	-3 395,77	895,77	135,83%	NS	-3 395,77
706050 - Remboursement photocopies couleur	-40 583,46	-28 000,00	-4 227,69	-23 772,31	15,10%	-89,58%	36 355,77
706060 - Autres remboursements	-2 176,48	-2 000,00	-4 277,88	2 277,88	213,89%	96,55%	-2 101,40
<b>707 - Cession à titre onéreux de marchandises</b>	<b>-73 525,49</b>	<b>-86 000,00</b>	<b>-74 152,62</b>	<b>-11 847,38</b>	<b>86,22%</b>	<b>0,85%</b>	<b>-627,13</b>
707000 - Cession à titre onéreux de marchandises	-73 525,49	-86 000,00	-74 152,62	-11 847,38	86,22%	0,85%	-627,13
<b>708 - Produits des activités annexes</b>	<b>-880 324,58</b>	<b>-847 000,00</b>	<b>-1 014 429,81</b>	<b>167 429,81</b>	<b>119,77%</b>	<b>15,23%</b>	<b>-134 105,23</b>
708110 - Redevance, affermage, restaurants	-197 076,62	-200 000,00	-209 531,69	9 531,69	104,77%	6,32%	-12 455,07
708120 - Reversements Buvettes	-117 351,10	-100 000,00	-102 128,96	2 128,96	102,13%	-12,97%	15 222,14
708400 - Mise à disposition facturée de personnel	-248 249,90	-320 000,00	-295 823,69	-24 176,31	92,44%	19,16%	-47 573,79
708700 - Remboursement de frais	-191 412,25	-100 000,00	-239 429,63	139 429,63	239,43%	25,09%	-48 017,38
708710 - Participations sur frais de transports-missions	-37 457,01	-33 900,00	-53 105,95	19 205,95	156,65%	41,78%	-15 648,94
708720 - Participations sur frais de divers-missions	-7 226,18	-6 100,00	-13 146,61	7 046,61	215,52%	81,93%	-5 920,43
708730 - Cotisations aux groupes interparlementaires d'amitié	-51 216,00	-55 000,00	-49 676,00	-5 324,00	90,32%	-3,01%	1 540,00
708740 - Cotisations aux groupes d'études	0,00	-5 000,00	-17 754,00	12 754,00	355,08%	NS	-17 754,00
708810 - Dépenses refacturées	-30 335,52	-27 000,00	-33 833,28	6 833,28	125,31%	11,53%	-3 497,76
<b>752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles</b>	<b>-600 005,40</b>	<b>-610 000,00</b>	<b>-603 682,84</b>	<b>-6 317,16</b>	<b>98,96%</b>	<b>0,61%</b>	<b>-3 677,44</b>
752000 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-600 005,40	-610 000,00	-603 682,84	-6 317,16	98,96%	0,61%	-3 677,44
<b>758 - Produits divers de gestion courante</b>	<b>-3 089 988,79</b>	<b>-2 669 700,00</b>	<b>-4 086 797,38</b>	<b>1 417 097,38</b>	<b>153,08%</b>	<b>32,26%</b>	<b>-996 808,59</b>
758400 - Redevance annuelle de gestion versée par les Caisses	-2 999 994,62	-2 657 700,00	-4 058 045,83	1 400 345,83	152,69%	35,27%	-1 058 051,21
758900 - Autres produits de gestion courante	-89 994,17	-12 000,00	-28 751,55	16 751,55	239,60%	-68,05%	61 242,62
<b>775 - Produits des cessions d'éléments d'actif</b>	<b>-17 066,00</b>	<b>-15 000,00</b>	<b>-6 200,00</b>	<b>-8 800,00</b>	<b>41,33%</b>	<b>-63,67%</b>	<b>10 866,00</b>
775200 - Produits sur cessions d'immos corporelles	-17 066,00	-15 000,00	-6 200,00	-8 800,00	41,33%	-63,67%	10 866,00
<b>778 - Autres produits exceptionnels</b>	<b>-50 172,05</b>	<b>-125 000,00</b>	<b>-181 144,14</b>	<b>56 144,14</b>	<b>144,92%</b>	<b>261,05%</b>	<b>-130 972,09</b>
778000 - Autres produits exceptionnels	-17 580,79	-95 000,00	-98 584,46	3 584,46	103,77%	460,75%	-81 003,67
778800 - Remboursements assurances	-32 591,26	-30 000,00	-82 559,68	52 559,68	275,20%	153,32%	-49 968,42
<b>PRODUITS</b>	<b>-4 963 712,16</b>	<b>-4 568 200,00</b>	<b>-6 150 452,41</b>	<b>1 582 252,41</b>	<b>134,64%</b>	<b>23,91%</b>	<b>-1 186 740,25</b>

## II. L'EXÉCUTION DU BUDGET DU JARDIN

Sur l'exercice 2016, les dépenses du Jardin se sont élevées à 11,9 M€ :

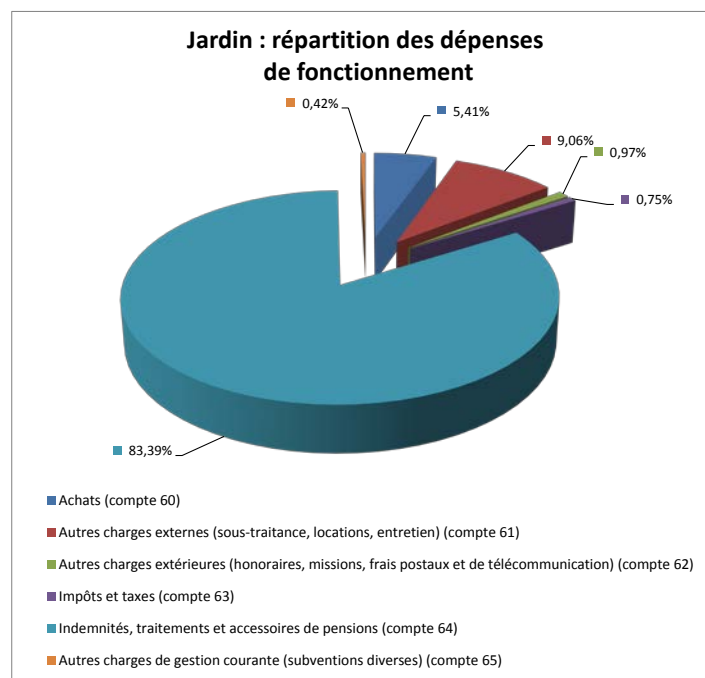
- 700.000 € pour l'investissement, contre 990.000 € en 2015 ;

- 11,7 M€ pour le fonctionnement, contre 11,4 M€.

De leur côté, les produits se sont établis à 252.463 €.

### Équilibre du budget du Jardin

BUDGET DU JARDIN - 2016	Exécution
<b>DEPENSES</b>	
I - Section d'investissement	674 232 €
II - Section de fonctionnement	11 235 887 €
III -Total des dépenses (I+II)	11 910 119 €
<b>RESSOURCES</b>	
IV - Produits	549 369 €
V - Dotation de l'Etat	11 956 900 €
VI - Prélèvement sur les disponibilités	-596 150 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	11 910 119 €



## A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2016, les **dépenses d'investissement** réalisées dans le Jardin du Luxembourg se sont élevées à 674.232 €, contre 988.007 € en 2015.

### Dépenses d'investissement du Jardin (par compte)

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
212 - Agencements et aménagements de terrains	219 983	237 315	206 427	-423
213 - Constructions	99 880	229 502	649 369	592 294
215 - Installations techniques, matériels et outillage	100 316	32 765	38 402	24 803
216 - Collections et oeuvres d'art	0	0	0	8 100
218 - Autres immobilisations corporelles	30 850	132 379	93 809	49 458
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>451 030</b>	<b>631 960</b>	<b>988 007</b>	<b>674 232</b>

Sur le compte 212, aucune opération de rénovation de plantations d'arbres n'a été programmée sur l'exercice. La somme négative de 423 € comptabilisée par la direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins correspond à une légère surestimation des factures non parvenues enregistrées à la fin de l'exercice 2015.

- Les dépenses de **construction** (compte 213) se sont élevées à 592.294 € en 2016 contre 649.369 € en 2015.

Les crédits consommés ont contribué au financement de :

- la tranche conditionnelle 2016 de la rénovation du chauffage des serres, dans le cadre d'une opération pluriannuelle, pour 489.737 €. Cette opération répond essentiellement à une préoccupation de développement durable, afin de réduire la consommation d'énergie ;

- la rénovation de la station de surpression du système d'arrosage du Jardin, pour 56.441 € ;

- les extensions d'une dalle en béton autour du Carré des serres et d'une autre à Longpont-sur-Orge, pour 46.116 €.

- 24.803 € ont été dépensés, en baisse de 35,4 % par rapport à 2015, au titre des **installations techniques, matériels et outillage** (compte 215).

Diverses acquisitions ont ainsi été financées, s'ajoutant aux achats de matériels de jardinage et d'arrosage :

- des souffleurs, pour 3.024 € ;
- une débroussailleuse, pour 2.616 € ;
- des tondeuses, pour 2.518 € ;
- une électro-soudeuse, pour 2.379 €.

- L'acquisition d'un ensemble d'**ouvrages anciens consacrés aux arbres fruitiers** a conduit la direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins à consommer 8.100 €, imputable sur le compte 216, collections et œuvres d'art.



BUDGET 2016

---

- Les dépenses consacrées aux **immobilisations corporelles** (compte 218), soit 49.548 €, ont concerné l'acquisition d'un véhicule électrique. Celui-ci doit permettre de faire face aux pannes de certains véhicules existants et de collecter les déchets de tonte.

EXECUTION DU BUDGET - 2016							
Jardin							
Toutes directions confondues							
Compte	Exécution 2015	Budget réparti 2016	Exécution 2016	Solde budgétaire 2016	Taux d'exécution 2016	Variation 2016-2015 (en%)	Variation 2016-2015 (en montant)
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>							
<b>212 - Agencements et aménagements de terrains</b>	<b>206 427,33</b>	<b>0,00</b>	<b>-422,99</b>	<b>422,99</b>	<b>0,00%</b>	<b>-100,20%</b>	<b>-206 850,32</b>
212100 - Plantations d'arbres et d'arbustes	206 427,33	0,00	-422,99	422,99	0,00%	-100,20%	-206 850,32
<b>213 - Constructions</b>	<b>649 368,68</b>	<b>996 228,00</b>	<b>592 293,94</b>	<b>403 934,06</b>	<b>59,45%</b>	<b>-8,79%</b>	<b>-57 074,74</b>
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	649 368,68	996 228,00	592 293,94	403 934,06	59,45%	-8,79%	-57 074,74
213510 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Bâtiments non spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
<b>215 - Installations techniques, matériels et outillage</b>	<b>38 402,36</b>	<b>30 000,00</b>	<b>24 803,34</b>	<b>5 196,66</b>	<b>82,68%</b>	<b>-35,41%</b>	<b>-13 599,02</b>
215100 - Installations complexes spécialisées	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00%	NS	0,00
215400 - Matériel industriel	38 402,36	20 000,00	24 803,34	-4 803,34	124,02%	-35,41%	-13 599,02
<b>216 - Collections et oeuvres d'art</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 100,00</b>	<b>-8 100,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>NS</b>	<b>8 100,00</b>
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	0,00	0,00	8 100,00	-8 100,00	0,00%	NS	8 100,00
<b>218 - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>93 809,05</b>	<b>50 000,00</b>	<b>49 458,00</b>	<b>542,00</b>	<b>98,92%</b>	<b>-47,28%</b>	<b>-44 351,05</b>
218200 - Matériel de transport	92 333,05	50 000,00	49 458,00	542,00	98,92%	-46,44%	-42 875,05
218400 - Mobilier	1 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-1 476,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>988 007,42</b>	<b>1 076 228,00</b>	<b>674 232,29</b>	<b>401 995,71</b>	<b>62,65%</b>	<b>-31,76%</b>	<b>-313 775,13</b>

## B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2016, les dépenses de fonctionnement ont poursuivi la diminution entamée depuis 2013.

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	116 594	48 239	75 371	63 874
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	562 226	519 261	555 688	543 757
611 - Sous-traitance générale	217 208	221 852	206 944	231 386
613 - Locations	13 681	9 162	8 236	11 044
615 - Entretien, réparations, restauration	697 490	611 626	650 896	740 643
617 - Etudes et recherche	128	696	5 294	455
618 - Divers	43 225	33 909	36 094	34 839
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	42 715	111 321	110 898	72 652
623 - Publicités, publications, relations publiques	1 623	16 636	9 568	19 469
625 - Déplacements, missions et réceptions	6 669	7 747	12 958	4 759
626 - Frais postaux et de télécommunications	10 514	11 908	11 543	11 700
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	79 710	81 168	81 778	84 303
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	7 731 141	7 736 124	7 556 169	7 456 269
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	71 435	83 204	93 182	91 078
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 494 415	1 527 715	1 493 142	1 447 993
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	15 976	19 217	21 572	20 972
647 - Autres charges sociales	71 438	40 203	108 655	54 520
649 - Accessoires de pensions	319 510	330 442	313 915	298 452
659 - Autres subventions	0	20 517	20 937	47 724
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>11 495 698</b>	<b>11 430 943</b>	<b>11 372 839</b>	<b>11 235 887</b>

### 1. Les achats de fournitures et de biens

- Sur le compte 605 regroupant les **achats de matériel, équipements et travaux - télécoms**, 63.874 € ont été dépensés pour couvrir l'achat de petits équipements et la réalisation de travaux d'entretien courant et les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'atelier du Jardin.

La légère diminution de 15,25 % par rapport aux dépenses enregistrées en 2015 s'explique par une consommation modérée de pièces détachées modérée, les matériels ayant subi peu d'avaries.

- Les **achats non stockés de matières et fournitures** (compte 606) se sont élevés à 543.757 €, soit une baisse de 2,15 % par rapport à 2015.

Le principal poste de dépenses concerne l'achat de matières et fournitures horticoles, pour 148.205 €.

Par ailleurs, 82.684 € ont été dépensés pour l'achat :

- de vêtements destinés aux jardiniers et aux surveillants du Jardin ainsi que des équipements de protection individuelle (EPI) dans le cadre de la politique de prévention des risques professionnels, pour une dépense totale de 61.784.

- de produits d'entretien, pour 13.500 € ;

- de fournitures administratives (papier reprographique et fournitures de bureau), pour 7.400 €.

Pour les expositions horticoles, 3.285 € ont été utilisés pour les déplacements du personnel du Jardin (compte 625).

---

Enfin, les dépenses de télécommunications de la Conservation des Jardins et du site de Longpont-sur-Orge (compte 626) se sont élevées à 11.700 € (11.543 € en 2015).

## 2. Les services extérieurs

- Au titre des dépenses de **sous-traitance** (compte 611), 231.386 € ont été dépensés, en hausse de 11,81 % pour :

- la collecte des déchets du public du jardin du Luxembourg (120.924 €, en hausse en raison du recours à des prestations complémentaires en octobre et novembre) ;

- l'enlèvement des bennes de déchets de la Conservation du Jardin (73.944 €) ;

- la taille d'arbres (24.263 €, le lot le plus important étant traité les années paires) ;

- le suivi tensiométrique d'arbres, permettant de s'assurer du bon niveau d'alimentation en eau des arbres nouvellement plantés, et de réguler l'arrosage automatique en conséquence (7.080 €).

Les dépenses d'honoraires (compte 622) ont représenté 72.652 € (soit une diminution de 34,5 % par rapport à 2015), pour financer :

- les études relatives à l'opération pluriannuelle de rénovation du chauffage des serres, pour 27.006 € ;

- la poursuite de la réalisation d'un état sanitaire des statues et monuments, pour 15.600 € ;

- l'expertise d'arbres dangereux, pour 7.704 € ;

- un diagnostic et des constats d'huissier sur un comble de l'orangerie Auguste Comte, pour 4.916 € ;

- une étude de faisabilité relative à l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de l'orangerie Férou, pour 4.410 € ;

- des tests mécaniques portant sur la résistance mécanique des chaises, pour 3 600 €.

- 6.186 € ont été dépensés pour la **location d'engins mécaniques** nécessaires à l'activité de la Division des Jardins, tels des broyeurs de végétaux permettant, dans un souci de développement durable, de transformer les résidus d'arbustes en compost (compte 613).

- Les dépenses **d'entretien, réparations, restauration** (compte 615) se sont élevées à 740.643 €, soit une hausse de 13,8 % par rapport à 2015.

La maintenance constitue près de la moitié de ce poste de dépenses, avec 361.471 €, en légère progression de 0,93 % par rapport à 2015.

Quant à l'entretien les principales opérations ont concerné :

- la réfection d'allées en sol stabilisé et d'allées asphaltées (135.591 €) ;

## BUDGET 2016

- 
- l'entretien du parc de chaises, fauteuils et relax (47.476 €) ;
  - le remplacement de la couverture plastique et du tunnel de la serre de Longpont-sur-Orge (29.983 €) ;
  - la réfection de la toiture de la Table du Luxembourg (26.012 €) ;
  - le nettoyage et la restauration de sculptures (25.722 €) ;
  - la réfection de caisses à orangers (24.810 €) ;
  - la remise en peinture d'éléments mobiliers (23.638 €).

- Les dépenses d'**études et de recherche** (compte 617) se sont établies à 455 € au titre de frais d'adhésion à des associations de recherche horticole.

- Les **subventions aux exploitants des chalets de nécessité** du Jardin du Luxembourg (compte 659) se sont élevées à 47.724 € (+ 128 %).

Cette évolution s'explique par les changements du mode d'exploitation des chalets de nécessité intervenus en 2016, permettant de proposer l'accès gratuit des usagers du Jardin aux chalets de nécessité.

### 3. Les charges de personnel

- 7.456.269 € ont été dépensés sur le compte 642 pour la **rémunération** des fonctionnaires titulaires ou stagiaires du Jardin, soit une baisse de 1,32 %, après la baisse de 2,33 % constatée en 2015.

Cette baisse s'explique par la diminution de 3,5 % des effectifs payés, qui passent de 114 fonctionnaires à 110. Après la baisse de même ordre constatée en 2015, les effectifs payés du Jardin ont donc diminué de 6,8 % en deux ans (passant de 118 à 110 fonctionnaires).

La baisse des effectifs payés entraîne une baisse de la masse indiciaire de 2,5 % sur l'année (- 1.388 points).

- Les **charges de Sécurité sociale et de prévoyance** du personnel titulaire et stagiaire (compte 645) se sont élevées à 1.447.993 €, en baisse de 45.149 € par rapport à 2015 (- 3 %). Cette baisse reflète la diminution de la masse indiciaire des fonctionnaires du Jardin.

- La **rémunération du personnel contractuel et temporaire** (compte 643) s'est élevée à 91.078 €, représentant une baisse de 2,3 %. Cette évolution s'explique par la fin du recours à deux élagueurs en CDD.

- Suivant l'évolution du compte relatif aux rémunérations des contractuels du Jardin, le compte 646 enregistre au titre des **charges de Sécurité sociale et de prévoyance** de ces personnels une dépense de 20.972 €, soit une baisse de 2,8 %.

Au titre des autres charges sociales (compte 647), 54.520 € ont été dépensés pour financer :

- les indemnités de départ à la retraite, pour 38.097 € ;

---

- des allocations chômage d'anciens personnels hors cadre, pour 9.157 € ;  
- les chèques-déjeuners des personnels de Longpont-sur-Orge, pour 5.978 € ;

- un versement à la Caisse de retraite des personnels du Sénat pour la part contributive d'allocations familiales d'un retraité, pour 964 € ;

- un versement à la Caisse de sécurité sociale des personnels suite à un accident de travail, pour 324 €.

• Sur le compte 649 relatif aux **accessoires de pensions**, 298.452 € ont été dépensés pour les majorations et bonifications pour service militaire et enfant, compte tenu de la situation des personnels retraités du Jardin.

• Enfin, les dépenses de formation (portées sur le compte 618), se sont élevées à 34.248 € (34.234 € en 2015) qui correspondent :

- aux versements à des organismes extérieurs pour la formation générale des personnels du Jardin (32.691 €, soit une augmentation de 2,40 % par rapport à 2015) ;

- aux remboursements de cours de langues étrangères (1.415 €) ;

- à la correction automatisée de certaines épreuves du concours de surveillant du Jardin (142 €).

Il faut y ajouter 1.474 € pour les **déplacements des personnels en formation** (compte 625) et 4.858 € pour la location d'une salle pour le concours de Surveillant du Jardin (compte 613).

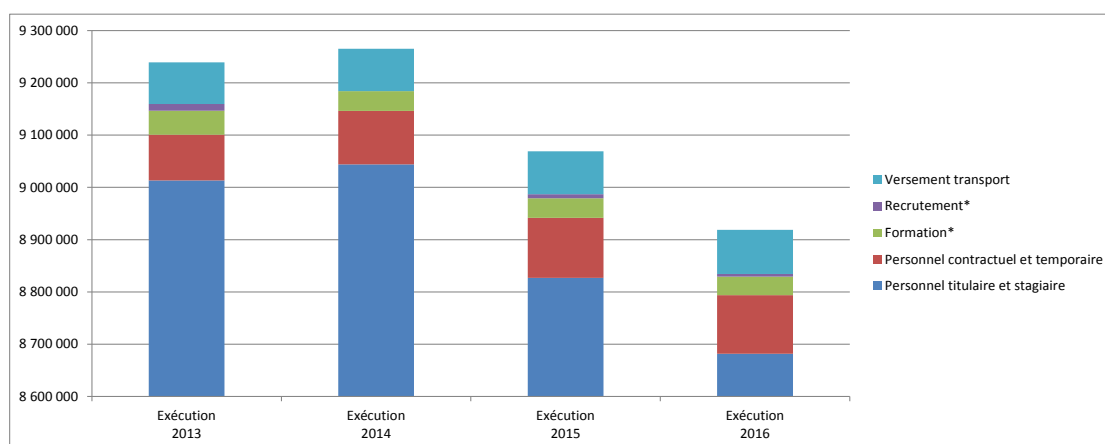
Le **versement transport** (compte 633) assis sur la masse salariale du Jardin a progressé de 3,09 % par rapport à l'exercice précédent, et s'est établi à 84.303 €, en raison de l'effet en année pleine de la majoration du taux de cette contribution décidée par le STIF, qui passe de 2,7 à 2,85 % de la masse salariale à compter du 1er juillet 2015.

## BUDGET 2016

## Agrégat des dépenses de personnel du Jardin

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
<b>Personnel titulaire et stagiaire</b>	<b>9 013 380</b>	<b>9 043 824</b>	<b>8 826 918</b>	<b>8 681 671</b>
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	7 731 141	7 736 124	7 556 169	7 456 269
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 282 239	1 307 700	1 270 749	1 225 402
<b>Personnel contractuel et temporaire</b>	<b>87 411</b>	<b>102 420</b>	<b>114 754</b>	<b>112 050</b>
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	71 435	83 204	93 182	91 078
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	15 976	19 217	21 572	20 972
<b>Formation*</b>	<b>45 958</b>	<b>37 778</b>	<b>37 376</b>	<b>35 580</b>
Formation	45 958	37 778	37 376	35 580
<b>Recrutement*</b>	<b>12 710</b>	<b>0</b>	<b>8 038</b>	<b>5 000</b>
Recrutement	12 710	0	8 038	5 000
<b>Versement transport</b>	<b>79 710</b>	<b>81 168</b>	<b>81 778</b>	<b>84 303</b>
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	79 710	81 168	81 778	84 303
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>9 239 169</b>	<b>9 265 190</b>	<b>9 068 863</b>	<b>8 918 603</b>

\* Source RHF



\* Source RHF

Les dépenses concernant les personnels retraités s'établissent comme suit au cours des quatre dernières années :

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016
<b>DEPENSES</b>				
<b>Personnels retraités</b>				
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	212 175	220 015	222 393	222 591
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	163 793	169 134	146 172	124 825
649230 - Bonifications de pensions du personnel	155 717	161 307	167 743	173 627
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>531 685</b>	<b>550 457</b>	<b>536 308</b>	<b>521 043</b>

EXECUTION DU BUDGET - 2016							
Jardin							
Toutes directions confondues							
Compte	Exécution 2015	Budget réparti 2016	Exécution 2016	Solde budgétaire 2016	Taux d'exécution 2016	Variation 2016-2015 (en%)	Variation 2016-2015 (en montant)
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
<b>605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms</b>	<b>75 371,15</b>	<b>92 000,00</b>	<b>63 873,69</b>	<b>28 126,31</b>	<b>69,43%</b>	<b>-15,25%</b>	<b>-11 497,46</b>
605400 - Achats de mobilier et décors	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00%	NS	0,00
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	75 371,15	90 000,00	63 873,69	26 126,31	70,97%	-15,25%	-11 497,46
<b>606 - Achats non stockés de matières et fournitures</b>	<b>555 687,98</b>	<b>570 400,00</b>	<b>543 756,95</b>	<b>26 643,05</b>	<b>95,33%</b>	<b>-2,15%</b>	<b>-11 931,03</b>
606110 - Eau	77 349,83	78 000,00	76 595,87	1 404,13	98,20%	-0,97%	-753,96
606120 - Electricité et gaz	146 106,37	128 000,00	120 883,98	7 116,02	94,44%	-17,26%	-25 222,39
606130 - Chauffage urbain	75 668,55	76 000,00	75 946,32	53,68	99,93%	0,37%	277,77
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	27 981,15	44 000,00	41 097,75	2 902,25	93,40%	46,88%	13 116,60
606400 - Fournitures administratives	7 400,00	7 400,00	7 400,00	0,00	100,00%	0,00%	0,00
606500 - Achats de matières et fournitures horticoles	159 622,47	160 000,00	148 204,93	11 795,07	92,63%	-7,15%	-11 417,54
606600 - Carburant	9 993,38	15 000,00	11 844,11	3 155,89	78,96%	18,52%	1 850,73
606800 - Autres matières et fournitures	51 566,23	62 000,00	61 783,99	216,01	99,65%	19,81%	10 217,76
<b>611 - Sous-traitance générale</b>	<b>206 943,56</b>	<b>231 000,00</b>	<b>231 386,49</b>	<b>-386,49</b>	<b>100,17%</b>	<b>11,81%</b>	<b>24 442,93</b>
611000 - Sous-traitance générale	206 943,56	231 000,00	231 386,49	-386,49	100,17%	11,81%	24 442,93
<b>613 - Locations</b>	<b>8 236,27</b>	<b>10 000,00</b>	<b>11 043,68</b>	<b>-1 043,68</b>	<b>110,44%</b>	<b>34,09%</b>	<b>2 807,41</b>
613200 - Locations immobilières	275,00	0,00	4 858,01	-4 858,01	0,00%	1666,55%	4 583,01
613510 - Locations mobilières	7 961,27	10 000,00	6 185,67	3 814,33	61,86%	-22,30%	-1 775,60
<b>615 - Entretien, réparations, restauration</b>	<b>650 895,71</b>	<b>780 900,00</b>	<b>740 642,69</b>	<b>40 257,31</b>	<b>94,84%</b>	<b>13,79%</b>	<b>89 746,98</b>
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	211 613,81	300 000,00	281 951,49	18 048,51	93,98%	33,24%	70 337,68
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	81 138,67	115 000,00	97 219,99	17 780,01	84,54%	19,82%	16 081,32
615600 - Maintenance	358 143,23	365 900,00	361 471,21	4 428,79	98,79%	0,93%	3 327,98
<b>617 - Etudes et recherche</b>	<b>5 294,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>455,00</b>	<b>545,00</b>	<b>45,50%</b>	<b>-91,41%</b>	<b>-4 839,00</b>
617000 - Etudes et recherche	5 294,00	1 000,00	455,00	545,00	45,50%	-91,41%	-4 839,00
<b>618 - Divers</b>	<b>36 094,22</b>	<b>39 500,00</b>	<b>34 838,72</b>	<b>4 661,28</b>	<b>88,20%</b>	<b>-3,48%</b>	<b>-1 255,50</b>
618300 - Documentation technique	1 860,53	1 000,00	591,05	408,95	59,11%	-68,23%	-1 269,48
618400 - Versement à des organismes de formation	31 923,09	36 000,00	32 690,67	3 309,33	90,81%	2,40%	767,58
618410 - Formation langues étrangères	1 470,00	2 000,00	1 415,40	584,60	70,77%	-3,71%	-54,60
618450 - Conception épreuves de concours	840,60	0,00	141,60	-141,60	0,00%	-83,15%	-699,00
618500 - Documentation de colloque, séminaires, conférences	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00%	NS	0,00
<b>622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires</b>	<b>110 898,48</b>	<b>221 327,00</b>	<b>72 651,94</b>	<b>148 675,06</b>	<b>32,83%</b>	<b>-34,49%</b>	<b>-38 246,54</b>
622600 - Honoraires	110 898,48	221 327,00	72 651,94	148 675,06	32,83%	-34,49%	-38 246,54
<b>623 - Publicités, publications, relations publiques</b>	<b>9 568,39</b>	<b>30 000,00</b>	<b>19 468,80</b>	<b>10 531,20</b>	<b>64,90%</b>	<b>103,47%</b>	<b>9 900,41</b>
623100 - Annonces et insertions	1 526,52	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-1 526,52
623300 - Organisation de manifestations et expositions	8 041,87	30 000,00	19 468,80	10 531,20	64,90%	142,09%	11 426,93



Compte	Exécution 2015	Budget réparti 2016	Exécution 2016	Solde budgétaire 2016	Taux d'exécution 2016	Variation 2016-2015 (en%)	Variation 2016-2015 (en montant)
<b>625 - Déplacements, missions et réceptions</b>	<b>12 957,81</b>	<b>12 500,00</b>	<b>4 759,16</b>	<b>7 740,84</b>	<b>38,07%</b>	<b>-63,27%</b>	<b>-8 198,65</b>
625110 - Frais de transport hors mission	5 545,88	6 000,00	1 453,20	4 546,80	24,22%	-73,80%	-4 092,68
625120 - Frais d'hébergement hors mission	2 551,49	1 500,00	1 404,90	95,10	93,66%	-44,94%	-1 146,59
625130 - Frais de séjour hors mission	3 553,15	5 000,00	1 901,06	3 098,94	38,02%	-46,50%	-1 652,09
625700 - Réceptions	1 307,29	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-1 307,29
<b>626 - Frais postaux et de télécommunications</b>	<b>11 543,15</b>	<b>12 600,00</b>	<b>11 699,57</b>	<b>900,43</b>	<b>92,85%</b>	<b>1,36%</b>	<b>156,42</b>
626100 - Frais postaux et de télécommunication	4 787,00	7 000,00	6 185,42	814,58	88,36%	29,21%	1 398,42
626250 - Autres frais de télécommunications	6 756,15	5 600,00	5 514,15	85,85	98,47%	-18,38%	-1 242,00
<b>633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)</b>	<b>81 777,53</b>	<b>83 000,00</b>	<b>84 303,32</b>	<b>-1 303,32</b>	<b>101,57%</b>	<b>3,09%</b>	<b>2 525,79</b>
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	81 777,53	83 000,00	84 303,32	-1 303,32	101,57%	3,09%	2 525,79
<b>642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire</b>	<b>7 556 169,23</b>	<b>7 617 100,00</b>	<b>7 456 269,01</b>	<b>160 830,99</b>	<b>97,89%</b>	<b>-1,32%</b>	<b>-99 900,22</b>
642100 - Traitement de base	3 114 835,41	3 122 700,00	3 085 327,05	37 372,95	98,80%	-0,95%	-29 508,36
642200 - Indemnité de résidence	117 181,94	117 700,00	116 169,75	1 530,25	98,70%	-0,86%	-1 012,19
642300 - Indemnité de service	781 212,25	784 400,00	774 467,29	9 932,71	98,73%	-0,86%	-6 744,96
642410 - Transport et ICL	488 728,12	498 000,00	469 519,22	28 480,78	94,28%	-3,93%	-19 208,90
642420 - Travaux supplémentaires	1 573 146,91	1 600 000,00	1 581 500,61	18 499,39	98,84%	0,53%	8 353,70
642430 - Indemnité exceptionnelle	291 152,54	301 900,00	287 461,47	14 438,53	95,22%	-1,27%	-3 691,07
642441 - ICI	174 450,98	177 000,00	159 117,68	17 882,32	89,90%	-8,79%	-15 333,30
642442 - Indemnités diverses	752 865,87	750 000,00	750 068,57	-68,57	100,01%	-0,37%	-2 797,30
642510 - SFT	51 126,67	56 800,00	48 639,47	8 160,53	85,63%	-4,86%	-2 487,20
642520 - Autres indemnités à caractère familial	211 468,54	208 600,00	183 997,90	24 602,10	88,21%	-12,99%	-27 470,64
<b>643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire</b>	<b>93 181,95</b>	<b>106 000,00</b>	<b>91 077,65</b>	<b>14 922,35</b>	<b>85,92%</b>	<b>-2,26%</b>	<b>-2 104,30</b>
643100 - Rémunération	65 375,34	77 200,00	61 721,78	15 478,22	79,95%	-5,59%	-3 653,56
643200 - Congés payés	3 348,61	2 800,00	1 706,42	1 093,58	60,94%	-49,04%	-1 642,19
643300 - Indemnités diverses	24 458,00	26 000,00	27 649,45	-1 649,45	106,34%	13,05%	3 191,45
<b>645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire</b>	<b>1 493 142,00</b>	<b>1 475 500,00</b>	<b>1 447 992,76</b>	<b>27 507,24</b>	<b>98,14%</b>	<b>-3,02%</b>	<b>-45 149,24</b>
645010 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel en activité	167 492,22	168 200,00	166 046,09	2 153,91	98,72%	-0,86%	-1 446,13
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	222 393,14	214 200,00	222 591,15	-8 391,15	103,92%	0,09%	198,01
645020 - Charges contributives Retraite du Personnel	1 058 089,83	1 054 000,00	1 056 176,57	-2 176,57	100,21%	-0,18%	-1 913,26
645022 - Charges contributives Retraite du Personnel - services antérieurs organismes extérieurs	32 606,39	26 500,00	-9 273,98	35 773,98	-35,00%	-128,44%	-41 880,37
645030 - Charges de contribution solidarité autonomie du Personnel	12 560,42	12 600,00	12 452,93	147,07	98,83%	-0,86%	-107,49
<b>646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire</b>	<b>21 571,94</b>	<b>27 800,00</b>	<b>20 971,98</b>	<b>6 828,02</b>	<b>75,44%</b>	<b>-2,78%</b>	<b>-599,96</b>
646000 - Charges de Sécurité soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	21 571,94	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-21 571,94
646100 - Charges de Séc. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire - Cotisations URSSAF	0,00	1 300,00	1 194,04	105,96	91,85%	NS	1 194,04
646200 - Charges contributives de retraite Personnel contractuel et temporaire	0,00	4 000,00	3 124,23	875,77	78,11%	NS	3 124,23
646300 - Charges contributives de retraite Personnel fonctionnaire détaché au Sénat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
646400 - Charges contributives de Mutuelle et de Prévoyance collectives	0,00	1 000,00	671,04	328,96	67,10%	NS	671,04
646500 - Charges de Séc. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire - Cotisations MSA	0,00	21 500,00	15 982,67	5 517,33	74,34%	NS	15 982,67
<b>647 - Autres charges sociales</b>	<b>108 654,64</b>	<b>71 200,00</b>	<b>54 519,61</b>	<b>16 680,39</b>	<b>76,57%</b>	<b>-49,82%</b>	<b>-54 135,03</b>
647100 - Prestations directes	102 671,65	65 200,00	48 541,91	16 658,09	74,45%	-52,72%	-54 129,74
647200 - Chèques déjeuners - Part patronale	5 982,99	6 000,00	5 977,70	22,30	99,63%	-0,09%	-5,29
<b>649 - Accessoires de pensions</b>	<b>313 914,83</b>	<b>289 100,00</b>	<b>298 451,53</b>	<b>-9 351,53</b>	<b>103,23%</b>	<b>-4,93%</b>	<b>-15 463,30</b>
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	146 172,07	144 700,00	124 824,90	19 875,10	86,26%	-14,60%	-21 347,17
649230 - Bonifications de pensions du personnel	167 742,76	144 400,00	173 626,63	-29 226,63	120,24%	3,51%	5 883,87
<b>659 - Autres subventions</b>	<b>20 936,50</b>	<b>10 000,00</b>	<b>47 724,26</b>	<b>-37 724,26</b>	<b>477,24%</b>	<b>127,95%</b>	<b>26 787,76</b>
659150 - Subvention aux chalets de nécessité	20 936,50	10 000,00	47 724,26	-37 724,26	477,24%	127,95%	26 787,76
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 372 839,34</b>	<b>11 680 927,00</b>	<b>11 235 886,81</b>	<b>445 040,19</b>	<b>96,19%</b>	<b>-1,20%</b>	<b>-136 952,53</b>

---

### C. LES PRODUITS

Au titre des recettes diverses, ont été enregistrées :

- Sur le compte 758, des recettes de 326.923 € correspondant :

- aux redevances versées par les concessionnaires du Jardin du Luxembourg, pour 283.108 €. Elles connaissent une hausse de 125,5 % par rapport à l'exercice précédent, grâce au plein effet des nouvelles dispositions relatives au calcul des redevances mises en place depuis l'année 2014 ;

- aux recettes provenant des prises de vues dans le Jardin (photographies et tournages), soit 43.815 € en 2016, désormais enregistrées sur le budget du Jardin.

- Sur le compte 708, 222.404 € de recettes ont été enregistrés provenant essentiellement des deux manifestations organisées dans l'Orangerie Férou en juin et octobre 2016, le solde provenant de l'exploitation des balances du Jardin. Ces montants correspondent à une augmentation de 81,6 % sur ce compte, par rapport à 2015, année au cours de laquelle une seule manifestation avait été organisée dans l'Orangerie Férou.

EXECUTION DU BUDGET - 2016							
Jardin							
Toutes directions confondues							
Compte	Exécution 2015	Budget réparti 2016	Exécution 2016	Solde budgétaire 2016	Taux d'exécution 2016	Variation 2016-2015 (en%)	Variation 2016-2015 (en montant)
<b>PRODUITS</b>							
<b>708 - Produits des activités annexes</b>	<b>-122 440,91</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>-222 404,00</b>	<b>220 404,00</b>	<b>11120,20%</b>	<b>81,64%</b>	<b>-99 963,09</b>
708700 - Remboursement de frais	-122 440,91	-2 000,00	-222 404,00	220 404,00	11120,20%	81,64%	-99 963,09
<b>758 - Produits divers de gestion courante</b>	<b>-125 572,96</b>	<b>-225 000,00</b>	<b>-326 923,00</b>	<b>101 923,00</b>	<b>145,30%</b>	<b>160,35%</b>	<b>-201 350,04</b>
758100 - Concessions jardins	-125 572,96	-200 000,00	-283 108,00	83 108,00	141,55%	125,45%	-157 535,04
758900 - Autres produits de gestion courante	0,00	-25 000,00	-43 815,00	18 815,00	175,26%	NS	-43 815,00
<b>775 - Produits des cessions d'éléments d'actif</b>	<b>-4 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>-100,00%</b>	<b>4 200,00</b>
775200 - Produits sur cessions d'immos corporelles	-4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	4 200,00
<b>778 - Autres produits exceptionnels</b>	<b>-248,70</b>	<b>0,00</b>	<b>-42,40</b>	<b>42,40</b>	<b>0,00%</b>	<b>-82,95%</b>	<b>206,30</b>
778000 - Autres produits exceptionnels	-248,70	0,00	-42,40	42,40	0,00%	-82,95%	206,30
<b>PRODUITS</b>	<b>-252 462,57</b>	<b>-227 000,00</b>	<b>-549 369,40</b>	<b>322 369,40</b>	<b>242,01%</b>	<b>117,60%</b>	<b>-296 906,83</b>

### III. L'EXÉCUTION DU BUDGET DU MUSÉE

Depuis juillet 2010, l'exploitation du Musée du Luxembourg fait l'objet d'une délégation de service public, attribuée pour huit ans à la Réunion des Musées Nationaux (RMN).

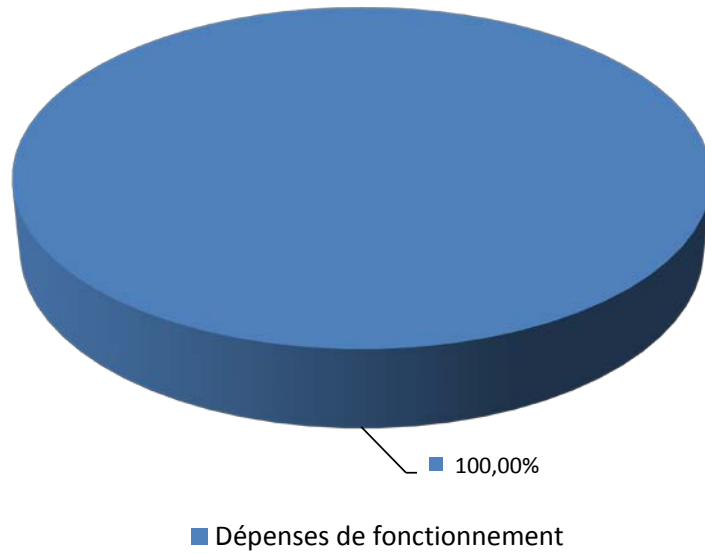
Cette dernière prévoit le versement par le délégataire d'une redevance annuelle. Certaines dépenses, relatives en particulier à l'aménagement et à la maintenance du bâtiment, restent toutefois à la charge du Sénat, affectataire des lieux.

Les dépenses du Musée du Luxembourg se sont ainsi établies à 60.757 €, en 2016, en recul de 32,9 % par rapport à 2015.

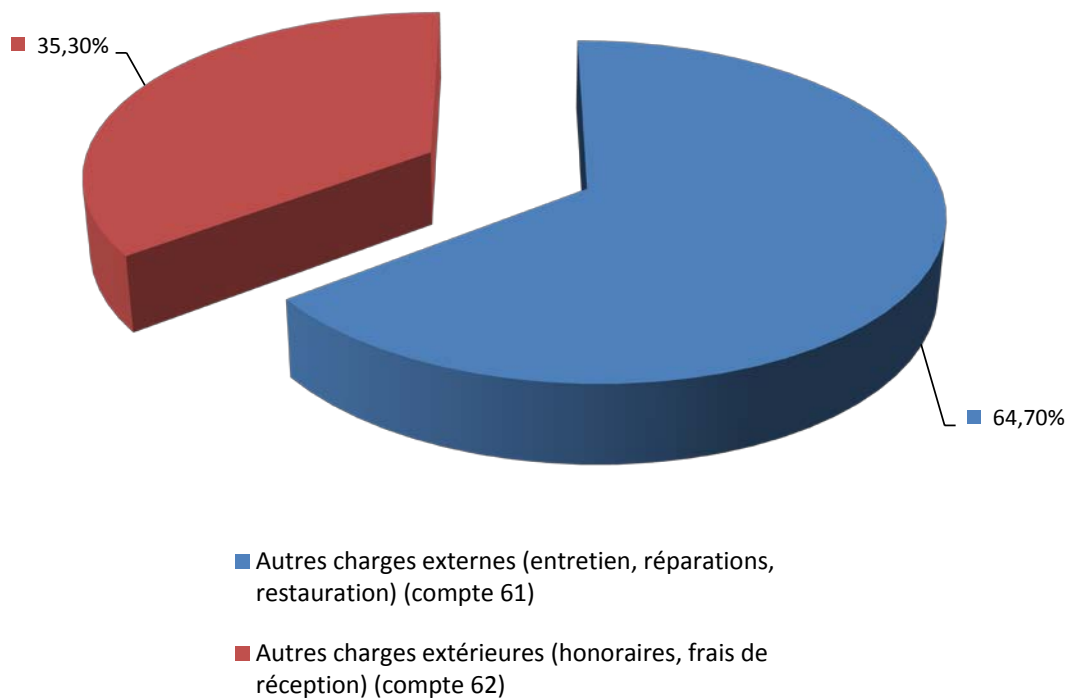
Le montant constaté des produits propres est quant à lui de 247.774 €, en baisse de 9,3 % par rapport à 2015.

BUDGET DU MUSEE - 2016	Exécution
<b>DEPENSES</b>	
I - Section d'investissement	0 €
II - Section de fonctionnement	60 757 €
III -Total des dépenses (I+II)	60 757 €
<b>RESSOURCES</b>	
IV - Produits	247 774 €
V - Dotation de l'Etat	0 €
VI - Prélèvement sur les disponibilités	-187 017 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	60 757 €

### Musée : répartition des dépenses



### Musée : répartition des charges de fonctionnement



---

### **A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Aucune dépense n'a été enregistrée sur ce compte, après un exercice 2015 caractérisé par la réalisation d'un espace de bureaux dans le bâtiment du musée.

### **B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

- Au titre du fonctionnement, 39.312 € de dépenses ont été exposées concernant principalement :

- le remplacement de fenêtres dans les espaces de bureaux, pour 26.076 € ;

- la réfection d'un chéneau, pour 9.815 € ;

- la quote-part imputable au Musée des dépenses de maintenance du système de sécurité incendie, pour 2.408 €.

- Une dépense de 12.072 € a été enregistrée sur le compte 622 « rémunération d'intermédiaires et honoraires », pour la phase de relevé des existants de l'étude réalisée dans la perspective de la rénovation du plafond verrier programmée en 2018.

- Sur le compte 625 « déplacements, missions et réceptions », 9.373 € ont été dépensés pour des dépenses de frais de réception (dîners des prêteurs des deux expositions de 2016 et déjeuners du comité de programmation du Musée). Ces dépenses sont en hausse de 54,42 % par rapport à 2015, exercice au cours duquel une seule réception des prêteurs avait été financée.

### **C. LES PRODUITS**

Les produits des activités annexes (compte 708) se sont élevés à 247.774 € en 2016, correspondant à :

- la redevance de 235.452 € versée par la RMN au titre de la gestion du Musée.

- le remboursement de fluides par la RMN, pour 12.322 €

**EXECUTION DU BUDGET - 2016**  
**Musée**  
**Toutes directions confondues**

Compte	Exécution 2015	Budget réparti 2016	Exécution 2016	Solde budgétaire 2016	Taux d'exécution 2016	Variation 2016-2015 (en%)	Variation 2016-2015 (en montant)
<b>DEPENSES</b>							
<b>213 - Constructions</b>	84 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-84 000,00
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	84 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-84 000,00
<b>I - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	84 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-84 000,00
<b>605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms</b>	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00%	NS	0,00
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00%	NS	0,00
<b>615 - Entretien, réparations, restauration</b>	533,90	59 000,00	39 311,72	19 688,28	66,63%	7263,12%	38 777,82
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	-1 896,86	56 600,00	36 903,47	19 696,53	65,20%	-2045,50%	38 800,33
615600 - Maintenance	2 430,76	2 400,00	2 408,25	-8,25	100,34%	-0,93%	-22,51
<b>622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires</b>	0,00	30 000,00	12 072,00	17 928,00	40,24%	NS	12 072,00
622600 - Honoraires	0,00	30 000,00	12 072,00	17 928,00	40,24%	NS	12 072,00
<b>623 - Publicités, publications, relations publiques</b>	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00%	NS	0,00
623300 - Organisation de manifestations et expositions	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00%	NS	0,00
<b>625 - Déplacements, missions et réceptions</b>	6 069,90	20 000,00	9 373,22	10 626,78	46,87%	54,42%	3 303,32
625110 - Frais de transport hors mission	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00%	NS	0,00
625120 - Frais d'hébergement hors mission	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00%	NS	0,00
625700 - Réceptions	6 069,90	15 000,00	9 373,22	5 626,78	62,49%	54,42%	3 303,32
<b>II - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	6 603,80	120 000,00	60 756,94	59 243,06	50,63%	820,03%	54 153,14
<b>III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)</b>	90 603,80	120 000,00	60 756,94	59 243,06	50,63%	-32,94%	-29 846,86
<b>PRODUITS</b>							
<b>708 - Produits des activités annexes</b>	-273 275,08	-250 000,00	-247 774,18	-2 225,82	99,11%	-9,33%	25 500,90
708110 - Redevance, affermage, restaurants	-235 452,00	-235 000,00	-235 452,00	452,00	100,19%	0,00%	0,00
708700 - Remboursement de frais	-37 823,08	-15 000,00	-12 322,18	-2 677,82	82,15%	-67,42%	25 500,90
<b>IV - PRODUITS</b>	-273 275,08	-250 000,00	-247 774,18	-2 225,82	99,11%	-9,33%	25 500,90

---

#### IV. LES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES À L'OCCASION DE L'EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2016

La Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne :

*Se félicite de la mise en place, à compter de juin 2016, d'une cellule dédiée au contrôle interne et de la définition d'un programme de contrôle annuel ;*

*Prend acte des clarifications apportées concernant le nouveau positionnement du Trésorier au sein de l'organigramme du Sénat ;*

*Note avec satisfaction la progression des recettes tirées de la valorisation du Jardin du Luxembourg ;*

*Insiste sur la nécessité de renforcer la politique générale de sécurité des systèmes d'information en imposant notamment aux utilisateurs des différents réseaux la création et l'actualisation de mots de passe conformes aux bonnes pratiques ;*

*Suggère de préciser et renforcer les contrôles périodiques réalisés sur les opérations juridiques et financières effectuées par l'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs ;*

*À ce titre, appelle de ses vœux l'actualisation de la convention du 27 mai 2003 liant cette Association et le Sénat ;*

*Recommande un renforcement des actions de formation aux langues étrangères à destination des personnels du Sénat ;*

*Préconise un renforcement du budget de communication de l'institution ;*

*S'agissant plus précisément des modalités de fonctionnement de la cave et des buvettes du Sénat, la commission spéciale :*

- se félicite de la diversification de l'offre de restauration proposée par les buvettes ;*
- souhaite la mise en œuvre d'un recensement systématique du nombre et de la nature de leurs utilisateurs ;*
- suggère d'équiper les buvettes de terminaux de cartes de crédit ;*
- recommande la mise sous marché systématique des fournisseurs de denrées périssables.*



---

## DEUXIÈME PARTIE

### COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN

#### I. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat reprend tous les produits et charges de l'exercice et les présente par catégories : charges et produits d'exploitation ; charges et produits financiers ; charges et produits exceptionnels. Il ajoute aux résultats budgétaires – commentés dans la première partie – les produits financiers complétés par diverses autres opérations non budgétaires, en charges ou en produits<sup>11</sup>.

La dotation à la Chaîne parlementaire Public Sénat étant inscrite tant en produits qu'en charges, le compte de résultat du Sénat est un compte de passage, à solde nul à ce titre.

Le total des charges s'établit en 2016 à 360.019.608,43 €, dont 316.999.090,71 € au titre des opérations budgétaires (soit 88,05 % du total des charges) et 43.020.517,72 € au titre des opérations non budgétaires (soit 11,95 % du total des charges). Les charges non budgétaires sont constituées principalement des charges financières (18,34 M€, soit 42,63 % du total des charges non budgétaires), qui correspondent pour la plus grande partie à la valeur comptable des éléments d'actifs cédés sur la Réserve spéciale d'intervention (18,14 M€).

Les autres charges non budgétaires (24,68 M€) se décomposent en plusieurs catégories pour des montants très inégaux. Elles sont imputées sur différents comptes (par ordre d'importance : 681, 672, 603, 642, 622, 675 et 643). La subvention versée à la Chaîne parlementaire Public Sénat (18.848.000 €) en représente la part principale.

Les produits s'élèvent à 370.725.716,33 € en 2016, dont 40.193.520,34 € (soit 10,84 % du total des produits) relèvent d'opérations non budgétaires. Ils sont principalement constitués des produits financiers, et notamment des cessions sur immobilisations financières (18,4 M€), qui s'analysent au regard de la valeur comptable des éléments d'actifs cédés correspondants. On compte également des reprises sur provisions, pour un montant de 0,16 M€ (compte 78), ainsi que le produit de la subvention Public Sénat.

Le compte de résultat, qui retrace l'intégralité des opérations budgétaires et non budgétaires, dégage un résultat de + 10.706.107,90 €.

---

<sup>11</sup> Le compte de résultat du Sénat « tous budgets confondus » n'intègre pas les charges et produits des buvettes du Sénat, qui sont retracés dans un compte de commerce distinct mais sont pris en compte dans les comptes agrégés colonne « Sénat stricto sensu », ce qui explique la différence entre ces deux états financiers.

<b>COMPTE DE RESULTAT DU SENAT TOUS BUDGETS CONFONDUS - 2016</b>			
<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
<b>1 - Charges courantes d'exploitation</b>	<b>341 525 067,65 €</b>	<b>1 - Produits d'exploitation</b>	<b>349 571 345,84 €</b>
ACHATS - 60	5 183 939,11 €	VENTES - 70	1 774 332,02 €
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS - 61	14 912 567,78 €	PRODUCTION IMMOBILISEE - 72	190 113,71 €
AUTRES TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS - 62	15 704 979,12 €	SUBVENTION D'EXPLOITATION - 74	323 584 600,00 €
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES - 63	1 456 491,00 €	SUBVENTION PUBLIC SENAT - 74	18 848 000,00 €
INDEMNITE PARLEMENTAIRE ET TRAITEMENTS - 64	177 040 500,51 €	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION - 75	5 017 403,22 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE - 65	121 620 575,79 €	REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 78	156 896,89 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 68	5 606 014,34 €		
<b>2 - Charges financières</b>	<b>18 336 519,94 €</b>	<b>2 - Produits financiers</b>	<b>20 832 776,09 €</b>
CHARGES FINANCIERES - 66	18 336 519,94 €	PRODUITS FINANCIERS - 76	20 832 776,09 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 68	0,00 €	REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 78	0,00 €
<b>3 - Charges exceptionnelles</b>	<b>158 020,84 €</b>	<b>3 - Produits exceptionnels</b>	<b>321 594,40 €</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES - 67	158 020,84 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS - 77	321 594,40 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>360 019 608,43 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>370 725 716,33 €</b>
<b>Résultat général (excédent)</b>	<b>10 706 107,90 €</b>		

## II. LE BILAN

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, la mise en place d'un nouveau référentiel comptable a conduit à porter l'intégralité des immobilisations du Sénat au bilan. Cette évolution s'est traduite par le quasi doublement de ce dernier qui retrace depuis lors fidèlement l'ensemble du patrimoine du Sénat au 31 décembre de l'exercice clos.

Au sein de ce bilan, et en accord avec les normes comptables de l'Etat, les biens immobiliers « spécifiques » autrement appelés historiques, notamment le Palais du Luxembourg, sont évalués à l'euro symbolique. Les biens non spécifiques appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont quant à eux valorisés à la valeur de marché, révisée tous les trois ans par France Domaine.

L'actif immobilisé, d'un montant de 407.902.909,82 € est à mettre en regard des fonds propres qui s'élèvent à 396.773.688,42 €.

### A. L'ACTIF

L'actif immobilisé et l'actif circulant représentent respectivement 94,89 % et 5,11 % de l'actif.

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent quant à elles respectivement à 1.540.246,10 € et 275.362.931,44 €, soit 67,88 % de l'actif immobilisé.

Les immobilisations financières, qui atteignent 130.999.732,28 € constituent 32,12 % des immobilisations, contre 31,80 % en 2015. Elles se répartissent entre le placement des fonds propres « Réserve spéciale d'intervention » pour 130.149.496,25 €, des titres de participation pour 541.206,72 € et divers dépôts et cautionnements pour un montant constant de 309.029,31 €.

L'actif immobilisé - en valeur nette - a donc connu une très légère hausse de 0,21 % entre les clôtures comptables 2015 et 2016 pour atteindre 407.902.909,82 €.

L'actif circulant s'élève à 21.955.954,95 € en 2016 contre 16.447.017,54 € en 2015.

### B. LE PASSIF

Le bilan fait ressortir la solidité du passif, constitué à 92,30 % de dotations et réserves, contre 92,08 % en 2015. Celles-ci s'établissent à 396.773.688,42 € en 2016, contre 389.942.999,65 € fin 2015. Cette légère augmentation résulte principalement d'un résultat comptable positif (+ 10,7 M€), tempérée par une diminution de la valeur des biens non spécifiques détenus par le Sénat (-3,87 M€).

---

Les dettes circulantes s'élèvent à 26,76 M€ à la clôture des comptes 2016, contre 27,62 M€ à la clôture 2015. En 2016, les dettes restent relativement faibles dans les ressources utilisées par le Sénat (6,23 %).

L'essentiel de la position créditrice d'organismes à gestion déléguée est constitué par le solde de la subvention à l'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS) qui s'élève à 8,8 M€, contre 9,26 M€ en 2015 et correspond aux salaires et aux charges sociales de décembre 2016, ainsi qu'aux charges patronales du dernier trimestre.

BILAN du SENAT (tous budgets confondus)					Exercice 2016				
ACTIF					PASSIF				
	brut au 31/12/2016	amortissement et provisions	net au 31/12/ 2016	net au 31/12/ 2015		net au 31/12/ 2016	net au 31/12/ 2015		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>DOTATION et RESERVES</b>				
Immobilisations incorporelles	20	9 037 182,15	7 496 936,05	1 540 246,10	1 394 350,12	Fonds propres	10	158 966 912,11	163 346 258,84
Immobilisations corporelles	21	317 075 029,63	41 712 098,19	275 362 931,44	276 212 518,13	Réserve spéciale d'intervention		89 685 267,69	89 685 267,69
Titres de participation	26	541 206,72	-	541 206,72	541 206,72	Autres fonds propres		69 281 644,42	73 660 991,15
Immobilisations financières	27	130 458 525,56	-	130 458 525,56	128 885 330,31	Reports à nouveau	11	227 100 668,41	214 397 315,88
Réserve spéciale d'intervention		130 149 496,25	-	130 149 496,25	128 579 435,26	Réserve spéciale d'intervention		38 969 368,14	37 540 540,57
Dépôts et cautionnements		309 029,31	-	309 029,31	305 895,05	Autres fonds propres		188 131 300,27	176 856 775,31
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>457 111 944,06</b>	<b>49 209 034,24</b>	<b>407 902 909,82</b>	<b>407 033 405,28</b>	<b>Résultat</b>	12	<b>10 706 107,90</b>	<b>12 199 424,93</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>Résultat</b>				
Stocks de marchandises	32	293 239,43	-	293 239,43	346 647,31	Réserve spéciale d'intervention		1 554 664,39	1 428 827,57
Fournisseurs débiteurs	40	13 967,20	-	13 967,20	17 871,49	Dotation Sénat		9 151 443,51	10 770 597,36
Créances et comptes rattachés	41	1 012 087,82	451 676,15	560 411,67	384 944,98	<b>Total des fonds propres</b>		<b>396 773 688,42</b>	<b>389 942 999,65</b>
Sénateurs / personnel avances et acomptes	42	28 181,43	-	28 181,43	26 185,19				
Sécurité sociale - retraites et autres organismes sociaux	43	2 898,50	-	2 898,50	2 338,52	Provisions pour risques et charges	15	3 659 668,81	3 248 095,95
Situation débitrice des organismes à gestion déléguée	45	-	-	-	-				
Débiteurs divers	46	1 475 589,79	-	1 475 589,79	245 765,72	Dettes financières	16	2 661 925,06	2 662 387,55
Comptes de régularisation	48	547 205,08	-	547 205,08	364 647,75	<b>DETTES CIRCULANTES</b>			
Valeurs mobilières de placement	50	-	-	-	-	Fournisseurs	40	8 604 774,41	9 336 814,67
Etablissements bancaires et assimilés	51	18 861 576,13	-	18 861 576,13	14 860 695,27	Créances et comptes rattachés (créiteurs)	41	-	-
Caisse	53	65 485,72	-	65 485,72	90 521,31	Sénateurs et Personnel	42	2 718 972,60	2 695 418,79
Régies et avances professionnelles	54	107 400,00	-	107 400,00	107 400,00	Caisse de Sécurité sociale, de retraites et organismes sociaux	43	3 307 900,98	3 307 680,90
						Situation créditrice des organismes à gestion déléguée	45	12 129 678,70	12 276 370,08
						Dettes diverses	46	2 255,79	10 655,23
						Comptes de régularisation	48	-	-
						Etablissements bancaires et assimilés	51	-	-
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>22 407 631,10</b>	<b>451 676,15</b>	<b>21 955 954,95</b>	<b>16 447 017,54</b>	<b>Total des dettes circulantes</b>		<b>26 763 582,48</b>	<b>27 626 939,67</b>
<b>Total actif</b>		<b>479 519 575,16</b>	<b>49 660 710,39</b>	<b>429 858 864,77</b>	<b>423 480 422,82</b>	<b>Total passif</b>		<b>429 858 864,77</b>	<b>423 480 422,82</b>



## TROISIÈME PARTIE

### COMPTABILITÉS ANNEXES

#### I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES

Les régimes de retraites du Sénat se caractérisent par un système mixte entre répartition et capitalisation, décidé et mis en œuvre lors de leur constitution en 1905. Aussi, en dépit d'un taux de couverture<sup>12</sup> insuffisant pour régler l'intégralité des pensions, les Caisses des retraites du Sénat équilibrent leurs charges à court, moyen et long termes sans solliciter de subvention de la part de l'Etat.

Les quatre tableaux ci-après retracent, respectivement, le compte de résultat et le bilan des Caisses des retraites des anciens Sénateurs et du personnel pour l'exercice 2016.

Le montant total des prestations versées par la Caisse des retraites des Anciens Sénateurs s'élève à 31,87 M€. Il a diminué de 3,70 % entre 2015 et 2016. Cette évolution résulte principalement de la baisse des effectifs de pensionnés : 37 pensions en moins (28 pensions directes et 9 pensions d'ayant-droits) – en flux net – ont été constatées à la fin de l'année 2016. Le montant total des cotisations encaissées par la Caisse des retraites des Anciens Sénateurs a augmenté de 1,42 % entre 2015 et 2016.

Le compte de résultat met en évidence un déséquilibre technique de 20,29 M€, résultat logique d'un taux de couverture des pensions par les cotisations très inférieur à 100 % (36,3 % en 2016). Bien que positif, le résultat financier (15,7 M€) n'a pas permis de couvrir ce déficit technique cette année.

Compte tenu, en outre, des produits exceptionnels et des reprises sur provisions nettes des dépréciations (pour un total d'environ 1,85 M€), la Caisse affiche un résultat comptable négatif de 3,13 M€. En 2015, elle avait enregistré un bénéfice de 9,25 M€.

Les pensions servies par la Caisse des retraites du Personnel du Sénat se sont élevées à 45,11 M€, en augmentation de 4,28 % par rapport à 2015. Cette hausse résulte essentiellement de facteurs démographiques, avec 31 pensions supplémentaires à la fin de l'année 2016 (996 contre 965 en 2015).

---

<sup>12</sup> Le taux de couverture mesure la capacité des cotisations à couvrir les prestations.

---

Le montant total des cotisations encaissées par la Caisse des retraites du Personnel a légèrement augmenté de 0,77 % entre 2015 et 2016, passant de 18,11 M€ à 18,25 M€. La nouvelle baisse du nombre de cotisants, passé de 1.173 à 1.161 personnes, semble avoir été compensée par la hausse du taux de cotisation intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et par la revalorisation du point de la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Comme pour les pensions des anciens Sénateurs, le compte de résultat met en évidence un déséquilibre technique de 26,86 M€, qui résulte également d'un taux de couverture insuffisant et en baisse tendancielle (40,5 % en 2016, contre 41,9 % en 2015). De même, le résultat financier positif (17,34 M€) ne s'est pas avéré suffisant pour couvrir ce déficit technique cette année.

Compte tenu par ailleurs des produits exceptionnels et des reprises nettes des dotations aux provisions pour dépréciations d'actifs enregistrées en 2016 (soit un total d'environ 1,88 M€), la Caisse affiche un résultat comptable également déficitaire de 8,12 M€. En 2015, elle avait enregistré un excédent de 10,09 M€.



COMPTÉ DE RÉSULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SÉNATEURS - 2016			
CHARGES		PRODUITS	
1 Charges techniques		1 Produits techniques	
Prestations à la charge de la Caisse	656 000 000	31 867 367,80	
Prestations à la charge du Budget du Sénat	656 000 000	1 998 864,36	
Total charges techniques		33 866 232,16	
<i>Résultat technique ( excédent )</i>		-	
		<b>COTISATIONS</b>	
		Cotisations patronales	756 111 000
		Cotisations salariales normales	756 112 100
		Cotisations salariales supplémentaires	756 112 400
		Cotisations régime complémentaire	756 112 300
		Cotisations salariales-Bonifications	756 113 000
		Accessoires de pension remboursés par le Budget du Sénat	756 420 000
		7 406 810,68	2 172 592,76
		-	1 771 621,91
		227 663,66	1 998 864,36
		13 577 553,37	<b>20 288 678,79</b>
		<b>Résultat technique ( déficit )</b>	
2 Charges courantes		2 Produits courants	
Travaux et services extérieurs	610 000 000	61 072,32	
Redevance annuelle de gestion	655 000 000	496 890,00	
Dotation aux amortissements	681 100 000	11 395,51	
Total charges courantes		569 357,83	
<i>Résultat courant d'exploitation ( excédent )</i>		-	
		<b>Jetons de présence et rétrocessions de commissions</b>	
		753 000 000	176 238,36
		758 100 000	-
		176 238,36	<b>393 119,47</b>
		<b>Résultat courant d'exploitation ( déficit )</b>	
3 Charges financières		3 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661 500 000	-	
Charges nettes sur cession des VMP	667 000 000		
Autres charges financières	668 000 000	-	
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	669 100 000	51 724 182,49	
Total charges financières		51 724 182,49	
<b>Résultat financier ( excédent )</b>		<b>15 703 943,53</b>	
		<b>Revenus des fonds investis</b>	
		762 100 000	8 905 393,20
		764 000 000	-
		762 600 000	239 333,45
		767 000 000	12,54
		768 000 000	1 119 907,87
		769 100 000	57 163 478,96
		67 428 126,02	-
		<b>Résultat financier ( déficit )</b>	
4 Charges exceptionnelles		4 Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles	671 800 000	-	
Total charges exceptionnelles		-	
<b>Résultat exceptionnel ( excédent )</b>		<b>8 231,28</b>	
		<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante</b>	
		771 800 000	8 231,28
		778 000 000	-
		8 231,28	-
		<b>Résultat exceptionnel ( déficit )</b>	
5 Dotations-amortissements-dépréciations		5 Reprises-amortissements-dépréciations	
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	686 620 000	1 543 724,55	
	686 650 000		
Total dotations		1 543 724,55	
<b>Résultat sur dépréciations ( excédent )</b>		<b>1 839 216,04</b>	
		<b>Reprises sur dépréciations éléments financiers</b>	
		786 620 000	3 382 940,59
		786 650 000	-
		3 382 940,59	-
		<b>Résultat sur dépréciations ( déficit )</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>87 703 497,03</b>	<b>84 573 089,62</b>
<i>Résultat général ( excédent )</i>		-	<b>3 130 407,41</b>
		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
		<i>Résultat général ( déficit )</i>	

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SÉNATEURS au 31 décembre 2016									
ACTIF					PASSIF				
Comptes et numéros	brut	provisions	net au 31/12/2016	net au 31/12/2015	Comptes et numéros	31/12/2016	31/12/2015		
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					<b>FONDS PROPRES</b>				
Immobilisations incorporelles	20 23	196 441,33	11 395,51	185 045,82	7 953,27	Dotation et réserves	10	623 779 584,70	623 779 584,70
						Report à nouveau	11	9 255 352,96	0,00
						Effet du changement de référentiel	11	- 1 596 508,66	- 1 596 508,66
Immobilisations financières	27	502 941 662,88	8 911 825,60	494 029 837,28	522 437 322,97	Résultat de l'exercice	12	- 3 130 407,41	9 255 352,96
<b>Total des immobilisations</b>		<b>503 138 104,21</b>	<b>8 923 221,11</b>	<b>494 214 883,10</b>	<b>522 445 276,24</b>	<b>Total des fonds propres</b>		<b>628 308 021,59</b>	<b>631 438 429,00</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>PASSIF CIRCULANT</b>				
Fournisseurs débiteurs	40	-		-	-	Fournisseurs	40	-	-
Créances et comptes rattachés	41 42	14 717,03		14 717,03	-	Dettes et comptes rattachés	41 42	-	5 863,08
Débiteurs divers	46 47 48	49 199,46		49 199,46	70 724,89	Créditeurs divers	46	876,59	29 213,90
Valeurs mobilières de placement	50	1,00		1,00	119 473,56	Compte d'attente	47	8 857,98	481,11
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>63 917,49</b>		<b>63 917,49</b>	<b>190 198,45</b>	<b>Total du passif circulant</b>		<b>9 734,57</b>	<b>35 558,09</b>
<b>TRÉSORERIE d'ACTIF</b>					<b>TRÉSORERIE de PASSIF</b>				
Établissements bancaires et assimilés	51	1 540 549,53		1 540 549,53	753 806,66	Établissements bancaires et assimilés	51	-	-
Compte sur livret et comptes à terme	51	132 498 406,04		132 498 406,04	108 084 705,74				
Caisse	53	-		-	-				
Virements internes entre caisses	58	-		-	-	Virements internes entre caisses	58	-	-
<b>Total de la trésorerie d'actif</b>		<b>134 038 955,57</b>		<b>134 038 955,57</b>	<b>108 838 512,40</b>	<b>Total de la trésorerie de passif</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total actif</b>				<b>628 317 756,16</b>	<b>631 473 987,09</b>	<b>Total passif</b>		<b>628 317 756,16</b>	<b>631 473 987,09</b>
				<i>Au 31/12/2016</i>	<i>Au 31/12/2015</i>			<i>Au 31/12/2016</i>	<i>Au 31/12/2015</i>
dont Actifs venant en couverture des engagements de retraites (nets) (1)				626 528 244,32	630 641 502,27	Engagements de retraite (2)		867 204 000,00	785 978 000,00



BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SÉNAT au 31/12/2016									
ACTIF					PASSIF				
Comptes et numéros	brut	provisions	net au 31/12/2016	net au 31/12/2015	Comptes et numéros	31/12/2016	31/12/2015		
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					<b>FONDS PROPRES</b>				
Immobilisations incorporelles	20 23	235 428,07	13 669,70	221 758,37	9 355,59	Dotation et réserves	10	773 171 876,67	773 171 876,67
						Report à nouveau	11	10 087 398,19	-
						Effet du changement de référentiel	11	- 1 372 474,16	- 1 372 474,16
Immobilisations financières	27	586 897 994,91	9 955 277,54	576 942 717,37	610 679 715,16	<b>Résultat net de l'exercice</b>	12	- 8 124 766,98	10 087 398,19
<b>Total des immobilisations</b>		<b>587 133 422,98</b>	<b>9 968 947,24</b>	<b>577 164 475,74</b>	<b>610 689 070,75</b>	<b>Total des fonds propres</b>		<b>773 762 033,72</b>	<b>781 886 800,70</b>
						<b>Provisions pour charges</b>	15	<b>186 129,84</b>	<b>181 574,38</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>PASSIF CIRCULANT</b>				
Fournisseurs débiteurs	40					Fournisseurs	40		
Créances et comptes rattachés	41 42	72 924,54		72 924,54	136 831,45	Dettes et comptes rattachés	41 42		
Débiteurs divers	46	52 457,51		52 457,51	74 432,05	Créditeurs divers	46	880,85	29 204,90
Compte d'attente	47 48					Compte d'attente	47 48	5 339,50	7 645,77
Valeurs mobilières de placement	50	1,00		1,00	238 945,98				
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>125 383,05</b>		<b>125 383,05</b>	<b>450 209,48</b>	<b>Total du passif circulant</b>		<b>6 220,35</b>	<b>36 850,67</b>
<b>TRÉSORERIE d'ACTIF</b>					<b>TRÉSORERIE de PASSIF</b>				
Établissements bancaires et assimilés	51	2 457 514,80		2 457 514,80	789 887,14	Établissements bancaires et assimilés	51		
Compte sur livret et comptes à terme	51	194 207 010,32		194 207 010,32	170 176 058,38				
Caisse	53								
Virements internes entre caisses	58					Virements internes entre caisses	58		
<b>Total de la trésorerie d'actif</b>		<b>196 664 525,12</b>		<b>196 664 525,12</b>	<b>170 965 945,52</b>	<b>Total de la trésorerie de passif</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total ACTIF</b>				<b>773 954 383,91</b>	<b>782 105 225,75</b>	<b>Total PASSIF</b>		<b>773 954 383,91</b>	<b>782 105 225,75</b>
				<i>Au 31/12/2016</i>	<i>Au 31/12/2015</i>			<i>Au 31/12/2016</i>	<i>Au 31/12/2015</i>
dont Actifs venant en couverture des engagements de retraites (nets) (1)				771 149 728,69	781 094 719,52	Engagements de retraite (2)		2 053 585 000,00	1 748 276 000,00

## II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE

En 2016, les comptes du régime autonome de sécurité sociale font apparaître un **excédent** de 1 373 460,83 €. La Caisse des Sénateurs enregistre un excédent de 1 190 605,82 € tandis que celle du personnel dégage un excédent de 182 855,01 €.

Cet excédent est en forte augmentation par rapport à celui constaté au cours de l'exercice précédent, qui s'élevait à seulement 128 414,62 €. Il est en revanche d'un montant comparable à celui dégagé en 2014 (1 323 923 €). Cette évolution s'explique par la diminution des dépenses d'assurance maladie à la charge du régime (- 5,53 %), ainsi que par la modération des charges de gestion.

Conformément aux règlements des Caisses autonomes, l'excédent fait l'objet d'un reversement au budget du Sénat.

### A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME

Les recettes des deux Caisses, d'un montant de 24,27 M€, évoluent principalement en fonction de l'assiette de la **contribution sociale généralisée** (CSG) qui représente environ 50 % des recettes du régime autonome et qui est affectée exclusivement au financement de ses **prestations de base**.

*en millions d'euros*

RECETTES (1)	2015 (1)	2016 (1)	Évolution (2)
Caisse autonome des Sénateurs	9,81	9,78	-0,31%
Caisse autonome du personnel	14,34	14,49	1,04 %
<b>TOTAL</b>	<b>24,15</b>	<b>24,27</b>	<b>0,49 %</b>
<i>(1) hors transferts entre Caisses et au budget du Sénat</i>			
<i>(2) pourcentage calculé avant arrondi</i>			

- Les recettes de CSG sont restées quasiment inchangées par rapport à 2015. S'agissant des sénateurs, le produit de la CSG et des contributions de solidarité assimilées a atteint 4,55 M€ en 2016, alors qu'il s'élevait à 4,59 M€ l'année précédente. Concernant le personnel, le produit de la CSG est resté stable à 7,21 M€.

Le produit de la CSG est **inférieur** aux dépenses du régime de base pour les deux caisses.

- Le financement du **régime complémentaire** repose sur la cotisation complémentaire d'assurance maladie-décès (CCAMD), due par les assurés, et sur la contribution versée par le Sénat en tant qu'employeur.

S'agissant de la seule Caisse des Sénateurs, les recettes de la CCAMD s'élèvent à 336 822 € au cours du dernier exercice, soit une diminution de 1,61 %

imputable à la baisse du nombre de pensionnés. Pour la Caisse du personnel, les recettes perçues au titre de la CCAMD atteignent 813 650 € en 2016, en progression de 1,81% sous l'effet de la hausse du nombre de retraités.

Le financement des prestations complémentaires est par ailleurs assuré par la contribution versée par le Sénat en tant qu'employeur, soit 3,95 M€ pour la Caisse des Sénateurs et 5 M€ pour celle du personnel. Cette contribution est en baisse de 2,21 % pour la Caisse des Sénateurs, du fait de la diminution du nombre de Sénateurs pensionnés, tandis que celle versée à la Caisse du personnel augmente de 2,10 %.

En outre, est inscrite en produit de la section obligatoire la contribution versée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui s'élève, pour l'ensemble du régime autonome, à 190 621 € en 2016.

La gestion de la trésorerie du régime permet de réaliser des plus-values de cessions de titres pour l'exercice 2016. Elles atteignent 29 528 € pour les deux caisses, contre 32 971 € en 2015.

## B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME

*en millions d'euros*

Dépenses	2015	2016	Évolution (2)
<b>Prestations maladie-maternité (1)</b>	17,14	16,19	-5,53 %
<b>Prestations décès</b>	1,65	1,74	+5,49 %
<b>Total</b>	<b>18,79</b>	<b>17,93</b>	<b>-4,55 %</b>
<i>Dont caisse des sénateurs</i>	7,19	7,03	-2,29 %
<i>- prestations maladie (1)</i>	6,20	5,77	-7%
<i>- prestations décès</i>	0,99	1,26	+27,21 %
<i>Dont caisse du personnel</i>	11,59	10,91	-5,86 %
<i>- prestations maladie (1)</i>	10,93	10,42	-4,69 %
<i>- prestations décès</i>	0,66	0,49	-26,83 %
(1) hors provisions et reprises sur provisions			
(2) pourcentage calculé avant arrondi			

Globalement, les **dépenses d'assurance maladie-maternité-décès** connaissent une diminution de **4,55 %** en 2016, marquant ainsi un net recul après la progression de 9,93 % constatée en 2015.

- Concernant les seules **dépenses d'assurance maladie-maternité**, leur montant s'élève en 2016, hors provisions et reprises sur provisions, à **16,19 M€**, en baisse de **5,53 %** par rapport à l'exercice précédent. Le recul a été plus marqué pour la Caisse des Sénateurs que pour celle du personnel, notamment sous l'effet de la baisse des dépenses d'hospitalisation.

---

- Les **provisions** relatives aux prestations d'assurance maladie-maternité sont inscrites en charges de chacune des deux Caisses. Elles correspondent, techniquement, aux dépenses afférentes à des soins effectués en 2016 pour lesquelles les remboursements n'interviendront qu'en 2017.

En 2016, les provisions, calculées sur la moyenne des droits constatés au titre des cinq exercices antérieurs, représentent au total **1 940 928 €**, soit 12 % des dépenses d'assurance maladie-maternité de l'exercice.

- Le régime autonome contribue au financement de divers fonds et organismes, notamment le Fonds d'intervention régional (Fir) qui a reçu 191 343 € en 2016. Il contribue aussi au financement de certains éléments de la rémunération des professionnels de santé (rémunération sur objectifs de santé publique et cotisations des professionnels et auxiliaires médicaux) et des établissements de santé (forfait annuel d'urgence et établissements sous forfait de soins). En 2016, en additionnant l'ensemble de ces contributions, le versement du Sénat s'élève à **589 574 €**.

- Concernant les **dépenses d'assurance décès** (capitales décès et allocations funéraires), elles **augmentent de 5,49 %** par rapport à l'exercice 2015 pour atteindre 1,74 million d'euros.

Le montant des dépenses dépend non seulement du nombre de décès constatés au cours de l'année (89 en 2016 contre 69 en 2015) mais aussi du montant des allocations versées, qui varie en fonction du niveau de rémunération de la personne décédée.

Concernant la Caisse des Sénateurs, 57 décès ont été enregistrés en 2016, contre 35 en 2015. Quatre décès ont concerné des Sénateurs en exercice. S'agissant de la Caisse du personnel, 32 décès, dont celui d'un fonctionnaire en activité, ont été constatés, contre 34 en 2015.

Les dépenses d'assurance décès de la Caisse des Sénateurs progressent de 27,21 %, passant de 990 131 € en 2015 à 1 259 507 € en 2016. Celles de la Caisse du personnel s'élèvent à 486 885 €, après 665 451 € en 2015, soit une baisse de 26,83 %.

- Les **charges à payer** relatives aux prestations décès correspondent, techniquement, aux dépenses afférentes aux décès ayant eu lieu en 2016 pour lesquels les remboursements n'interviendront qu'en 2017, compte tenu du délai nécessaire pour obtenir certaines pièces. En 2016, ces charges à payer s'élèvent à 927 298 €, soit 53 % du total des dépenses de prestations décès de l'exercice, en raison du décès en fin d'année de quatre sénateurs en exercice.

- Les **charges de gestion**, qui sont ventilées entre les deux caisses en fonction de leurs effectifs respectifs puis, au sein de chacune d'elles, en fonction de leurs dépenses au titre du régime obligatoire et du régime complémentaire, s'élèvent à 1,87 M€ contre 2,03 M€ en 2015.

Les charges de gestion sont principalement composées de la redevance de gestion qui s'élève, en 2016, à 1 591 727 €, contre 1 798 218 € en 2015, et des dépenses d'infogérance. Ces dernières s'élèvent à 283 946 € en 2016 contre 237 556 € en 2015.

---

**C. LES TRANSFERTS ENTRE CAISSES ET RÉGIMES**

Conformément au principe de solidarité entre les caisses et entre les régimes, appliqué par le Conseil de Questure depuis 2001, le déficit du régime de base de chacune des caisses est compensé par des transferts financiers :

- le régime complémentaire de la caisse des sénateurs verse un ajustement d'équilibre de 139 892 € au régime de base de ladite caisse ;

- le régime complémentaire de la caisse du personnel verse, de même, un ajustement d'équilibre de 460 501 € au régime de base de ladite caisse.



Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime obligatoire)		Exercice 2016	
CHARGES	Solde 2016	PRODUITS	Solde 2016
<b>1- Charges d'exploitation</b>		<b>1 - Produits d'exploitation</b>	
<b>Charges de gestion technique : prestations</b>		<b>Produits de gestion technique</b>	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	6 649 890,25	Contribution sociale généralisée	7 209 865,92
Prestations décès - capital décès	-	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	3 795,59
Action sanitaire et sociale	88,44	Autres contributions ( reversement CNSA)	140 031,87
Actions de prévention	2 085,48		
<b>Total Prestations sociales</b>	<b>656</b>	<b>Total cotisations sociales et CSG</b>	<b>756 et 757</b>
	6 652 064,17		7 353 693,38
Autres charges de gestion technique	657	Produits exceptionnels de gestion courante	774
Subvention de gestion technique	658	Subvention de gestion technique	758
	433 100,23		9 513,65
	-		460 501,41
<b>Charges de gestion courante</b>		<b>Produits de gestion courante</b>	
Autres charges de gestion courante	655		
	819 205,20		
<b>Equilibre des provisions</b>		<b>Equilibre des provisions</b>	
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	Reprise sur provisions	781
	827 258,00		907 928,00
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>8 731 627,60</b>	<b>Total produits courants</b>	<b>8 731 636,44</b>
<b>Résultat courant d'exploitation (excédent)</b>	<b>8,84</b>	<b>Résultat d'exploitation (déficit)</b>	<b>-</b>
<b>2 - Charges financières</b>		<b>2 - Produits financiers</b>	
Charges d'intérêts	661	Produits de gestion financière	76
	8,84		-
<b>Total charges financières</b>	<b>8,84</b>	<b>Total produits financiers</b>	<b>-</b>
<b>Résultat financier (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat financier (déficit)</b>	<b>8,84</b>
<b>3 - Charges exceptionnelles</b>		<b>3 - Produits exceptionnels</b>	
Charges exceptionnelles diverses	678		
	-		
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>-</b>	<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>-</b>
<b>Résultat exceptionnel (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat exceptionnel (déficit)</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8 731 636,44</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>8 731 636,44</b>
<b>Résultat général (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat général (déficit)</b>	<b>-</b>

Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime complémentaire)		Exercice 2016	
CHARGES	Solde 2016	PRODUITS	Solde 2016
<b>1 - Charges d'exploitation</b>		<b>1- Produits d'exploitation</b>	
<b>Charges de gestion technique : prestations</b>		<b>Produits de gestion technique</b>	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	3 770 673,95	Cotisations patronales 756111111	5 006 361,47
		Cotisations salariales 756111121	427 244,05
Prestations décès	486 885,16		
		Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement 756112111	386 405,67
Action sanitaire et sociale	377 243,84		
Actions de prévention	-		
<b>Total Prestations sociales</b>	<b>656 4 634 802,95</b>	<b>Total cotisations sociales</b>	<b>756 5 820 011,19</b>
Autres charges de gestion technique	657 -		
Subvention de gestion technique	658 643 356,42	Subvention de gestion technique 7583	-
<b>Charges de gestion courante</b>		<b>Produits de gestion courante</b>	
Achats de matériel, équipement	605 630,65		
Déplacements, missions, colloques	625 267,51	Prestations indues à récupérer 7586	-
Services bancaires	627 1 056,00		
Redevance pour concession de logiciel	651 203 827,59	Contribution Capitaux Décès - Dotation 7585	-
Créance admise en non valeur	654 785,16		
Autres charges de gestion courante	655 367 768,13		
<b>Equilibre des provisions</b>		<b>Equilibre des provisions</b>	
Dotations aux amortissements et aux provisions	681 365 466,00	Reprise sur provisions 781	387 550,00
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>6 217 960,41</b>	<b>Total produits courants</b>	<b>6 207 561,19</b>
<b>Résultat courant d'exploitation (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat d'exploitation (déficit)</b>	<b>10 399,22</b>
<b>2 - Charges financières</b>		<b>2 - Produits financiers</b>	
Charges diverses	66 125,93	Produits de gestion financière 76	9 525,15
<b>Total charges financières</b>	<b>125,93</b>	<b>Total produits financiers</b>	<b>9 525,15</b>
<b>Résultat financier (excédent)</b>	<b>9 399,22</b>	<b>Résultat financier (déficit)</b>	<b>-</b>
<b>3 - Charges exceptionnelles</b>		<b>3 - Produits exceptionnels</b>	
Charges exceptionnelles diverses	678 -	Produits exceptionnels 77	1 000,00
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>-</b>	<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>1 000,00</b>
<b>Résultat exceptionnel (excédent)</b>	<b>1 000,00</b>	<b>Résultat exceptionnel (déficit)</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>6 218 086,34</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6 218 086,34</b>
<b>Résultat général (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat général (déficit)</b>	<b>-</b>

BILAN - Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat					EXERCICE 2016				
ACTIF					PASSIF				
Libellé du compte	n° du compte	brut au 31/12/2016	amortissement et provisions	net au 31/12/2016	net au 31/12/2015	Libellé du compte	n° du compte	31/12/2016	31/12/2015
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>PASSIF IMMOBILISE</b>				
						Reports à nouveau	11	3 002 863,14	3 002 863,14
						Résultat	12	-	-
						<b>Total des fonds propres</b>		<b>3 002 863,14</b>	<b>3 002 863,14</b>
						Provisions pour prestations légales	15	1 192 724,16	1 295 478,16
						<b>Total passif immobilisé</b>		<b>4 195 587,30</b>	<b>4 298 341,30</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES CIRCULANTES</b>				
Fournisseurs débiteurs	40	66 855,25		66 855,25	64 443,25	Fournisseurs	401	-	-
Créances et comptes rattachés	41	599 740,49		599 740,49	1 265 757,10	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41	-	-
Relations financières avec une autre entité	456	50 083,25		50 083,25	50 083,25	Relations financières avec une autre entité	456	50 083,25	50 083,25
Produits à recevoir	4687	3 833,26		3 833,26	779 510,91	Charges à payer	4686	437 525,79	84 239,73
dont créances sociales		3 833,26		3 833,26	77,34	dont dettes sociales		253 940,78	81 178,30
dont créances diverses		0,00		-	779 433,57	dont dettes diverses		183 585,01	3 061,43
Valeurs mobilières de placement	50	-		-	1 024 485,81	Prestations à classer ou régulariser	475	-	-
Etablissements bancaires	51	3 962 684,09		3 962 684,09	1 248 383,96	Etablissements bancaires	51	-	-
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>4 683 196,34</b>		<b>4 683 196,34</b>	<b>4 432 664,28</b>	<b>Total des dettes</b>		<b>487 609,04</b>	<b>134 322,98</b>
<b>Total actif</b>		<b>4 683 196,34</b>		<b>4 683 196,34</b>	<b>4 432 664,28</b>	<b>Total passif</b>		<b>4 683 196,34</b>	<b>4 432 664,28</b>

Compte de résultat - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime obligatoire)		Exercice 2016	
CHARGES	Solde 2016	PRODUITS	Solde 2016
<b>1. Charges d'exploitation</b>		<b>1. Produits d'exploitation</b>	
<b>Charges de gestion technique : prestations</b>		<b>Produits de gestion technique</b>	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	4 086 648,36		
Prestations décès - capital décès	292 780,70	Contribution sociale généralisée 756511	4 381 396,84
Action sanitaires et sociales	44,88	Cotisations des pensionnés exonérés de la CSG 756111121	51 340,38
Actions de prévention	772,52	Cotisations des Sénateurs dont le domicile fiscal est situé hors de France 756112111	18 334,32
		Contribution de solidarité prélevée sur IRFM - hors de France 75651111110	101 098,56
		Autres contributions ( reversement CNSA)	50 588,68
<b>Total Prestations sociales</b>	<b>656 4 380 246,46</b>	<b>Total cotisations sociales et CSG 756 et 757</b>	<b>4 602 758,78</b>
Autres charges de gestion technique	65 156 473,84		
Subvention de gestion technique	658 -	Subvention de gestion technique 758	139 892,12
<b>Charges de gestion courante</b>		<b>Produits de gestion courante</b>	
Autres charges de gestion courante	655 301 725,40		
<b>Equilibre des provisions</b>		<b>Equilibre des provisions</b>	
Dotations aux amortissements et aux provisions	681 538 336,00	Reprise sur provisions 781	634 134,00
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>5 376 781,70</b>	<b>Total produits courants</b>	<b>5 376 784,90</b>
<b>Résultat courant d'exploitation (excédent)</b>	<b>3,20</b>	<b>Résultat d'exploitation (déficit)</b>	<b>-</b>
<b>2.Charges financières</b>		<b>2. Produits financiers</b>	
Charges d'intérêts	661 3,20	Produits de gestion financière 767	-
<b>Total charges financières</b>	<b>3,20</b>	<b>Total produits financiers</b>	<b>-</b>
<b>Résultat financier (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat financier (déficit)</b>	<b>3,20</b>
<b>3. Charges exceptionnelles</b>		<b>3. Produits exceptionnels</b>	
Charges exceptionnelles diverses	678 -	Produits exceptionnels 774	-
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>-</b>	<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>-</b>
<b>Résultat exceptionnel (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat exceptionnel (déficit)</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5 376 784,90</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>5 376 784,90</b>

Compte de résultat - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime complémentaire)		Exercice 2016	
CHARGES	Solde 2016	PRODUITS	Solde 2016
<b>1. Charges d'exploitation</b>		<b>1. Produits d'exploitation</b>	
<b>Charges de gestion technique : prestations</b>		<b>Produits de gestion technique</b>	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	1 683 321,29	Cotisations patronales 756111111	3 952 965,97
		Cotisations salariales 756111121	165 353,18
Prestations décès	966 726,19		
		Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement 756112111	171 468,71
Action sanitaire et sociale	159 887,42		
Actions individualisées de prévention	-		
<b>Total Prestations sociales</b>	<b>2 809 934,90</b>	<b>Total cotisations sociales</b>	<b>4 289 787,86</b>
Autres charges de gestion technique	6572 -		
Subvention de gestion technique	658 1 330 497,94	Subvention de gestion technique	7583 -
<b>Charges de gestion courante</b>		<b>Produits de gestion courante</b>	
Achats de matériel, équipement	605 227,51		
Déplacements, missions, colloques	625 -		
Services bancaires	627 1 028,10		
Redevance pour concession de logiciel	651 73 638,87		
Autres charges de gestion courante	655 120 078,34		
<b>Equilibre des provisions</b>		<b>Equilibre des provisions</b>	
Dotations aux amortissements et aux provisions	681 209 868,00	Reprise sur provisions	781 235 487,00
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>4 545 273,66</b>	<b>Total produits courants</b>	<b>4 525 274,86</b>
<b>Résultat courant d'exploitation (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat d'exploitation (déficit)</b>	<b>19 998,80</b>
<b>2. Charges financières</b>		<b>2. Produits financiers</b>	
Charges d'intérêts	661 -	Produits de gestion financière	767 20 003,00
Pertes sur exercices antérieurs	662 4,20		
<b>Total charges financières</b>	<b>4,20</b>	<b>Total produits financiers</b>	<b>20 003,00</b>
<b>Résultat financier (excédent)</b>	<b>19 998,80</b>	<b>Résultat financier (déficit)</b>	<b>-</b>
<b>3. Charges exceptionnelles</b>		<b>3. Produits exceptionnels</b>	
Charges exceptionnelles diverses	678 -	Produits exceptionnels	77 -
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>-</b>	<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>-</b>
<b>Résultat exceptionnel (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat exceptionnel (déficit)</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 545 277,86</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 545 277,86</b>
<b>Résultat général (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat général (déficit)</b>	<b>-</b>

ACTIF						PASSIF				
Libellé du compte	n° du compte	brut au	31/12/2016	amortissement et provisions	net au 31/12/2016	net au 31/12/2015	Libellé du compte	n° du compte	31/12/2016	31/12/2015
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						<b>PASSIF IMMOBILISE</b>				
							Report à nouveau	11	2 708 704,88	2 708 704,88
							Résultat	12	-	-
							Total des fonds propres		2 708 704,88	2 708 704,88
							Provisions pour prestations légales	15	748 204,16	869 621,16
							Total passif immobilisé		3 456 909,04	3 578 326,04
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						<b>DETTES CIRCULANTES</b>				
Fournisseurs débiteurs	40	126 728,83			126 728,83	124 711,33	Fournisseurs	40		-
Créances et comptes rattachés	41	410 974,51			410 974,51	783 919,59	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41	-	-
Relations financières avec une autre entité	456	110 382,33			110 382,33	110 382,33	Relations financières avec une autre entité	456	110 382,33	110 382,33
Produits à recevoir	4687	348,08			348,08	1 538,76	Charges à payer	4686	1 994 514,26	1 030 062,65
dont créances sociales		348,08			348,08	1 538,76	dont dettes sociales		801 766,30	107 370,00
dont créances diverses		-			-	-	dont dettes diverses		1 192 747,96	922 692,65
Valeurs mobilières de placements	50	0,00			-	1 536 697,61	Prestations à classer ou régulariser	475	-	-
Etablissements bancaires et assimilés	51	4 913 371,88			4 913 371,88	2 161 521,40	Etablissements bancaires et assimilés	51	-	-
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>5 561 805,63</b>	<b>-</b>	<b>5 561 805,63</b>	<b>4 718 771,02</b>	<b>4 718 771,02</b>	<b>Total des dettes</b>		<b>2 104 896,59</b>	<b>1 140 444,98</b>
<b>Total actif</b>		<b>5 561 805,63</b>	<b>-</b>	<b>5 561 805,63</b>	<b>4 718 771,02</b>	<b>4 718 771,02</b>	<b>Total passif</b>		<b>5 561 805,63</b>	<b>4 718 771,02</b>

**QUATRIÈME PARTIE**

**LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME  
« PUBLIC-SÉNAT »**





**Rapport de gestion  
du Conseil d'Administration de Public-Sénat  
à l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique du 31 mai 2017**

\* \* \*

Nous avons demandé au Bureau du Sénat de mettre à l'ordre du jour de sa réunion du **31 mai 2017** les points relevant de décisions de l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de lui demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

**I. Comptes annuels**

Les présents comptes sont arrêtés au 31 décembre 2016. Ils portent sur le dix-septième exercice de la société de programmes Public Sénat, créée le 16 février 2000 et dont les premiers programmes ont été mis à l'antenne le 25 avril 2000.

**1.1. Analyse des produits**

En 2016, la dotation versée par le Sénat à Public Sénat s'élève à **19 048 000 euros<sup>1</sup>**, dont **17 516 000 euros affectés à l'exploitation** de la chaîne, en baisse de 800 000 euros par rapport à 2015.

Cette évolution correspond à la renégociation du contrat de diffusion TNT telle que prévue dans le COM signé le 23 décembre 2015. En 2016, la dotation du Sénat représente 95% des ressources d'exploitation.

Les autres produits d'exploitation s'établissent à 894 943 euros, en hausse par rapport à 2015 (190 132 euros, soit + 27%). Ce chiffre témoigne à nouveau des efforts déployés par la chaîne pour renforcer ses partenariats et comprend :

- 668 354€ de produits de parrainage, contre 473 368€ en 2015, avec pour partie des parrainages historiques sur nos émissions (Enedis, EDF, Carrefour et, depuis la rentrée 2015, Groupama) mais aussi l'apport de nouveaux parrains comme la Fondation Aéroports de Paris sur « *Bibliothèque Médicis* » ;
- 73 558€ de produits de coproduction, contre 147 299€ en 2015. En 2016, ces produits ont trait à la coproduction de l'émission « *Parlement hebdo* » avec notre consœur LCP-AN, réalisée pour les saisons 2014-2015 et 2015-2016 sur notre plateau. La baisse des produits de coproduction par rapport à 2015 s'explique par la renégociation

---

<sup>1</sup> Dont 200 000€ de subvention à recevoir pour les investissements HD dont le calendrier s'est concentré sur 2016 & 2017.

de notre convention de débours avec Sud Radio, laquelle contracte désormais directement avec notre prestataire ;

- 8 698€ de produits divers, contre 7 345€ en 2015;
- 144 333€ de produits de droits de diffusion, contre 76 799€ en 2015. Cette hausse est due à l'effet année pleine du contrat de partenariat noué entre l'INA et Public Sénat dans le cadre de l'utilisation d'images d'archives pour ses émissions « *L'Info Dans Le Retro* » et « *Tous Président* ». Ce partenariat avait été signé pour la première fois à la rentrée 2015.

Enfin, sont enregistrés 15 970 euros de transferts de charges divers<sup>2</sup> ainsi qu'une reprise de provision pour créances douteuses pour 1 794 euros.

Au total, les ressources d'exploitation de la chaîne s'élèvent ainsi à **18 428 707 euros**.

Les produits financiers, principalement issus des placements de la chaîne, dont la rentabilité a continué de chuter en 2016, plafonnent à **3 952 euros** contre 10 581 euros en 2015.

Les produits exceptionnels atteignent quant à eux **714 932 euros**, composés de :

- 601 332€ de reprises des subventions d'investissement des exercices antérieurs, qui compensent la dotation aux amortissements comptabilisée dans les charges exceptionnelles, contre 553 046€ en 2015 ;
- 100 000€ de reprise de provisions pour risques ;
- 13 600€ de produits liés à la vente de notre car régie ainsi que certains matériels de production.

### 1.2. Analyse des charges

Les charges d'exploitation s'élèvent en 2016 à **18 945 431 euros**, en baisse de 3,3% comparé à 2015 et réparties comme suit :

- 6 083 385€<sup>3</sup> de salaires et charges, soit en conformité avec l'objectif contraint fixé à 6 150 000€ par le COM 2016-2018. Ce plafonnement a conduit la chaîne à des choix de gestion et d'adaptation de la grille qui lui ont permis parallèlement de conserver une marge visant à pérenniser le versement d'une prime annuelle. Ainsi, le recours à des prestataires externes plutôt qu'à des pigistes ou des intermittents a été privilégié en 2016 et le remplacement de chaque départ a été étudié à l'aune des possibilités d'optimiser l'organisation des missions. Quant à l'aménagement des programmes, il a par exemple été décidé en mai 2016 de limiter la production de directs. Au total, la masse salariale représente 32,1% des charges d'exploitation comme en 2015 (32,3%) ;
- 3 517 352€ de frais de diffusion TNT, en diminution par rapport à 2015 suite au changement de multiplex opéré en avril. Ces dépenses représentent 18,6% des charges d'exploitation ;
- 7 724 008€ d'autres charges d'exploitation, en augmentation de 467 811€ (+ 6,4%) par rapport à 2015, celle-ci découle entre autres des choix de gestion induits par le gel de la masse salariale, du renouvellement de la grille, du lancement du nouveau site

<sup>2</sup> Ces produits (mutuelle, impact des indemnités journalières de Sécurité sociale et apprentissage) sont à déduire des coûts de la masse salariale.

<sup>3</sup> La masse salariale nette des produits d'exploitation s'élève à 6 068 332€.

internet et de la campagne de publicité de fin d'année. Ces dépenses représentent 40,8% des charges d'exploitation ;

- 870 689€ d'impôts et taxes, en hausse encore cette année (+ 7,7%). Cette hausse s'explique par l'accent mis sur les formations des permanents (+ 67,9%) et la taxe sur les services de télévision (TST) qui passe de 181 634€ en 2015 à 194 937€ en 2016;
- 749 998€ de dotation aux amortissements et provisions, dont 733 418€ de dotations des équipements de la chaîne, en hausse de 6,9% par rapport à 2015 ; le solde correspondant à une provision pour client douteux.

Les charges exceptionnelles s'établissent quant à elles à 187 691 euros.

### 1.3. Formation du résultat

Le résultat d'exploitation négatif de **-516 724 euros** ainsi dégagé s'explique, pour une large part, par les dotations aux amortissements comptabilisées en charges d'exploitation (733 418€), dont la contrepartie est comptabilisée en produits exceptionnels (601 332€) et donc prise en compte *in fine* qu'au moment du calcul du résultat net.

Le résultat financier est de **-4 124 euros**, contre 772 euros en 2015.

Le résultat exceptionnel, formé par les charges et produits exceptionnels et la reprise des subventions d'investissement précités, s'élève à **527 241 euros**.

Au 31 décembre 2016, Public Sénat présente un **résultat net bénéficiaire de 6 393 euros**.

### 1.4. Bilan et trésorerie

Les fonds propres de la chaîne s'élèvent au 31 décembre 2016 à **680 523 euros**, stables par rapport à 2015.

La subvention d'investissement au 31 décembre 2016 s'élève quant à elle à **1 966 633 euros**, en forte augmentation par rapport à 2015, du fait de la première vague d'investissements nécessités par le passage à la Haute Définition (HD).

Le passif de la chaîne intègre au 31 décembre 2016 une dette de 295 499 euros, correspondant à l'emprunt de 750 000 euros contracté en décembre 2013 afin de financer les travaux d'installation du nouveau siège social de la chaîne au 20, rue de Vaugirard.

Le fonds de roulement de la chaîne s'établit à 653 125 euros, en hausse par rapport au montant 2015 (585 372 euros).

La trésorerie disponible à la fin de l'exercice reste essentiellement liée au cycle d'exploitation de Public Sénat, qui présente un décalage entre l'encaissement des subventions versées par le Sénat et le paiement de ses factures.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie s'établit à 4 148 611 euros, en hausse de 784 870 euros par rapport à 2015. Cette augmentation est essentiellement due à la diminution des créances non encaissées à la clôture.

## II. Rapport d'activité

L'année 2016 a constitué la première année d'exécution du contrat d'objectif et de moyens (COM) signé entre Public Sénat et le Sénat le 23 décembre 2015 pour la période 2016-2018.

Ce premier exercice, qui s'inscrit dans un contexte de contrainte budgétaire inédit pour la chaîne sans pour autant atténuer les fortes ambitions du nouveau Président-directeur général, Emmanuel Kessler, entré en fonction le 1<sup>er</sup> juin 2015, a fait l'objet d'un rapport d'exécution.

Le présent rapport en reprend les principales conclusions, tant sur la mise en œuvre de la stratégie éditoriale de la chaîne, ses développements numériques et sa politique de partenariats que sur les moyens mobilisés en conséquence.

### 2.1. Les programmes produits et diffusés en 2016

Aux termes de la loi du 30 décembre 1999 portant création de La Chaîne Parlementaire, Public Sénat remplit une mission de service public, d'information et de formation des citoyens à la vie publique, par des programmes parlementaires, éducatifs et civiques. Le suivi et le décryptage du travail parlementaire est donc au cœur de la ligne éditoriale de la chaîne et de sa stratégie de programmes : montrer, expliquer et faire partager.

Avec des directs, des magazines, des débats et des documentaires, la grille de programmes, qui avait été profondément renouvelée à la rentrée 2015, répond à ces ambitions.

A la rentrée 2016, la structure de la grille a été renforcée autour de ses trois tranches d'information quotidiennes : la matinale avec « *Territoires d'infos* », orchestrée par Cyril Viguier de 7h30 à 8h30 ; celle de l'après-midi avec « *Sénat 360* » de 16h30 à 18h30, animée par Delphine Girard ; et celle du soir de 22 heures à 23h30, « *On va plus loin* » présentée par Sonia Mabrouk.

Le premier rendez-vous de la chaîne, « *Territoires d'infos* », réalisé en partenariat avec Sud Radio, la presse quotidienne régionale (PQR) et les télévisions locales, permet de traiter de sujets nationaux sous l'angle de leur impact local et territorial. Passée d'une demi-heure à une heure à la rentrée 2016, la matinale de Public Sénat a donc été étoffée avec notamment un journal des territoires produit grâce à un partenariat inédit avec les télé locales, un débat entre les éditorialistes de la PQR, avant de recevoir un invité politique dont l'intervention est ensuite « débriefée » par deux journalistes.

L'après-midi, Public Sénat rend compte et décrypte le travail du Sénat et des sénateurs dans « *Sénat 360* », qui propose deux heures de direct sur l'actualité politique et parlementaire depuis la rentrée 2015. Sont ainsi diffusés et analysés les moments forts de l'examen des textes dans l'hémicycle ainsi que des auditions d'experts et de personnalités politiques menées par les commissions du Sénat. L'émission est enrichie par des duplex depuis l'hémicycle ou avec les parlementaires depuis la salle des conférences, notamment à l'issue des « Questions d'actualité au gouvernement ».

Enfin, Public Sénat clôt sa journée de débat et d'information avec « *On va plus loin* », 90 minutes pour confronter les points de vue sur les projets et propositions de lois discutés au

## LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC-SÉNAT »

Sénat, les initiatives des sénateurs, et les sujets d'actualité choisis par la rédaction. L'émission a gagné en lisibilité depuis la rentrée 2016 en étant articulée autour d'un débat, suivi d'un match des idées entre deux experts et d'un grand entretien.

Au-delà de ces trois temps forts de la grille, tout au long de l'année 2016, les journalistes de Public Sénat ont suivi au plus près et dans la durée les travaux des sénateurs à travers « *Sénat en action* », un documentaire mensuel de 26 minutes sur un dossier de fond porté par les sénateurs (la déchéance de nationalité, le rachat des terres françaises par les Chinois, le rôle des lobbies...).

Public Sénat a également poursuivi sa présence dans les territoires, au-delà de sa matinale, à travers des reportages et des rendez-vous récurrents. Parmi ces derniers : « *Sénateur à domicile* » qui, chaque semaine, accompagne sur le terrain une sénatrice ou un sénateur dans son travail sur un dossier local, « *Manger c'est voter* », qui va, aux côtés de Périco Légasse et d'une ou d'un élu de la Haute Assemblée, à la rencontre des acteurs du patrimoine nourricier de la France ou encore « *La France qui réussit* », une nouvelle émission qui met à l'honneur les initiatives positives lancées dans les territoires pour « remuer » la France.

Les magazines de la chaîne – « *L'épreuve de vérité* », « *Déshabillons-les* », « *Parlement Hebdo* », « *Europe Hebdo* », « *Le monde en doc* », « *Bibliothèque Médicis* », ont continué à la distinguer par un temps et un ton différents.

Toujours dans l'objectif de donner du sens à l'information et de prendre le temps du décryptage et de l'analyse, Public Sénat a diffusé une série de documentaires de portée internationale, « *Les dessous de la mondialisation* », tandis que près de 48 documentaires ont par ailleurs été diffusés, dont 30 coproduits ou préachetés, en hausse de 6 unités par rapport à 2015 du fait de la diffusion de films inédits pendant les périodes d'été et de Noël. A cela s'ajoutent 4 fictions sur une thématique historique et politique, qui constituent un nouveau rendez-vous mensuel de la chaîne.

Public Sénat a également poursuivi sa politique ambitieuse de directs. Outre la retransmission des séances, commissions et auditions du Sénat, les équipes ont été présentes sur tous les grands événements qui ont fait l'actualité, qu'il s'agisse des discours de personnalités publiques de toutes sensibilités, des universités d'été, des journées parlementaires et congrès des grandes associations d'élus, ou encore du salon international de l'agriculture.

Par ailleurs, la chaîne a continué en 2016 à favoriser la recherche de synergies avec LCP-Assemblée Nationale, tout en veillant à maintenir son identité propre, ainsi qu'en attestent la production et la diffusion de deux émissions hebdomadaires communes (« *Parlement Hebdo* » et « *Europe Hebdo* ») et la poursuite de la coproduction de directs et d'opérations spéciales, à l'instar du débat de la Primaire des Ecologistes, que Public Sénat et LCP-AN ont co-organisé, et des soirées électorales des Primaires de la Droite et du Centre.

Enfin, Public Sénat s'est également mise en ordre de marche pour couvrir la campagne présidentielle. Outre le rendez-vous « *Sénat en action* » rebaptisé « *Présidentielle en action* » pour traiter notamment des Primaires, la chaîne a lancé dès l'automne 2016, un magazine mensuel, imaginé par la rédaction suite à un appel à projet interne, « *Tous Président* ». L'ambition de ce magazine est de mettre le citoyen au cœur du débat pendant cette année présidentielle pour retisser le lien distendu entre les Français et la politique.

## 2.2. Antennes de Public Sénat

Concernant l'exposition de la chaîne, Public Sénat a franchi une nouvelle étape en 2016, en devenant une plateforme multimédia avec le lancement début décembre du nouveau publicsenat.fr. Outre le navire amiral de la TNT (canal 13, partagé avec LCP-AN), Public Sénat valorise ainsi ses programmes sur l'ensemble des vecteurs de diffusion, à savoir le câble et le satellite, l'ADSL 24/24, mais surtout tous les supports internet (ordinateurs, téléphones, tablettes).

La stratégie de déploiement des contenus de Public Sénat sur l'ensemble des plateformes disponibles a porté ses fruits comme l'illustre le quasi-doublement des connexions en 2 ans, (+ 23% en 2016). Forte de 1 million de connexions mensuelles, via publicsenat.fr ou les sites partenaires Youtube et Dailymotion, Public Sénat s'est mise en capacité de remplir sa mission d'information pédagogique et citoyenne auprès du plus grand nombre

S'agissant des réseaux sociaux, le déploiement des contenus de la chaîne sur chaque plateforme a été renforcé par le biais des live-tweets notamment, qui sont systématisés pour chacun des grands rendez-vous de la chaîne. Cette stratégie a permis de faire progresser la communauté prescriptrice de Public Sénat de plus de 50 % passant de 176 000 personnes actives auprès de leur propre communauté fin 2015 à 264 000 fin 2016.

## 2.3. Investissements

La chaîne a bénéficié d'une dotation d'investissement de 1 532 000 € en 2016, conformément à la révision du plan d'affaires du COM validée par le conseil d'administration du 6 avril 2016.

Ce budget a permis de financer:

- la première vague d'investissements liés au passage à la HD, qui s'est opérée durant l'été avec la mise à jour de nos outils de production ainsi que de nouveaux décors et habillages pour nos émissions ;
- le lancement du nouveau site internet en *responsive design* ;
- et l'amélioration du parc existant de matériels techniques et informatiques.

## 2.4. Gestion des ressources humaines et dialogue social

En matière de gestion des ressources humaines, l'année 2016 a été marquée par la volonté de renforcer le dialogue, que ce soit entre les équipes et le management, avec les managers intermédiaires ou, bien sûr, avec les instances représentatives du personnel, appelées à être renouvelées début 2017.

C'est dans cet esprit qu'a été lancée la campagne des entretiens 2016, dans une temporalité et un contexte permettant d'ajuster au mieux les souhaits d'évolution des collaborateurs avec les besoins de l'entreprise. Les promotions internes ont dès lors été privilégiées sur les recrutements externes, que ce soit pour la direction de l'information parlementaire ou pour le renforcement de l'équipe internet, tandis que la politique de formation a été relancée.

L'effort conséquent consenti par la chaîne dans ce domaine traduit l'ambition de la direction d'accompagner les salariés dans leur parcours professionnel et dans la mise à niveau des

compétences face aux mutations du secteur (passage à la HD, nouvelle plateforme digitale). Le nombre de formations dispensées a ainsi augmenté de 74% par rapport à 2015 et le nombre de bénéficiaires de ces formations de 62%. Tous les métiers sont concernés (journalistes mais aussi métiers techniques, production, comptabilité, etc.). Au total, plus de 89% des salariés ont reçu une formation au titre du plan de formation 2016, à travers 136 sessions proposées (contre 78 en 2015).

Par ailleurs, Public Sénat s'est aussi appuyée sur les formations intra-entreprises, avec 28 sessions pourvues en interne sur des modules techniques et internet.

L'effectif de Public Sénat au 31 décembre 2016 s'élevait à 62 personnes en équivalent temps plein (ETP) sur des postes permanents.

### **2.5. Evolution prévisible et perspectives 2017**

Le projet de budget de Public Sénat pour 2017 s'élève à 19 104 000€, dont 17 774 000€ pour l'exploitation et 1 330 000€ pour l'investissement. Ce budget affiche une baisse de 2% (-398 000€) par rapport au budget initial pour 2016 (19 502 000€), conformément au Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) conclu pour la période 2016-2018.

Toutefois, le projet de budget 2017 est supérieur à celui prévu dans le COM du fait du décalage calendaire des investissements nécessaires au passage de la chaîne en haute définition (HD). Cette modification a été actée lors du CA du 6 avril 2016 et n'entraîne pas de hausse de la subvention versée par le Sénat ni un recours à l'emprunt.

Les ressources correspondantes proviennent à hauteur de 95,5% de la dotation versée par le Sénat à la chaîne, qui s'élève ainsi à 18 246 000€ (17 116 000€ pour l'exploitation et 1 130 000€ pour l'investissement).

Les charges d'exploitation sont estimées en 2017 à 17 774 000€, contre 18 170 000 € en 2016, soit une baisse de 2,2% (-396 000€). Elles comprennent les éléments suivants :

- la baisse des coûts de diffusion à 3,32 M€ grâce à la renégociation des contrats de diffusion intervenue au premier semestre 2016 ;
- une stabilisation de la masse salariale à 6,15 M€, conformément à l'objectif du COM, hors événements exceptionnels ;
- la charge de l'emprunt de 750 000€ contracté en 2013 pour financer les travaux du nouveau siège de la chaîne sis 20, rue de Vaugirard, et la charge d'amortissement liée à l'autofinancement par la chaîne de cet investissement ;
- la stabilisation à titre conservatoire des impôts et taxes.

En termes de programmes, l'année 2017 s'annonce particulièrement riche, avec les primaires des Socialistes, les meetings des candidats à la présidentielle, l'élection présidentielle ainsi que les législatives et surtout les sénatoriales.

Pour jouer son rôle de décrypteur et de tisseur de lien avec les citoyens pendant la période de la présidentielle, Public Sénat a lancé une nouvelle émission produite en interne, « *Tous Président* » qui chaque mois va à la rencontre des Français sur une thématique donnée (cf supra). La chaîne a également coproduit des modules courts, intitulés « *Les mots de la politique* », visant à expliciter le récit politique à travers une narration et une infographie modernes. Les reportages de terrain sont également privilégiés dans « *Présidentielle 360* » - qui prend la place pendant cette période de « *Sénat 360* ».

La chaîne poursuit également sa politique de reportages longs – outre les primaires et la campagne présidentielle vue d'une ville moyenne, la chaîne traitera sur ce même format le travail du Sénat à l'ouverture de ce nouveau quinquennat – et d'émissions consacrées aux territoires avec une nouvelle coproduction intitulée « *C'est vous la France* ». Quant aux documentaires, ils continuent d'être un marqueur de Public Sénat, comme en témoigne la hausse de plus de 6% du budget qui leur est consacré pour l'achat de films inédits qui seront diffusés pendant les périodes d'été et de Noël.

Le budget d'investissement prévu s'élève, quant à lui, à 1 330 000€, dont 800 000€ sont dédiés aux investissements pour le passage à la haute définition (HD) et 530 000€ pour les investissements courants de la chaîne. Ce montant comprend :

- le maintien des investissements liés au renouvellement du matériel technique, matériel informatique et logiciels (330 000€) ;
- la poursuite de la modernisation de nos processus (SIRH) ;
- les ajustements nécessaires au lancement en 2016 de notre nouvelle offre digitale qui s'enrichira également d'une application.

Le budget d'investissement comprend également une enveloppe spécifique dédiée à l'adaptation des outils de production de la chaîne à la diffusion en full HD. Pour ce faire, le COM 2016-2018 a prévu une dotation exceptionnelle de 1,8 M€ échelonnée sur 3 ans, dont 600 000 € en 2017, issue des économies réalisées sur les coûts de diffusion de Public Sénat ainsi que 200 000€ de subvention à recevoir évoquée supra.



### **III. Informations complémentaires**

#### **3.1. Répartition du capital social**

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote est la suivante :

Le Sénat possède la totalité du capital social et des droits de vote, conformément à l'article 6 des statuts. Aucune modification du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice.

#### **3.2. Prise de participation (Code de commerce article L.233-6).**

Suite au changement de multiplex, Public Sénat détient, depuis avril 2016, 7 500 actions dans la société SMR6 – opérateur du multiplex R6 de diffusion sur la TNT des chaînes NRJ12, NT1, TMC, LCP-AN et Public Sénat.

#### **3.3. Participation des salariés au capital**

Le capital de la Société est intégralement détenu par le Sénat, conformément à l'article 6 des Statuts. Le statut particulier de la Société explique notamment que la participation des salariés n'a pas été développée au cours de l'exercice clos.

#### **3.4. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce**

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code du commerce.

#### **3.5. Convention visées à l'article L. 225-39 du Code de Commerce**

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention portant sur des opérations courantes telles que visées à l'article L. 225-38 du Code du commerce.

#### **3.6. Evénements post-clôture**

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

#### **3.7. Situation des mandats sociaux**

Par décision du 15 décembre 2016 le Bureau du Sénat a procédé à la nomination de deux personnalités qualifiées au sein du conseil d'administration de Public Sénat.

Le Conseil d'administration de Public Sénat au 31 décembre 2016 était ainsi composé de : M. Emmanuel KESSLER, Mme Isabelle DEBRE, MM. Bernard SAUGEY, David ASSOULINE, Jean-Claude CARLE, Mme Jacqueline GOURAULT, M. Jacques MEZARD, Mme Brigitte GONTHIER-MAURIN, M. André GATTOLIN, Mme Haude D'HARCOURT et M. Pascal PERRINEAU.

Selon les informations collectées sur le site de la HATVP les mandataires sociaux exercent par ailleurs un mandat dans les organismes suivants :

- M. David Assouline : représentant du Parlement, du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), membre du conseil d'administration du lycée professionnel Charles de Gaulle, du collège Heikhal Menahem Sinaï, du collège Hélène Boucher et du collège Lucie Faure ; membre du Conseil Supérieur des administrations parisiennes ; membre du Conseil d'administration de l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris ;
- M. Jean-Claude Carle : président de la société coopérative de logements sociaux Alpes-Habitat ;
- Mme Jacqueline Gourault : membre du comité de la société d'encouragement du cheval français ;
- M. Jacques Mézard : administrateur de l'association « ECLAT », administrateur du centre hospitalier d'Aurillac, administrateur du conseil de développement du pays d'Aurillac, administrateur du SEBA 15, administrateur SPL Aurillac développement, Président du Scot du bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, administrateur du groupe d'action locale du pays d'Aurillac et Leader+;
- Mme Brigitte Gonthier-Maurin : membre du conseil d'administration du centre national d'art et de culture Georges Pompidou (établissement public de l'État) ;
- M. André Gattolin : membre du Conseil d'administration de l'association Mouvement européen des Hauts-de-Seine, membre du Conseil d'administration de l'association Mouvement européen – France.

Le Commissaire aux Comptes rend compte de sa mission au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Tous les points figurant dans le présent rapport de gestion seront soumis à votre approbation.

**Fait à Paris, le 18 avril 2017**



Emmanuel KESSLER

## LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC-SÉNAT »

**SA PUBLIC SENAT***Exercice clos le 31 décembre 2016*

## Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 937 782	1 616 336	321 446	40 878
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 803 576	1 703 374	100 202	100 698
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 853 737	3 158 251	695 485	298 707
Autres immobilisations corporelles	4 539 359	3 383 752	1 155 606	912 038
Immobilisations corporelles en cours	8 329		8 329	218 806
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	7 500		7 500	
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	961		961	986
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>12 151 244</b>	<b>9 861 714</b>	<b>2 289 530</b>	<b>1 572 113</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 426		3 426	
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	257 503	16 580	240 923	604 530
Autres créances	343 611		343 611	223 428
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement	1 375 000		1 375 000	1 375 000
Disponibilités	2 773 611		2 773 611	1 988 741
Charges constatées d'avance (3)	417 689		417 689	581 238
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 170 840</b>	<b>16 580</b>	<b>5 154 260</b>	<b>4 772 937</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 322 084</b>	<b>9 878 294</b>	<b>7 443 790</b>	<b>6 345 050</b>
(1) Dont droit au ball				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				31 935

**SA PUBLIC SENAT***Exercice clos le 31 décembre 2016*

## Bilan Passif

	31/12/2016	31/12/2015
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	120 000	120 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	421 207	421 207
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	12 000	12 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	120 923	113 653
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>6 393</b>	<b>7 270</b>
Subventions d'investissement	1 966 633	1 035 966
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 647 156</b>	<b>1 710 095</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	86 000	100 000
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>86 000</b>	<b>100 000</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	295 499	447 390
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 898 028	2 124 370
Dettes fiscales et sociales	1 516 830	1 733 183
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)	278	230 012
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>4 710 635</b>	<b>4 534 955</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 443 790</b>	<b>6 345 050</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	142 597	295 499
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 568 038	4 239 456
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		1 715
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

**SA PUBLIC SENAT***Exercice clos le 31 décembre 2016*

## Compte de Résultat

	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net		
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	17 516 000	18 316 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	17 764	8 561
Autres produits	894 943	704 811
Total I	18 428 707	19 029 372
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	10 928 987	11 436 321
Impôts, taxes et versements assimilés	870 689	808 671
Salaires et traitements	4 126 059	4 359 991
Charges sociales	1 957 326	1 945 713
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements	733 418	686 156
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	16 580	
– Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	312 373	345 665
Total II	18 945 431	19 582 516
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-516 724</b>	<b>-553 144</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 952	10 581
Total V	3 952	10 581
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	6 787	9 807
Différences négatives de change	1 289	2
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	8 076	9 809
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-4 124</b>	<b>772</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-520 848</b>	<b>-552 372</b>

SA PUBLIC SENAT

Exercice clos le 31 décembre 2016

## Compte de Résultat (suite)

	31/12/2016	31/12/2015
<i>Produits exceptionnels</i>		
Sur opérations de gestion		11 688
Sur opérations en capital	614 932	553 046
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	100 000	100 000
Total produits exceptionnels (VII)	714 932	664 734
<i>Charges exceptionnelles</i>		
Sur opérations de gestion	1 406	5 092
Sur opérations en capital	100 285	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	86 000	100 000
Total charges exceptionnelles (VIII)	187 691	105 092
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>527 241</b>	<b>559 642</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	19 147 591	19 704 686
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	19 141 198	19 697 416
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>6 393</b>	<b>7 270</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

**ANNEXE**

**RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT PAR  
LA COUR DES COMPTES**





Cour des comptes



R2017-0615-1

Mai 2017

## CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT

### EXERCICE 2016

### RAPPORT DE CERTIFICATION

En vue de la certification annuelle des comptes du Sénat, la Cour des comptes a vérifié la conformité des états financiers de l'exercice 2016 au référentiel comptable de cette assemblée.

En l'état actuel des textes, le mandat confié à la Cour, tel qu'il ressort des normes communément admises et de la convention du 23 juillet 2013 conclue entre le Président du Sénat et le Premier président de la Cour des comptes, ne l'autorise pas à formuler des observations sur la teneur des règles adoptées par le Sénat pour encadrer les dépenses et la gestion des moyens destinés à assurer son fonctionnement, ni sur l'utilisation des versements qu'il effectue ou des dotations qu'il attribue.

La Cour, dans sa section « pouvoirs publics constitutionnels » de la quatrième chambre, compétente pour se prononcer sur les rapports d'instruction relatifs à la certification des comptes des assemblées parlementaires, délibérant le 26 avril 2017, sous la présidence de M. Vachia, président de la quatrième chambre, a adopté le présent rapport de certification des comptes du Sénat de l'exercice 2016.

Elle a arrêté sa position au vu du compte-rendu des vérifications opérées.

Ont participé au délibéré : M. Vachia, président, M. Maistre, M. Martin, Mme Démier, M. Rolland et M. Belluteau, conseiller.e.s maîtres, président.e.s de section.

A été entendue, en son rapport, Mme Démier, rapporteure du projet, assistée de Mme Dubit, vérificatrice, de MM. Clappier et Liber et de Mme Serfaty, expert.e.s, au contre-rapport de M. Maistre.



## I - INTRODUCTION

### La mission de la Cour

#### a) L'objet de la mission

La mission de certification des comptes du Sénat de l'exercice 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport, est la quatrième conduite par la Cour des comptes depuis l'exercice 2013.

Elle se déroule conformément à la convention signée le 23 juillet 2013 par le Président du Sénat et le Premier président de la Cour des comptes, qui en définit le cadre et les modalités, et dans le respect des textes auxquels cette convention se réfère : l'article 47-2 de la Constitution (deuxième alinéa) ; l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires ; l'article 58-5° de la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ; l'article 103 du règlement du Sénat.

La mission de la Cour porte sur la qualité des états comptables et sur leur conformité aux principes fixés par les textes énoncés au paragraphe précédent. Elle n'a pas pour objet d'émettre un avis sur la gestion budgétaire et financière du Sénat, ni sur l'utilisation des versements opérés ou des dotations attribuées par lui.

#### b) La mission comporte deux phases :

*i) une première phase, dite « préliminaire », préparatoire à la certification proprement dite. Elle a pour objet d'examiner les procédures et dispositifs en vertu desquels sont établis et suivis les éléments destinés à être repris dans les comptes et les applications de gestion, d'identifier les risques d'erreurs significatives dans les comptes du Sénat et de vérifier la correcte application par les services des principes et procédures établis par le référentiel comptable.*

Les travaux de la Cour, qui s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle, poursuivent trois objectifs

- évaluer les procédures en vigueur, leur adaptation en termes de couverture des risques et de séparation des tâches, ainsi que la pertinence et la bonne articulation des contrôles clés au regard du suivi des risques identifiés et de la qualité des inscriptions comptables ;
- procéder à une revue de la formalisation de ces procédures, à la fois sous l'angle de leur caractère opérationnel pour les services qui ont à les appliquer et de la documentation disponible pour préparer, conduire et rendre compte des vérifications effectuées au titre du contrôle interne ;
- vérifier l'effectivité des procédures décrites et leur efficacité au regard de la fiabilité des comptes (réalité du contrôle ; modalités pratiques ; mode de révision ; mesures correctives appliquées).

*ii) une seconde phase, dite « finale », consacrée à l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice clos. Afin de pouvoir formuler une appréciation motivée sur les états financiers et les documents qui les accompagnent, la Cour procède notamment aux diligences suivantes :*

- la revue analytique des opérations de dépenses et de recettes et de leur traitement dans la comptabilité ;

- le rapprochement des balances auxiliaires avec, d'une part, les données de la balance générale et, d'autre part, avec les pièces justifiant leur enregistrement dans ces états comptables ;
- la mise en œuvre de procédures de confirmation directe auprès des tiers en relation avec le Sénat (établissements bancaires, fournisseurs, avocats) ;
- des tests et vérifications appliqués aux postes comptables du bilan et du compte de résultat ;
- l'analyse des éléments portés hors bilan ;
- la vérification exhaustive de l'information donnée dans l'annexe aux états financiers ;

A l'issue de l'audit des comptes de 2015, la Cour avait formulé trente-cinq recommandations relatives aux opérations préalables à l'élaboration des comptes annuels, qui se rapportent aux différents domaines en lien direct avec les comptes (organisation et modalités du contrôle interne ; systèmes d'information financière ; ressources humaines ; dépenses et recettes ; actifs financiers ; processus de clôture et états financiers).

Les entretiens et les tests auxquels il a été procédé au cours de l'audit des comptes de 2016 ont conduit à la levée de treize de ces recommandations. Parmi les vingt-deux recommandations maintenues, neuf ont été précisées pour prendre en compte les évolutions déjà observées sur les points auxquels elles s'appliquent et treize ont été reconduites. Au terme de ces travaux, la mission a formulé quatre recommandations nouvelles, portant ainsi le nombre total des recommandations à suivre au nombre de vingt-six.

### Les comptes et les documents qui les accompagnent

a) En application de l'article 34 du règlement budgétaire et comptable du Sénat, le trésorier établit un compte de gestion pour l'exercice clos, qui comporte :

- la balance générale des comptes, le bilan, le compte de résultat pour chacune des entités budgétaires du Sénat et pour chaque comptabilité annexe (la caisse des retraites des anciens sénateurs ; la caisse des retraites du personnel du Sénat ; la caisse de sécurité sociale des sénateurs ; la caisse de sécurité sociale du personnel du Sénat) ;
- le bilan et le compte de résultat agrégés ainsi que l'annexe présentant notamment les règles et les méthodes comptables. Ces états sont l'objet de la mission de certification de la Cour des comptes.

b) Les comptes objets du présent audit de certification ne comprennent pas ceux de la *Chaîne parlementaire - Public Sénat*, société de programme résultant de la loi du 30 décembre 1999 portant création de *La Chaîne parlementaire*, qui sont certifiés par des commissaires aux comptes distincts. Les comptes du Sénat comportent à l'actif du bilan la valeur de sa participation dans *Public Sénat*.

c) En application de l'article 7 de l'ordonnance précitée n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, les comptes du Sénat sont distincts du compte général de l'État, mais ils sont destinés, une fois qu'ils ont été apurés par la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne, à y être intégrés. Il appartient dès lors au teneur des comptes de l'État de veiller à ce que les retraitements nécessaires soient effectués de telle manière qu'ils répondent aux exigences du référentiel comptable de celui-ci.

d) Les comptes du Sénat, objets de la présente mission, intègrent les charges induites pour le Sénat par l'entretien du bâtiment, dont il est affectataire, et qui héberge le Musée du

Luxembourg, mais pas les charges et produits afférents à l'activité de celui-ci, qui fait l'objet d'une délégation de service public.

e) Les comptes du Sénat de l'exercice 2016 ont été transmis à la Cour selon le calendrier initialement convenu : les balances stabilisées le 6 mars et les comptes agrégés le 22 mars 2016. Leur version définitive, intégrant les ajustements demandés par la Cour, a été communiquée le 31 mars. Ils comprennent l'ensemble des éléments prévus par l'article 34 du règlement budgétaire et comptable.

f) La présentation des comptes de l'exercice 2016 a fait l'objet d'ajustements dans l'annexe aux états financiers. Ces corrections techniques concernent notamment l'amélioration de l'information et l'ajout ou la précision de certaines mentions figurant dans cette annexe.

### **La tenue et l'établissement des comptes**

a) Le règlement du Sénat dispose, en son article 103, que le Bureau détermine, par un règlement budgétaire et comptable, les procédures budgétaires et comptables applicables au Sénat. Un arrêté du Bureau du 27 novembre 2007 a adopté le règlement budgétaire et comptable du Sénat issu de la décision de changer le référentiel comptable, à la suite de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001. Enfin, l'arrêté n° 2016-77 du 17 mars 2016 du Bureau a approuvé le nouveau règlement budgétaire et comptable et son annexe relative au référentiel comptable, se substituant au précédent règlement.

b) Le règlement budgétaire et comptable dispose, dans son préambule, que le référentiel comptable du Sénat « se fonde sur le plan comptable général et ne se distingue des règles applicables aux entreprises, en raison des spécificités de l'action et du patrimoine du Sénat, que par référence aux normes comptables de l'État ».

Un traitement spécifique a été retenu pour les immobilisations, au titre desquelles les immeubles historiques du Sénat, dits « spécifiques », sont comptabilisés - comme tous les immeubles spécifiques de l'État - à l'euro symbolique. Pour leur part, les engagements sociaux font l'objet d'une mention dans l'annexe aux états financiers, comme l'autorise la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité du 1<sup>er</sup> avril 2003.

c) En vertu de l'article 34 du règlement budgétaire et comptable, le compte de gestion est présenté aux questeurs, qui le transmettent à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

### **L'objet de la certification**

a) La mission d'audit vise à mettre la Cour des comptes en situation de certifier, avec une assurance raisonnable, que les états financiers figurant dans les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et conformément au référentiel comptable, la situation financière du Sénat à la clôture de l'exercice et le résultat de ses opérations comptables pour l'exercice clos à cette date.

b) Cette mission a été programmée et mise en œuvre de façon à ce que la Cour soit en mesure, conformément aux dispositions des articles 1 et 2 de la convention du 23 juillet 2013 précitée, de formuler dans son rapport de certification, en se référant aux normes de l'audit comptable généralement admises, « une opinion écrite et motivée sur la conformité des comptes du Sénat, dans leurs aspects significatifs, au référentiel comptable du Sénat ».

Les normes de l'audit auxquelles la Cour se réfère impliquent l'utilisation de critères et de procédures d'audit relatifs aux flux d'opérations, aux soldes des comptes en fin de période, ainsi qu'à la présentation et aux informations fournies dans les états financiers. La Cour fonde son jugement professionnel en appréciant l'intensité et le nombre des difficultés

rencontrées.

### **L'expression de la position de la Cour**

Conformément à l'article 3 de la convention du 23 juillet 2013 précitée, la Cour exprime son opinion dans un rapport de certification qu'elle transmet au Président du Sénat aux fins de remise au Président de la Commission spéciale précitée.

Le rapport de certification est publié par le Président du Sénat.

Il est par ailleurs fait mention de la réalisation de l'audit et de ses conclusions dans l'acte de certification des comptes de l'État établi par la Cour, en application du paragraphe 5 de l'article 58 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 précitée.

## **II - L'OPINION DE LA COUR SUR LES COMPTES DU SÉNAT DE 2016**

Au terme des vérifications auxquelles elle a procédé, la Cour estime avoir rassemblé les éléments probants nécessaires pour fonder son opinion sur les comptes du Sénat de l'exercice 2016.

Pour conduire les travaux de certification, la mission d'audit a notamment pu prendre connaissance des règles de tenue et d'établissement des comptes du Sénat, des livres comptables et mandats justifiant les opérations et les soldes comptables qui y figurent, ainsi que des dispositifs et procédures concourant au contrôle interne comptable et financier. Elle a également eu communication des documents nécessaires à la formulation d'une opinion sur les comptes.

La Cour certifie qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les comptes du Sénat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont, dans leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Sénat.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, la Cour appelle l'attention sur le paragraphe 7.1 de l'annexe, qui expose le montant et le mode d'évaluation des engagements de pension et de retraite des sénateurs et du personnel et des engagements assimilés. Ce paragraphe a été enrichi d'un engagement supplémentaire, évalué pour la première fois en 2016, concernant le régime des « droits à transports » accordés aux anciens sénateurs.

Ces montants ressortent des travaux du cabinet d'actuaire consulté par le Sénat, dont la Cour a validé les conclusions, après avoir examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses retenues et revu les calculs effectués.



**SÉNAT**

**ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016**





---

## SOMMAIRE

<b>Bilan agrégé du Sénat.....</b>	<b>138</b>
<b>Compte de résultat agrégé du Sénat.....</b>	<b>139</b>
<b>NOTES ANNEXES :</b>	
<b>1 - Référentiel comptable .....</b>	<b>140</b>
<b>2 - Règles et méthodes comptables.....</b>	<b>140</b>
2.1 Modalités d'agrégation des comptes.....	141
2.2 Immobilisations incorporelles.....	141
2.3 Immobilisations corporelles.....	141
2.4 Immobilisations financières.....	143
2.5 Stocks.....	144
2.6 Créances.....	144
2.7 Trésorerie.....	144
2.8 Capitaux propres.....	144
2.9 Provisions pour risques et charges.....	145
2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux.....	145
2.11 Dettes.....	146
2.12 Produits d'exploitation.....	146
2.13 Charges d'exploitation.....	146
2.14 Charges et produits financiers.....	147
2.15 Charges et produits exceptionnels.....	147
<b>3 - Comparabilité des comptes .....</b>	<b>147</b>
<b>4 - Événements significatifs de l'exercice.....</b>	<b>147</b>
<b>5 - Notes relatives au bilan agrégé.....</b>	<b>148</b>
5.1 Présentation du bilan au 31/12/2016 contributif par entité.....	148
5.2 Immobilisations incorporelles.....	149
5.3 Immobilisations corporelles.....	150
5.4 Immobilisations financières.....	152
5.5 Créances d'exploitation.....	155
5.6 Trésorerie.....	155
5.7 Capitaux propres.....	156
5.8 Provisions pour risques et charges.....	157
5.9 Dettes fiscales et sociales.....	158
5.10 Dettes diverses.....	158
5.11 Actifs venant en couverture des engagements de retraite.....	159
<b>6 - Notes relatives au compte de résultat agrégé.....</b>	<b>160</b>
6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2016 contributif par entité.....	160
6.2 Produits d'exploitation.....	161
6.3 Charges d'exploitation.....	162
6.4 Produits financiers et charges financières.....	163
6.5 Produits exceptionnels et charges exceptionnelles.....	164
<b>7 - Informations complémentaires.....</b>	<b>164</b>
7.1 Engagements de pension et de retraite et engagements assimilés.....	164
7.2 Effectifs.....	167
7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs.....	167
7.4 Autres informations.....	168



## COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ DU SÉNAT

(K€)	Sénat au 31/12/16	Sénat au 31/12/15
<b>Produits d'exploitation</b>		
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	342 433	342 433
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	14 302	13 986
Autres produits d'exploitation	14 231	14 020
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>370 966</b>	<b>370 438</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats et autres charges externes	36 222	35 550
Impôts, taxes et versements assimilés	1 456	1 424
Indemnité parlementaire et traitements	137 409	137 106
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	100 776	99 507
Subvention destinée à Public Sénat	18 848	18 848
Prestations de retraite et de sécurité sociale	97 928	97 962
Autres charges d'exploitation	10 745	11 368
Dotations aux amortissements et provisions	7 580	7 140
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>410 964</b>	<b>408 905</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 39 998</b>	<b>- 38 467</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits des actifs immobilisés	20 827	23 068
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	1	32
Revenus des autres produits financiers	3 594	3 920
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	134 513	246 201
Reprises sur amortissements et provisions	7 001	13 305
<b>Total produits financiers</b>	<b>165 935</b>	<b>286 526</b>
<b>Charges financières</b>		
Charges d'intérêts	18	23
Autres charges financières	178	
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	123 167	208 079
Dotations aux provisions - charges financières	3 286	8 379
<b>Total charges financières</b>	<b>126 648</b>	<b>216 482</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>39 287</b>	<b>70 044</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>- 710</b>	<b>31 577</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits sur opérations de gestion	23	25
Autres produits exceptionnels	316	51
Reprises sur amortissements et provisions		
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>340</b>	<b>77</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	36	37
Autres charges exceptionnelles	142	75
Dotations aux provisions - charges financières		
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>178</b>	<b>112</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>161</b>	<b>- 35</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>537 241</b>	<b>657 040</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>537 790</b>	<b>625 498</b>
<b>RÉSULTAT GÉNÉRAL</b>	<b>- 549</b>	<b>31 542</b>

Sénat

10 706

12 199

Caisses des retraites et de sécurité sociale

-11 255

19 343

---

## NOTES ANNEXES

### 1 - Référentiel comptable

L'application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1<sup>er</sup> août 2001 s'est traduite pour le Sénat par un aménagement des méthodes comptables appliquées dans ses comptes. Il en est résulté un nouveau référentiel comptable.

Les modifications apportées au référentiel du Sénat sont fondées sur l'article 30, alinéa 2 de la LOLF : « *Les règles applicables à la comptabilité générale de l'État ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action* ». Elles résultent également du principe de son autonomie administrative, budgétaire et comptable, garantie de la séparation effective des pouvoirs constitutionnels. Les méthodes comptables appliquées par le Sénat sont conformes aux dispositions du plan comptable général, sous réserve des adaptations qui y sont apportées à raison de ses spécificités institutionnelles.

A cet effet, les règles applicables aux immobilisations corporelles sont compatibles avec les normes comptables de l'État. Les règles applicables aux engagements de retraite et aux avantages similaires sont celles issues de la recommandation n° 2003-R.01 de l'autorité des normes comptables (ANC) modifiée.

Ce nouveau référentiel comptable a été adopté par le Bureau du Sénat par un arrêté en date du 27 novembre 2007. Il est entré en application pour l'examen des comptes de l'année 2007.

### 2 - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels du Sénat résultent de l'agrégation des comptes du Sénat *stricto sensu*, des comptabilités annexes et des régies directes. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, le périmètre d'agrégation comprend cinq entités comptables.

Les états financiers agrégés du Sénat pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 correspondent à un périmètre comprenant :

- ✓ le Sénat *stricto sensu* ;
- ✓ la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) ;
- ✓ la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) ;
- ✓ la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (CSSS) ;
- ✓ la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat (CSSPS).

Ces comptes annuels ont été établis par le Trésorier, conformément au référentiel comptable adopté par le Bureau, en vue de leur transmission à la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Présentés en milliers d'euros, les comptes annuels sont préparés sur la base du principe du coût historique à l'exception du patrimoine immobilier non spécifique.

### ***2.1. Modalités d'agrégation des comptes***

Les comptes annuels du Sénat comprennent un bilan agrégé, un compte de résultat agrégé, une annexe présentant les règles et méthodes comptables, ainsi que des notes explicatives des principales rubriques du bilan et du compte de résultat intégrant, notamment, l'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'agrégation des comptes conduit à éliminer les flux réciproques entre les différentes entités comptables. L'élimination de ces flux porte :

- en ce qui concerne le bilan, sur les dettes ou les créances réciproques ;
- s'agissant du compte de résultat, principalement sur les contributions versées par le Sénat aux Caisses des retraites et de sécurité sociale, à l'exclusion des cotisations salariales, ainsi que sur les redevances annuelles de gestion versées par les différentes Caisses au Sénat.

Les flux réciproques internes au Sénat *stricto sensu*, notamment s'agissant des opérations relatives aux buvettes rattachées au Sénat, sont éliminés à l'intérieur de la colonne « Sénat *stricto sensu* ».

Conformément aux dispositions du référentiel comptable adopté par le Bureau du Sénat le 27 novembre 2007, certaines rubriques ont été créées dans le bilan agrégé en vue d'identifier les parts contributives des différentes entités comptables au résultat du Sénat, ainsi que les éléments d'actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Afin de fournir une information complète, des états de ventilation du bilan et du compte de résultat agrégés du Sénat font ressortir les contributions des différentes entités comptables.

### ***2.2. Immobilisations incorporelles***

Les immobilisations incorporelles correspondent soit à des logiciels acquis, soit à des logiciels produits en interne pour les besoins propres du Sénat. Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

### ***2.3. Immobilisations corporelles***

Elles sont constituées d'actifs physiques identifiables, contrôlés, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs exercices, pour lesquels des avantages économiques futurs ou un potentiel de service sont attendus au profit du Sénat.

Le traitement comptable des immobilisations corporelles est différent selon la nature de l'immobilisation.

Les catégories suivantes ont été identifiées :

- les biens immobiliers spécifiques ;
- les biens immobiliers non spécifiques ;
- les autres immobilisations corporelles.

### ***2.3.1 Biens immobiliers spécifiques***

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, un patrimoine spécifique (ou historique) a été affecté au Sénat. Ces biens immobiliers à caractère spécifique ou historique, qui comprennent le Palais du Luxembourg, l'Hôtel du Petit Luxembourg, leurs jardins et leurs dépendances historiques, sont inscrits à l'euro symbolique dans le bilan d'ouverture du Sénat.

Les travaux réalisés sur ces biens ont été comptabilisés et amortis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Les amortissements de ces biens et travaux, calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée, sont enregistrés en charges. Ces durées sont les suivantes :

<b>Amortissement des immobilisations liées aux biens spécifiques</b>	<b>Durées</b>
Gros œuvre	25 ans
Réseaux (génie climatique, fluides, installations électriques, etc.)	5 à 10 ans
Installations électroniques	5 à 10 ans
Installations de communication	5 à 10 ans
Autres installations et agencements	5 à 10 ans

### ***2.3.2 Biens immobiliers non spécifiques***

Les immeubles non spécifiques appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont valorisés à la valeur de marché à dire d'expert. Le montant des travaux immobilisés liés à un bien immobilier et réalisés après la valorisation à dire d'expert augmente la valeur d'ensemble du bien immobilier à due concurrence, sauf à démontrer l'existence d'une perte de valeur.

Sauf circonstance exceptionnelle, la valeur de marché (ou valeur vénale) est révisée périodiquement (3 ans).

L'écart entre la valeur nette comptable d'un bien immobilier non spécifique et sa valeur vénale mise à jour grâce à une nouvelle expertise est inscrit en réserve, dans un sous-compte intitulé « écart de réévaluation ».

Les biens immobiliers non spécifiques ainsi que les immobilisations liées ne donnent pas lieu à amortissement.

### 2.3.3 *Autres immobilisations corporelles*

Les biens mobiliers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur la base de leur durée escomptée d'utilisation.

<b>Amortissement des autres immobilisations corporelles</b>	<b>Durées</b>
Electroménager, machines	10 ans
Matériel industriel, outillage (garage, jardin)	5 à 10 ans
Bibliothèques et mobilier	5 ans
Véhicules (de tourisme et utilitaire)	5 ans
Matériel de bureau, Matériel vidéo, sonorisation, serveurs informatiques	5 ans
Equipement micro-informatique	4 ans
Matériel photo	3 ans

Toutefois, les biens entrant dans la catégorie des œuvres d'art et assimilées sont inscrits au bilan d'ouverture à l'euro symbolique et, pour les acquisitions ultérieures, à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale pour ceux d'entre eux qui sont reçus à titre gratuit. Ces biens ne sont pas amortissables.

Les biens mis en dépôt au Sénat dont les risques et avantages sont principalement portés par celui-ci sont comptabilisés en immobilisation. Il en est également ainsi des contrats de location assimilables à des contrats de location financement, qui sont traduits dans les comptes de manière à présenter les biens contrôlés à l'actif et la dette correspondante au passif.

### 2.4. *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), des dépôts et cautionnements et des autres titres immobilisés – dont des prêts – portés par les Caisses des retraites et affectés à la couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et sont provisionnés en cas de perte de valeur.

Les TIAP et les actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires, conformément au règlement budgétaire et comptable, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, les produits financiers y afférents sont comptabilisés sur la base de la meilleure estimation disponible.

Les plus et moins-values latentes à la clôture de l'exercice sont déterminées selon les modalités suivantes :

- les actifs cotés sont évalués sur la base du dernier cours boursier de l'année ;
- les autres actifs sont évalués sur la base de la meilleure estimation disponible (prix des dernières transactions connues, évaluation communiquée par le gestionnaire).

Les moins-values latentes sont provisionnées sans compensation entre les différentes lignes de titres. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Le résultat de cession des TIAP et des autres immobilisations financières est comptabilisé en résultat financier.

Les prêts aux Sénateurs et aux personnels du Sénat, ainsi que les dépôts et cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation déterminée en fonction de la capacité de recouvrement.

### **2.5. Stocks**

Les stocks sont valorisés et comptabilisés en retenant la méthode du premier entré, premier sorti. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle du stock en fin d'exercice est inférieure à la valeur historique d'achat à la même date.

### **2.6. Créances**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

### **2.7. Trésorerie**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice en cas de perte de valeur. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Les comptes courants bancaires débiteurs, les encours en caisse et les régies d'avance sont classés dans la rubrique « *Autres disponibilités du bilan* ».

Les comptes d'épargne et assimilés, les intérêts courus sur ces comptes y sont également classés, à l'exception de la Réserve Spéciale d'Intervention, pour laquelle ils sont classés en « *immobilisations financières* ».

Les découverts bancaires sont classés dans la rubrique « *Établissements bancaires et assimilés* » au passif du bilan.

### **2.8. Capitaux propres**

Les dotations et réserves représentent la contrepartie des actifs et passifs comptabilisés dans le bilan d'ouverture de 2002, majorées des incorporations et réévaluations ultérieures. Le report à nouveau enregistre, le cas échéant, les résultats comptables des exercices précédents.



### ***2.9. Provisions pour risques et charges***

Les provisions pour risques et charges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance est incertain.

Ces provisions concernent :

- les rentes et pensions d'invalidité versées aux personnels du Sénat ;
- les prestations maladie ayant leur origine dans l'exercice et qui seront versées par les Caisses de sécurité sociale au cours des exercices suivants ;
- les rémunérations versées aux personnels du Sénat dans le cadre d'une position statutaire particulière telle que le congé longue durée ou la mise à disposition institutionnelle ;
- les provisions pour litiges ;
- les versements de cotisations susceptibles d'intervenir pour les membres du personnel radiés des cadres sans droit à pension.

Les provisions pour rentes et pensions d'invalidité sont comptabilisées lorsque l'événement qui est à l'origine de l'incapacité se produit et sont déterminées en prenant en considération l'espérance de vie des personnes concernées.

Les provisions pour prestations maladie sont déterminées sur des bases statistiques.

Les provisions relatives à la rémunération des personnels en mise à disposition institutionnelle et au droit des personnels à un congé de longue durée sont calculées sur la base des situations en cours et des montants et durées déjà couverts par les décisions individuelles applicables au 31 décembre de l'exercice.

Pour les mises à disposition institutionnelles, la participation des organismes d'accueil à la rémunération de ces personnels, prévue dans les conventions, n'est pas déduite du passif.

### ***2.10. Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux***

Les avantages des membres du personnel du Sénat (rémunérations, accessoires, absences rémunérées et avantages similaires) désignent toute prestation servie par le Sénat au titre des services rendus (services faits) accomplis par ces derniers.

Le critère de rattachement des charges à l'exercice est constitué par le service rendu, à l'exception des indemnités de fin de contrat pour lesquelles le critère de rattachement résulte de la cessation d'activité du membre du personnel.

À la clôture de l'exercice, des provisions sont comptabilisées au titre des droits à prestations futures acquis ou en cours d'accumulation du fait des services passés (services déjà rendus) par les membres du personnel. Le cas échéant, l'évaluation de la provision tient compte de la probabilité de versement des prestations. À ce titre, une charge à payer pour les congés payés et allègements acquis et non pris par le personnel statutaire est comptabilisée depuis l'exercice comptable 2013.

---

Dans le cas particulier des prestations servies au titre de l'incapacité partielle ou totale de longue durée (congé longue durée, pensions et rentes d'invalidité...), la charge attendue pour le Sénat est comptabilisée lorsque l'événement qui est à l'origine de l'incapacité se produit, dans la mesure où le niveau de ces prestations est le même pour tous les membres du personnel quelle que soit leur durée de service.

Par exception aux principes énoncés ci-dessus et conformément à l'option ouverte par le plan comptable général, aucune provision n'est inscrite au bilan du Sénat au titre des engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements sont mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels du Sénat et sont évalués conformément aux dispositions de la Recommandation de l'ANC n° 2003-R01 modifiée relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

### ***2.11. Dettes***

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont enregistrées à leur valeur nominale.

### ***2.12. Produits d'exploitation***

Conformément au principe de l'autonomie financière des assemblées parlementaires, posé par l'article 7 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 précitée, et dans la mesure où le Sénat détermine en toute liberté l'utilisation de la dotation qui lui est versée par l'État, celle-ci est intégralement comptabilisée en produit d'exploitation. Le montant ainsi comptabilisé au titre d'un exercice correspond à celui inscrit dans le projet de loi de finances au titre du même exercice et arrêté après le vote de cette loi.

Le capital social de la société Public Sénat étant détenu intégralement par le Sénat qui en assure le contrôle, la dotation budgétaire destinée à financer cette société et versée par l'État au Sénat est enregistrée en produits d'exploitation. Symétriquement, le reversement de cette dotation à la société est comptabilisé parmi les charges d'exploitation.

Par ailleurs, les services du Sénat gèrent des Caisses des retraites et des Caisses de sécurité sociale destinées aux Sénateurs et aux personnels du Sénat. Il en résulte des produits issus des cotisations des personnes concernées. Celles-ci sont comptabilisées en produits d'exploitation.

### ***2.13. Charges d'exploitation***

Les charges d'exploitation comprennent notamment les indemnités des Sénateurs, les traitements des personnels et les charges liées à l'exercice du mandat parlementaire. Ces dernières sont détaillées par nature dans les présentes notes (cf. infra).

Sont également incluses dans les charges d'exploitation les prestations servies dans le cadre des régimes de retraite et de sécurité sociale, ainsi que la subvention versée à la société Public Sénat.

### ***2.14. Charges et produits financiers***

Les charges et produits financiers correspondent aux revenus des actifs financiers, aux résultats de cession des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement, ainsi qu'aux produits d'intérêt, des prêts et aux charges d'intérêt bancaires.

### ***2.15. Charges et produits exceptionnels***

Les charges exceptionnelles correspondent principalement à des frais de contentieux. Les produits exceptionnels comprennent les remboursements perçus au titre de sinistres, ainsi que des produits de cession de biens immobiliers.

## **3 - Comparabilité des comptes**

À la clôture des comptes 2016, le solde du poste « écart de réévaluation » qui traduisait comptablement les ajustements successifs des parcs immobilisés (arts de la table, linges et mobilier du Jardin du Luxembourg), a été transféré en totalité en « Report à nouveau ».

Par ailleurs, le solde du poste « Etablissements bancaires et assimilé » présenté au passif du bilan a été reclassé à l'actif dans le poste « Autres disponibilités ». Cet agrégat était composé d'opérations comptabilisées en banque et en attente de décaissement.

## **4 - Événements significatifs de l'exercice**

L'exercice clos au 31 décembre 2016 constate comptablement le changement d'évaluation des immeubles non spécifiques qui fait suite à l'estimation triennale effectuée par France Domaine pour un montant de -3.875 K€(Cf. « 5.3 Immobilisations corporelles » et « 5.7 Capitaux propres »)

Le Sénat a pour la première fois inscrit au bilan sous la forme d'un actif immatériel les dépenses inhérentes à la production en interne de logiciels, et qu'il développe pour ses besoins propres pour un montant de 190 K€(« 5.2 Immobilisations incorporelles »)

La valeur des immobilisations gérées sous la forme de parc (arts de la table, linges et mobilier du Jardin du Luxembourg) a été ajustée comptablement pour un montant de 72 K€(Cf. « 5.3 Immobilisations corporelles »).

## 5 - Notes relatives au bilan agrégé

### 5.1. Présentation du bilan au 31/12/2016 contributif par entité

Bilans individuels au 31/12/2016									
ACTIF (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Elimination (2)	Sénat au 31/12/2016	Sénat au 31/12/2015	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>									
Immobilisations incorporelles (nettes)	1 540	185	222				1 947	1 412	
Immobilisations corporelles (nettes)	275 363						275 363	276 213	
Immobilisations financières (nettes) (3)	131 000	494 030	576 943				1 201 972	1 262 544	
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>407 903</b>	<b>494 215</b>	<b>577 164</b>				<b>1 479 282</b>	<b>1 540 168</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>									
Stocks	708						708	749	
Créances diverses (1)	2 659	64	125	648	721	- 1 373	2 844	3 531	
Valeurs mobilières de placement (3)	19 051	134 039	196 665	4 913	3 963		358 630	2 920	
Autres disponibilités (3)								298 291	
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>22 418</b>	<b>134 103</b>	<b>196 790</b>	<b>5 562</b>	<b>4 683</b>	<b>- 1 373</b>	<b>362 183</b>	<b>305 490</b>	
<b>Total actif</b>	<b>430 321</b>	<b>628 318</b>	<b>773 954</b>	<b>5 562</b>	<b>4 683</b>	<b>- 1 373</b>	<b>1 841 465</b>	<b>1 845 658</b>	
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraites (nets) (3)</i>									
<b>PASSIF (K€)</b>	<b>Sénat stricto sensu</b>	<b>CRAS</b>	<b>CRPS</b>	<b>CSSS</b>	<b>CSSPS</b>	<b>Elimination (2)</b>	<b>Sénat au 31/12/2016</b>	<b>Sénat au 31/12/2015</b>	
<b>DOTATION ET RESERVES</b>									
Fonds propres	159 569	623 780	773 172				1 556 521	1 560 900	
Report à nouveau	227 101	7 659	8 715	2 709	3 003		249 186	217 140	
Résultat de l'exercice	10 706						- 549	31 542	
<i>Sénat</i>							10 706	12 199	
<i>Caisse des retraites et de sécurité sociale</i>							- 11 255	19 343	
<i>Autres</i>		- 3 130	- 8 125						
<b>Total des fonds propres</b>	<b>397 376</b>	<b>628 308</b>	<b>773 762</b>	<b>2 709</b>	<b>3 003</b>		<b>1 805 158</b>	<b>1 809 582</b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3 719</b>		<b>186</b>	<b>748</b>	<b>1 193</b>		<b>5 846</b>	<b>5 654</b>	
<b>Dettes financières</b>	<b>2 662</b>						<b>2 662</b>	<b>2 662</b>	
<b>DETTES CIRCULANTES</b>									
Fournisseurs	8 605			110	50		8 765	9 415	
Dettes fiscales et sociales	6 027			802	254		7 082	6 198	
Dettes diverses	11 933	10	6	1 193	184	- 1 373	11 952	12 147	
Etablissements bancaires et assimilés									
<b>Total des dettes</b>	<b>26 565</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>2 105</b>	<b>488</b>	<b>- 1 373</b>	<b>27 800</b>	<b>27 759</b>	
<b>Total passif</b>	<b>430 321</b>	<b>628 318</b>	<b>773 954</b>	<b>5 562</b>	<b>4 683</b>	<b>- 1 373</b>	<b>1 841 465</b>	<b>1 845 658</b>	

- (1) Le compte de liaison de la buvette avec le Sénat (classe 5) a été reclassé en "créances diverses" pour des raisons de cohérence avec le compte de liaison du Sénat (453000).
- (2) La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu et aux caisses de sécurité sociale, qui sont éliminés au sein de leurs colonnes respectives.
- (3) Pour les actifs affectés à la couverture des engagements de retraite - cf. point 5.11.

### 5.2. Immobilisations incorporelles

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations entre les bilans d'ouverture et de clôture 2016.

*Les écarts d'unités constatés dans l'ensemble des tableaux présentés ci-après s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.*

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 369</b>	<b>1 576</b>	<b>476</b>	<b>9 469</b>
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	8 225	1 166		9 391
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations en cours <sup>(1)</sup>	128	78	128	78
Avances sur immobilisations	15	332	347	
<b>Total</b>	<b>8 369</b>	<b>1 576</b>	<b>476</b>	<b>9 469</b>

<sup>(1)</sup> cf « 4. Événements significatifs de l'exercice »

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 958</b>	<b>564</b>		<b>7 522</b>	<b>1 947</b>
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	6 958	564		7 522	1 869
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations en cours					78
<b>Total</b>	<b>6 958</b>	<b>564</b>		<b>7 522</b>	<b>1 947</b>

### 5.3. Immobilisations corporelles

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations entre les bilans d'ouverture et de clôture 2016.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b><i>Biens immobiliers spécifiques</i></b>	<b>13 291</b>	<b>4 542</b>	<b>5</b>	<b>17 829</b>
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains	962	102		1 064
Constructions	9 652	2 166		11 818
<i>Immobilisations en cours</i>	5	1 092	5	1 092
<i>Avances sur immobilisations</i>		42		42
Installations techniques, matériels et outillage	2 672	1 141		3 813
<i>Immobilisations en cours</i>				
<b><i>Biens immobiliers non spécifiques</i></b>	<b>245 060</b>	<b>1 228</b>	<b>3 929</b>	<b>242 359</b>
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions <sup>(1)</sup>	244 604	-23	3 875	240 705
<i>Immobilisations en cours</i>	27		27	
<i>Avances sur immobilisations</i>		7		7
Installations techniques, matériels et outillage	402	116		518
<i>Immobilisations en cours</i>	27	1 129	27	1 129
<b><i>Autres immobilisations corporelles</i></b>	<b>55 404</b>	<b>2 465</b>	<b>981</b>	<b>56 888</b>
Collections et œuvres d'art	4 059	136	27	4 168
<i>Immobilisations en cours</i>		103		103
<i>Avances sur immobilisations</i>		5		5
Autres immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>	50 721	2 146	330	52 537
<i>Immobilisations en cours</i>	624	68	624	68
<i>Avances sur immobilisations</i>		8		8
Mobilier en crédit bail				
<b>Total</b>	<b>313 754</b>	<b>8 236</b>	<b>4 915</b>	<b>317 075</b>

(1) cf « 4. Evénements significatifs de l'exercice »

## RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
<b>Immobilisations corporelles</b>					
<i>Biens immobiliers spécifiques</i>	<b>3 909</b>	<b>971</b>		<b>4 880</b>	<b>12 949</b>
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains	71	43		113	951
Constructions	2 177	583		2 759	10 192
Installations techniques, matériels et outillage	1 661	346		2 007	1 806
<i>Biens immobiliers non spécifiques</i>					<b>242 359</b>
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains					
Constructions					240 712
Installations techniques, matériels et outillage					1 647
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<b>33 633</b>	<b>3 527</b>	<b>328</b>	<b>36 832</b>	<b>20 056</b>
Collections et œuvres d'art	497	92		590	3 686
Autres immobilisations corporelles	33 136	3 435	328	36 242	16 370
Mobilier en crédit bail					
<b>Total</b>	<b>37 542</b>	<b>4 498</b>	<b>328</b>	<b>41 712</b>	<b>275 364</b>

Le tableau ci-dessous récapitule la valeur vénale en état d'usage des immeubles non spécifiques résultant d'une réévaluation par France Domaine au 31 décembre 2016. La précédente réévaluation avait été réalisée au 31 décembre 2013. Le coût locatif annuel théorique est précisé à titre indicatif.

Immeubles non spécifiques - localisation	Type	Valeur vénale au 31/12/2016 (K€)	Caractéristiques (1)	Coût locatif annuel théorique (K€)
Paris	locaux	242 610	26 375m2	10 241
Paris	parkings		15 unités	36
Longpont-sur-Orge	parcelle	740	9 558 m2	
<b>Total</b>		<b>243 350</b>		

(1) En surface utile pondérée

### 5.4. Immobilisations financières

Immobilisations financières (K€)	Sénat <i>stricto sensu</i>	Caisses des retraites	Caisses de sécurité sociale	Régies directes	Sénat au 31/12/2016	Sénat au 31/12/2015	Variation
Titres de participations <sup>(1)</sup>	541				541	541	
TIAP	128 995				128 995	127 774	1 221
Immobilisations venant en couverture des engagements de retraite		1 063 895			1 063 895	1 126 550	-62 656
Intérêts courus et revenus courus	1 155	7 078			8 233	7 373	860
Dépôts et cautionnements versés	309				309	306	3
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>131 000</b>	<b>1 070 973</b>			<b>1 201 972</b>	<b>1 262 543</b>	<b>-60 571</b>

(1) La société Public Sénat est exclusivement financée par les subventions versées par le Sénat.

Participation dans la société Public Sénat (en K€)	31/12/2016
Capital	120
Réserves et primes d'émissions, de fusion, d'apport...	433
Report à nouveau	121
Résultat de l'exercice	6
Subvention d'investissement	1 967
<b>Capitaux propres (en K€)</b>	<b>2 647 156</b>
Montant des prêts et avances accordés	
Montant des cautions et avals donnés	
Montant des dividendes encaissés	

Filiales et participations (K€)	SA PUBLIC SENAT
Valeur comptable des titres détenus :	
- brute :	541
- nette :	541



## RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A L'OUVERTURE 2016 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI	22 886		22 886	24 241	1 354
<i>Coupons courus des TIAP-Obligations</i>	<i>34</i>		<i>34</i>	<i>34</i>	
TIAP-Autres titres long terme-RSI	22 344		22 344	27 150	4 806
<i>Revenus courus TIAP-Autres titres long terme</i>	<i>147</i>		<i>147</i>	<i>147</i>	
TIAP-Titres de créances négociables	24		24	24	
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées	40 000		40 000	40 000	
<i>Intérêts courus TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées</i>	<i>330</i>		<i>330</i>	<i>330</i>	
TIAP-Compte sur livret	42 212		42 212	42 212	
<i>Intérêts courus TIAP-Compte sur livret</i>	<i>295</i>		<i>295</i>	<i>295</i>	
TIAP-Avance long terme IRFM	307		307	307	
<b>TOTAL</b>	<b>128 579</b>		<b>128 579</b>	<b>134 740</b>	<b>6 160</b>

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A LA CLOTURE 2016 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI	14 910		14 910	16 046	1 135
<i>Coupons courus des TIAP-Obligations</i>					
TIAP-Autres titres long terme-RSI	22 167		22 167	27 822	5 655
<i>Revenus courus TIAP-Autres titres long terme</i>	<i>146</i>		<i>146</i>	<i>146</i>	
TIAP-Titres de créances négociables					
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées	40 000		40 000	40 000	
<i>Intérêts courus TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées</i>	<i>807</i>		<i>807</i>	<i>807</i>	
TIAP-Compte sur livret	51 781		51 781	51 781	
<i>Intérêts courus TIAP-Compte sur livret</i>	<i>201</i>		<i>201</i>	<i>201</i>	
TIAP-Avance long terme IRFM	137		137	137	
<b>TOTAL</b>	<b>130 149</b>		<b>130 149</b>	<b>136 940</b>	<b>6 790</b>

VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" (K€)		
Valeur du portefeuille Mouvements de l'exercice	Valeur comptable nette	Valeur estimative
<b>Montant à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>128 579</b>	<b>134 740</b>
Acquisitions de l'exercice	<b>19 722</b>	<b>19 722</b>
Cessions de l'exercice	<b>-18 324</b>	<b>-18 580</b>
Variation de la dépréciation des titres cédés		
Plus-values sur cessions de titres :		
- détenus au début de l'exercice		<b>257</b>
- acquis au cours de l'exercice		
Variation de la dépréciation du portefeuille		
Autres variations de plus-values latentes :		
- sur titres acquis au cours de l'exercice		
- sur titres acquis antérieurement		<b>452</b>
Mouvements comptables exceptionnels (1)	<b>-177</b>	
Autres mouvements comptables (variation coupons et intérêts à recevoir)	<b>349</b>	<b>349</b>
<b>Montant à la clôture</b>	<b>130 149</b>	<b>136 940</b>

(1) La variation résulte d'une régularisation sur le prix de revient global de deux titres.

Par ailleurs, les prêts aux Sénateurs et au personnel du Sénat s'élèvent à un montant total de 78 027 K€<sup>13</sup>, dont la partie à échéance à plus d'un an représente 68 871 K€. Dans ce cadre, les encours des prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 1 297 K€ à la clôture de l'exercice.

<sup>13</sup> Valeur nette comptable.

**5.5. Créances d'exploitation**

Nature des créances diverses	Solde de clôture 2015 (K€)	Solde de clôture 2016 (K€)	Variation (K€)
Produits à recevoir par les caisses de retraite	273	189	-84
<i>dont CRAS</i>	67	64	-3
<i>dont CRPS</i>	207	125	-81
Produits à recevoir de l'ACOSS par les caisses de sécurité sociale	2 041	999	-1 041
<i>dont CSSS</i>	784	411	-373
<i>dont CSSPS</i>	1 257	588	-668
Créances diverses	1 217	1 655	439
<b>TOTAL</b>	<b>3 531</b>	<b>2 844</b>	<b>-687</b>

**5.6. Trésorerie**

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT AGREGÉES A L'OUVERTURE 2016 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Certificats de dépôts (1)					
Billets de trésorerie (1)					
OPCVM "Monétaire Euro"	2 920		2 920	2 920	1
Intérêts courus sur VMP					
Total	2 920		2 920	2 920	1
<i>dont Sénat Stricto sensu</i>					
<i>dont CRAS</i>	119		119	119	
<i>dont CRPS</i>	239		239	239	
<i>dont CSSS</i>	1 537		1 537	1 537	
<i>dont CSSPS</i>	1 024		1 024	1 025	

(1) Ne concerne que les Caisses des retraites

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT AGREGÉES A LA CLOTURE 2016 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Certificats de dépôts (1) Billets de trésorerie (1) OPCVM "Monétaire Euro"					
Intérêts courus sur VMP					
Total					
<i>dont Sénat Stricto sensu</i>					
<i>dont CRAS</i>					
<i>dont CRPS</i>					
<i>dont CSSS</i>					
<i>dont CSSPS</i>					

(1) Ne concerne que les Caisses des retraites

À la clôture de l'exercice, il n'y a plus aucune VMP détenue en portefeuille, quelle que soit l'entité. Le recours aux comptes sur livrets a été privilégié pour la gestion de la trésorerie courante (cf. *infra*).

Libellé	Solde de clôture 2015 (K€)	Solde de clôture 2016 (K€)	Variation (K€)
Valeurs mobilières de placement	2 920		-2 920
Soldes débiteurs bancaires	6 145	12 527	6 381
Comptes sur livret	151 219	224 294	73 075
Comptes à terme	140 716	121 634	-19 082
Caisses	93	68	-25
Régies d'avances et divers	117	107	-9
Autres disponibilités	298 291	358 631	60 340
<b>Trésorerie nette</b>	<b>301 211</b>	<b>358 631</b>	<b>57 420</b>

L'augmentation des actifs monétaires « *Autres disponibilités* » s'explique principalement par l'augmentation de l'encours des comptes sur livrets, qui offrent des rendements plus favorables que les OPCVM monétaires.

### 5.7. Capitaux propres

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux capitaux propres entre les soldes d'ouverture et de clôture 2016.

## RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES

K€	Solde de clôture 2015	Résultat 2016	Affectations	Solde de clôture 2016
Fonds propres (1) (2) (3)	1 560 900		-4 379	1 556 521
Report à nouveau (2)	217 140		32 046	249 186
Résultat de l'exercice	31 542	-549	-31 542	- 549
<i>Sénat stricto sensu</i>	12 199	10 706	-12 199	10 706
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	19 343	-11 255	-19 343	- 11 255
<b>Total des fonds propres</b>	<b>1 809 582</b>	<b>-549</b>	<b>-3 875</b>	<b>1 805 158</b>

<sup>(1)</sup> dont effets du changement de référentiel portés dans les capitaux propres à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2007, pour un montant de 196 695 K€

<sup>(2)</sup> Cf. « 3. Comparabilité des comptes »

<sup>(3)</sup> Cf « 4. Evénements significatifs de l'exercice »

### 5.8. Provisions pour risques et charges

Le tableau ci-dessous retrace les mouvements relatifs aux provisions pour risques et charges entre les soldes d'ouverture et de clôture 2016.

Libellé	Solde de clôture 2015 (K€)	Dotations (K€)	Reprises (K€)	Solde de clôture 2016 (K€)
Rentes et pensions d'invalidité du personnel du Sénat	2 526	108		2 634
Prestations maladie des caisses de sécurité sociale	2 165		224	1 941
Positions particulières du personnel statutaire	527	461		988
Autres	436	8	161	283
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>5 654</b>	<b>577</b>	<b>385</b>	<b>5 846</b>

Les rémunérations versées au personnel statutaire placé en mise à disposition institutionnelle ou en congé de longue durée sont évaluées au passif à hauteur des sommes à verser, au cours du prochain exercice, jusqu'à la date de cessation ou de renouvellement de la position.

Pour les mêmes mises à disposition institutionnelles, le montant de la participation des organismes d'accueil à la rémunération de ces personnels est estimé pour l'année 2017 à 369 K€

La ligne des autres provisions pour risques et charges enregistre pour l'essentiel les risques financiers afférents aux différents litiges dans lesquels le Sénat est défendeur, ainsi que des versements de cotisations susceptibles d'intervenir pour les membres du personnel radiés des cadres sans droit à pension.

L'augmentation de 3,40 % des provisions pour risques et charges s'explique principalement par la dotation sur provisions attachées aux personnels en positions particulières (MAD-CLD), tempérée par des reprises sur provisions sur litiges et prestations maladie.

### 5.9. Dettes fiscales et sociales

Libellé	Solde de clôture 2015 (K€)	Solde de clôture 2016 (K€)	Variation (K€)
Droits à congés payés du personnel statutaire	872	825	-47
Droits à allègements du personnel statutaire	1 375	1 455	79
Droits à congés payés des personnels contractuels	288	303	15
Organismes sociaux	2 430	2 407	-24
Organismes sociaux - charges à payer	877	901	24
Autres provisions sur éléments de rémunération	160	137	-24
Transactions en cours			
Autres dettes fiscales et sociales			
Prestations des caisses de sécurité sociale	189	1 056	867
Dettes d'exploitation des caisses des retraites	6		-6
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>6 198</b>	<b>7 083</b>	<b>885</b>

### 5.10. Dettes diverses

Libellé	Solde de clôture 2015 (K€)	Solde de clôture 2016 (K€)	Variation (K€)
Dettes à l'égard de l'AGAS	9 259	8 797	-463
Dettes à l'égard de l'Etat			
Réserves d'assurances	2 694	3 005	311
Autres	109	131	22
Dettes des caisses de sécurité sociale	18	3	-15
Dettes des caisses des retraites	67	16	-51
<b>Dettes diverses</b>	<b>12 147</b>	<b>11 952</b>	<b>-195</b>

## RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES

**5.11. Actifs venant en couverture des engagements de retraite**

L'article 3 du référentiel comptable du Sénat prévoit la faculté de distinguer parmi les actifs financiers ceux réputés venir en couverture des engagements de retraite et avantages similaires. Les actifs financiers des Caisses des retraites sont classés dans cette catégorie.

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A L'OUVERTURE 2016 (K€)						
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produits financiers acquis non encaissés	Valeur de marché (1)	Plus-value latente (2)
Actifs de la CRAS	637 345	10 751	626 594	4 048	778 364	136 971
dont immobilier illiquide	20 849	909	19 939	199	22 860	1 812
dont autres titres illiquides	34 391	1 694	32 698		44 393	10 002
dont actions et assimilées	229 306	4 340	224 966		275 296	45 990
dont obligations, prêts et assimilés	245 276	3 808	241 468	3 167	327 611	79 168
dont actifs monétaires	107 523		107 523	682	108 204	
Actifs de la CRPS	788 785	11 831	776 954	4 141	933 569	140 643
dont immobilier illiquide	23 273	939	22 334	290	27 628	4 066
dont autres titres illiquides	41 005	1 743	39 262		52 067	11 062
dont actions et assimilées	247 261	4 604	242 657		297 823	50 561
dont obligations, prêts et assimilés	307 771	4 545	303 226	2 911	385 635	74 954
dont actifs monétaires	169 475		169 475	940	170 415	
<b>TOTAL</b>	<b>1 426 130</b>	<b>22 582</b>	<b>1 403 547</b>	<b>8 189</b>	<b>1 711 932</b>	<b>277 614</b>

(1) Y compris les revenus courus.

(2) Déduction faite des revenus courus.

À la clôture 2015, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 8 189 K€ se répartissant entre la Caisse de Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) pour 4 048 K€ et la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) pour 4 141 K€

Au bilan, 1 411 736 K€ des actifs sont des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A LA CLOTURE 2016 (K€)						
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produits financiers acquis non encaissés	Valeur de marché (1)	Plus-value latente (2)
Actifs de la CRAS	630 776	8 912	621 864	4 664	792 933	157 493
dont immobilier illiquide	20 609	1 144	19 464	186	23 078	2 284
dont autres titres illiquides	31 227	1 760	29 468		44 448	13 220
dont actions et assimilées	227 093	1 982	225 111		287 946	60 854
dont obligations, prêts et assimilés	220 371	4 026	216 345	3 456	304 962	81 135
dont actifs monétaires	131 477		131 477	1 022	132 498	
Actifs de la CRPS	776 473	9 955	766 518	4 632	943 917	162 812
dont immobilier illiquide	23 033	1 193	21 840	281	28 041	4 727
dont autres titres illiquides	38 419	1 808	36 611		53 322	14 903
dont actions et assimilées	245 955	2 059	243 896		312 651	66 696
dont obligations, prêts et assimilés	276 056	4 896	271 160	3 154	355 697	76 486
dont actifs monétaires	193 011		193 011	1 196	194 207	
<b>TOTAL</b>	<b>1 407 249</b>	<b>18 867</b>	<b>1 388 382</b>	<b>9 296</b>	<b>1 736 850</b>	<b>320 304</b>

(1) Y compris les revenus courus.

(2) Déduction faite des revenus courus.

À la clôture 2016, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 9 296 K€ se répartissant entre la Caisse de Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) pour 4 664 K€ et la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) pour 4 632 K€. Au bilan, 1 397 678 K€ des actifs sont des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

## 6 - Notes relatives au compte de résultat agrégé

### 6.1. Présentation du compte de résultat au 31/12/2016 contributif par entité

COMPTES DE RÉSULTAT INDIVIDUELS AU 31/12/2016										
(KC)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Sénat au 31/12/16 (avant éliminations)	Élimination	Sénat au 31/12/16	Sénat au 31/12/15	
<b>Produits d'exploitation</b>										
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	342.433	11.579	21.954	4.359	5.824	342.433		342.433	342.433	
Cotisations, des caisses de retraite et de sécurité sociale	7.582	2.175	188	5.403	8.655	43.715	- 29.413	14.302	13.986	
Autres produits d'exploitation						24.003	- 9.771	14.231	14.020	
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>350.014</b>	<b>13.754</b>	<b>22.142</b>	<b>9.762</b>	<b>14.479</b>	<b>410.151</b>	<b>- 39.185</b>	<b>370.966</b>	<b>370.438</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>										
Achats et autres charges externes	36.222					36.222		36.222	35.550	
Impôts, taxes et versements assimilés	1.456					1.456		1.456	1.424	
Indemnité parlementaire et traitements	137.459					137.459		137.409	137.106	
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	100.776					100.776	- 51	100,776	99,507	
Subvention destinée à Public Sénat	18.848					18,848		18,848	18,848	
Subvention destinée à Public Sénat	31.892	31.867	45.105	7.190	11.287	127.341	- 29.413	97.928	97.962	
Prestations de retraite et de sécurité sociale	9.087	2.557	4.369	1.844	2.069	20.466	- 9.721	10.745	11.368	
Autres charges d'exploitation	5.606	11	22	748	1.193	7.580		7.580	7.140	
Dotations aux amortissements et provisions										
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>341.946</b>	<b>34.436</b>	<b>49.496</b>	<b>9.782</b>	<b>14.489</b>	<b>450.148</b>	<b>- 39.185</b>	<b>410.964</b>	<b>408.905</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>8.069</b>	<b>- 20.682</b>	<b>- 27.354</b>	<b>- 20</b>	<b>- 10</b>	<b>- 39.998</b>		<b>- 39.998</b>	<b>- 38.467</b>	
<b>Produits financiers</b>										
Produits des actifs immobilisés	1.478	9.145	10.204			20.827		20.827	23.068	
Revenus des valeurs mobilières de placement										
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement				1	1	1		1	32	
Revenus des autres produits financiers	955	1.120	1.491	19	9	3.594		3.594	3.920	
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	18.400	57.163	58.949			134.513		134.513	246.201	
Reprises sur amortissements et provisions		3.383	3.618			7.001		7.001	13.305	
<b>Total produits financiers</b>	<b>20.833</b>	<b>70.811</b>	<b>74.262</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>165.935</b>		<b>165.935</b>	<b>286.526</b>	
<b>Charges financières</b>										
Charges d'intérêts	18					18		18	23	
Autres charges financières	177					178		178	178	
Valeur comptable des éléments d'actifs, cédés	18.143	51.724	53.299			123.167		123.167	208.079	
Dotations aux provisions - charges financières		1.544	1.742			3.286		3.286	8.379	
<b>Total charges financières</b>	<b>18.339</b>	<b>53.268</b>	<b>55.041</b>			<b>126.648</b>		<b>126.648</b>	<b>216.482</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>2.494</b>	<b>17.543</b>	<b>19.221</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>39.287</b>		<b>39.287</b>	<b>70.044</b>	
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>10.563</b>	<b>- 3.139</b>	<b>- 8.134</b>		<b>- 1</b>	<b>- 710</b>		<b>- 710</b>	<b>31.577</b>	
<b>Produits exceptionnels</b>										
Produits sur opérations de gestion	6	8	9			23		23	25	
Autres produits exceptionnels	315				1	316		316	51	
Reprises sur amortissements et provisions										
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>322</b>	<b>8</b>	<b>9</b>		<b>1</b>	<b>340</b>		<b>340</b>	<b>77</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>										
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	36					36		36	37	
Autres charges exceptionnelles	142					142		142	75	
Dotations aux provisions - charges financières										
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>178</b>	<b>8</b>	<b>9</b>		<b>1</b>	<b>178</b>		<b>178</b>	<b>112</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>143</b>	<b>8</b>	<b>9</b>		<b>1</b>	<b>161</b>		<b>161</b>	<b>- 35</b>	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>371.169</b>	<b>84.573</b>	<b>96.412</b>	<b>9.782</b>	<b>14.489</b>	<b>576.425</b>	<b>- 39.185</b>	<b>537.241</b>	<b>657.040</b>	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>360.463</b>	<b>87.703</b>	<b>104.537</b>	<b>9.782</b>	<b>14.489</b>	<b>576.974</b>	<b>- 39.185</b>	<b>537.790</b>	<b>625.498</b>	
<b>RÉSULTAT GÉNÉRAL</b>	<b>10.706</b>	<b>- 3.130</b>	<b>- 8.125</b>		<b>-</b>	<b>- 549</b>		<b>- 549</b>	<b>31.542</b>	

(1) La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu et des Caisses de Sécurité Sociale, qui sont éliminés dans leur colonne respective.



## 6.2. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2016 (K€)	Sénat au 31/12/2015 (K€)
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>370 966</b>	<b>370 438</b>
Subventions d'exploitation	342 433	342 433
<i>dotation du Sénat</i>	311 628	311 628
<i>dotation du Jardin</i>	11 957	11 957
<i>dotation du Musée</i>		
<i>dotation Public Sénat</i>	18 848	18 848
Cotisations des caisses des retraites et de sécurité sociale	14 302	13 986
Autres produits d'exploitation	14 231	14 020

**6.3. Charges d'exploitation**

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2016 (K€)	Sénat au 31/12/2015 (K€)
<b>Achats et autres charges externes</b>	<b>36 222</b>	<b>35 550</b>
Achats	5 661	5 946
<i>fournitures</i>	1 379	1 486
<i>eau, électricité, gaz, chauffage urbain</i>	2 602	2 748
<i>travaux d'impression</i>	362	409
<i>abonnements revues, ouvrages</i>	97	90
<i>achats de matériel divers</i>	326	312
<i>matériel NTIC</i>	329	385
<i>autres achats</i>	568	516
Services extérieurs	14 913	14 962
<i>maintenance</i>	6 605	6 249
<i>sous-traitance générale</i>	2 690	2 584
<i>entretiens biens immobiliers</i>	1 104	1 076
<i>locations immobilières</i>	1 395	1 703
<i>documentation</i>	1 210	1 054
<i>entretiens biens mobiliers</i>	494	706
<i>locations mobilières</i>	412	424
<i>organisation de formations</i>	503	462
<i>assurances</i>	220	261
<i>divers</i>	279	443
Autres services extérieurs	15 648	14 641
<i>frais hors missions</i>	6 472	6 421
<i>postes et télécoms</i>	3 440	3 164
<i>communication</i>	441	562
<i>frais missions</i>	1 559	1 517
<i>honoraires</i>	2 899	2 116
<i>réceptions</i>	798	825
<i>divers</i>	38	36

*La ligne intitulée « postes et télécoms » comprend la part prise en charge au titre des frais téléphoniques et d'affranchissement des Sénateurs*

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2016 (K€)	Sénat au 31/12/2015 (K€)
<b>Indemnité parlementaire et traitements</b>	<b>137 409</b>	<b>137 106</b>
Indemnités des Sénateurs	30 947	30 854
Traitements du personnel titulaire et stagiaire	99 865	99 702
Rémunération du personnel contractuel	6 596	6 550

## RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2016 en K€	Sénat au 31/12/2015 en K€
<b>Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire</b>	<b>100 776</b>	<b>99 507</b>
Subvention versée à l'AGAS	61 029	59 550
Indemnité représentative de frais de mandat	27 469	27 266
Indemnité de fonctionnement des groupes politiques	10 576	10 478
Autres frais	1 702	2 212

*Autres frais : dotation informatique, remboursement hébergement, Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques*

#### 6.4. Produits financiers et charges financières

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2016 (K€)	Sénat au 31/12/2015 (K€)
<b>1 - Revenus</b>		
<b>Produits et assimilés</b>	<b>24 421</b>	<b>26 988</b>
Produits des actifs immobilisés	20 827	23 068
<i>revenus des fonds investis</i>	19 409	21 214
<i>revenus des fonds prêtés</i>	1 418	1 854
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Revenus des autres produits financiers	3 594	3 920
<b>Charges et assimilées</b>	<b>196</b>	<b>23</b>
Charges d'intérêts	18	23
Autres charges financières	178	
<i>Solde des revenus</i>	<b>24 225</b>	<b>26 965</b>
<b>2 - Cessions</b>		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	1	32
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	134 513	246 201
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	123 167	208 079
<i>Solde des cessions</i>	<b>11 347</b>	<b>38 154</b>
<b>3 - Provisions</b>		
Reprises sur provisions	7 001	13 305
Dotations aux provisions - charges financières	3 286	8 379
<i>Solde des provisions</i>	<b>3 715</b>	<b>4 926</b>
<b>Solde total (1 + 2 + 3)</b>	<b>39 287</b>	<b>70 044</b>

### 6.5. Produits exceptionnels et charges exceptionnelles

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2016 (K€)	Sénat au 31/12/2015 (K€)
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>340</b>	<b>77</b>
Produits sur opérations de gestion	23	25
Autres produits exceptionnels	316	51
Reprises sur amortissements et provisions		

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2016 (K€)	Sénat au 31/12/2015 (K€)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>178</b>	<b>112</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	36	37
Autres charges exceptionnelles	142	75
Dotations aux provisions - charges exceptionnelles		

L'amélioration du résultat exceptionnel 2016 résulte principalement de remboursements importants par nos compagnies d'assurance de sinistres subis par le Sénat, ainsi que du reversement au budget du Sénat des disponibilités bancaires détenues par les groupes d'études.

## 7 - Informations complémentaires

### 7.1. Engagements de pension et de retraite et engagements assimilés

Ainsi que précisé dans la note 2 « Règles et méthodes comptables », le Sénat n'applique pas la méthode préférentielle en matière d'engagements de retraite et avantages similaires. Aucune provision n'est donc inscrite au bilan à ce titre et seule une information en annexe est donnée.

Les engagements du Sénat sont des régimes à prestations définies gérés directement ou à travers les Caisses des Retraites et les Caisses de Sécurité Sociale. Leur détail est le suivant :

- Sénateurs :
  - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux Sénateurs, dont le montant est fonction des annuités de cotisations pour la partie correspondant au régime de base et aux points acquis pour la partie complémentaire ;
  - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu aux Sénateurs retraités qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités ;

## RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES

- régime de « droits à transports » accordés aux anciens Sénateurs. Cet engagement a été évalué pour la première fois en 2016.

- Personnel du Sénat :

- régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux membres du personnel du Sénat, dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire ;

- régime « Congé spécial » qui constitue une modalité particulière de cessation d'activité ;

- régime de l'indemnité versée au moment du départ en retraite des membres du personnel du Sénat ;

- régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu au personnel retraité qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités ;

L'ensemble des régimes décrits ci-dessus ont été évalués par des actuaires indépendants, conformément aux préconisations de la Recommandation n° 2003-R.01 modifiée de l'ANC sur les retraites.

Les différentes hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation :		
- des régimes de retraite et d'assurance maladie-maternité-décès des retraités	1,80 %	2,50 %
- de l'indemnité de départ en retraite	1,50 %	2,25 %
- du congé spécial	1,30 %	1,50 %
- des droits à transport	1,80 %	
Table	tables INSEE 2010-2012 TPGHF 05	tables INSEE 2007-2009 TPGHF 05
Taux de rotation du personnel	0 %	0 %
Taux d'augmentation de la consommation médicale des retraités (effet âge et effet dérive des coûts)	2,90 %	3,20 %
Taux d'augmentation des salaires	Variable selon l'ancienneté	Variable selon l'ancienneté
Taux de renouvellement du mandat des Sénateurs	entre 100 % et 85 % avant 55 ans ; entre 82 % et 56 % de 55 à 65 ans ; entre 53 % et 0 % au-delà de 65 ans	entre 100 % et 85 % avant 55 ans ; entre 82 % et 56 % de 55 à 65 ans ; entre 53 % et 0 % au-delà de 65 ans

Les taux d'actualisation retenus par le Sénat correspondent aux taux des obligations d'entreprises de 1<sup>ère</sup> catégorie selon la durée des engagements évalués, conformément à la Recommandation n° 2003-R.01 modifiée de l'ANC sur les retraites.

Au 31 décembre 2016, l'ensemble des engagements de retraite et avantages similaires du Sénat s'élève à 3 501 994 K€ contre 3 048 588 K€ au 31 décembre 2015. Le détail par régime figure dans le tableau ci-après.

<b>K€</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b><i>Sénateurs</i></b>		
Retraite	867 204	785 978
Assurance « maladie-maternité-décès »	132 016	125 025
Frais de transport	5 897	0
<b>Total</b>	<b>1 005 117</b>	<b>911 003</b>
<b><i>Personnel du Sénat</i></b>		
Retraite	2 053 585	1 748 276
Congé spécial	18 213	19 675
Indemnité de départ en retraite	12 862	11 849
Assurance « maladie-maternité-décès »	412 217	357 785
<b>Total</b>	<b>2 496 877</b>	<b>2 137 585</b>
<b>Total engagements de retraite et avantages similaires</b>	<b>3 501 994</b>	<b>3 048 588</b>

La variation des engagements s'explique principalement par la baisse du taux d'actualisation des engagements applicables aux prestations de retraites, qui est passée de 2,50 % à 1,80 %. Cette baisse accroît le montant de manière significative.

La sensibilité au taux d'actualisation des engagements de retraite portés par la CRAS et la CRPS est estimée, pour une augmentation de 10 points de base (0,10 %), à 55 millions d'euros et, pour une diminution de 10 points de base (0,10 %), à 57 millions d'euros.

**7.2. Effectifs**

	Effectifs au 31/12/2016	Effectifs au 31/12/2015
Sénateurs	348	348
<b>Total</b>	<b>348</b>	<b>348</b>

	Effectifs au 31/12/2016	Effectifs au 31/12/2015
Personnels du Sénat	1 145	1 154
Contractuels	92	83
<b>Total</b>	<b>1 237</b>	<b>1 237</b>

Parmi ces personnels, le nombre de mises à disposition auprès d'organismes extérieurs au Sénat s'élève à 6. En sus, les personnels en détachement s'élèvent à 16.

	Effectifs au 31/12/2016	Effectifs au 31/12/2015
Sénateurs pensionnés ( <i>stricto sensu</i> )	645	681
Personnels retraités ( <i>stricto sensu</i> )	997	967
<b>Total</b>	<b>1 642</b>	<b>1 648</b>

	Effectifs au 31/12/2016	Effectifs au 31/12/2015
Bénéficiaires Caisse de Sécurité sociale des Sénateurs (assurés, ayants droit)	816	1 029
Bénéficiaires Caisse de Sécurité sociale des Personnels (assurés, ayants droit)	3 079	3 303
<b>Total</b>	<b>3 895</b>	<b>4 332</b>

**7.3. Avantages accordés à des organismes extérieurs**

Outre la subvention versée pour son fonctionnement, le Sénat met 8 personnels des services à la disposition de l'Association pour la Gestion des Assistants des Sénateurs (AGAS), ainsi que des locaux loués dont la quote-part est évaluée à 120 K€

#### ***7.4. Autres informations***

Au 31 décembre 2016, le capital restant à appeler au titre des engagements de la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs et de la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat envers des Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR) et Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI) s'élève à environ 59 243K€

Les prêts accordés, à l'exception des prêts d'équipement des sénateurs, sont couverts par une assurance ou par une inscription hypothécaire. Dans ce cadre, les encours de prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 1 297 K€ à la clôture de l'exercice.

Les droits à la formation accumulés par le personnel du Sénat s'élèvent au 31 décembre 2016 à 109.293 heures contre 94.271 heures au 31 décembre 2015.